



PARC NATIONAL DU CANADA

QUTTINIRPAAQ

Plan directeur



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada

PARC NATIONAL DU CANADA

Quttinirpaaq

Plan directeur

OCTOBRE 2009

Avant-propos du ministre



Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada offrent aux Canadiennes et aux Canadiens, d'un océan à l'autre, des occasions unique d'explorer et de comprendre notre fabuleux pays. Ce sont des lieux d'apprentissage, de loisir et des sources d'inspiration où la population canadienne peut renouer avec son passé et comprendre les forces naturelles, culturelles et sociaux qui ont façonné notre pays.

Tous ces endroits, de notre plus petit parc national jusqu'à notre lieu historique national le plus visité en passant par notre aire marine nationale de conservation la plus vaste, offrent à la population canadienne et aux visiteurs une foule d'expériences pour apprécier le patrimoine naturel et historique du Canada. Au cœur de l'identité canadienne, ils font partie de notre passé, de notre présent et de notre avenir. Ce sont des lieux d'apprentissage merveilleux, inspirants et d'une grande beauté.

Notre gouvernement vise à assurer que les Canadiens et Canadiennes créent des liens étroits avec ce patrimoine et à faire en sorte que nos endroits protégés soient utilisés de manière à les léguer intact aux générations futures.

Dans l'avenir, nous voulons que ces endroits spéciaux aident la population à mieux comprendre et apprécier le Canada, tout en contribuant davantage à la santé économique de nos collectivités ainsi qu'à la vitalité de notre société.

La vision de notre gouvernement consiste à établir au Canada une culture de conservation du patrimoine, en offrant à la population canadienne des occasions exceptionnelles de faire l'expérience de son patrimoine naturel et culturel.

Ces valeurs constituent le fondement du nouveau plan directeur du parc national du Canada Quttinirpaaq. Je suis très reconnaissant envers les Canadiennes et les Canadiens qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada, l'équipe de planification du parc, le Comité mixte de planification et de gestion de Quttinirpaaq, l'Association inuite Qikiqtani, le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, les collectivités de Grise Fiord et Resolute Bay, de même que les autres ministres, organisations et particuliers qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur du parc national du Canada Quttinirpaaq.

Le ministre de l'Environnement,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right. Below the signature, the name "Jim Prentice" is printed in a simple, black, sans-serif font.

Jim Prentice



ᖃᖃᖃᖃᖃ ᖃᖃᖃᖃ ᖃᖃᖃᖃᖃᖃᖃᖃᖃ
Qikiqtani Inuit Association

ᖃᖃᖃᖃᖃᖃ
ᖃᖃᖃᖃᖃᖃ ᖃᖃᖃᖃᖃᖃ
Serving the
communities of

ᖃᖃᖃᖃᖃᖃ
Arctic Bay

ᖃᖃᖃᖃᖃᖃ
Cape Dorset

ᖃᖃᖃᖃᖃᖃ
Clyde River

ᖃᖃᖃᖃᖃᖃ
Grise Fiord

ᖃᖃᖃᖃᖃᖃ
Hall Beach

ᖃᖃᖃᖃᖃᖃ
Igloolik

ᖃᖃᖃᖃᖃᖃ
Iqaluit

ᖃᖃᖃᖃᖃᖃ
Kimmirut

ᖃᖃᖃᖃᖃᖃ
Pangnirtung

ᖃᖃᖃᖃᖃᖃ
Pond Inlet

ᖃᖃᖃᖃᖃᖃ
Qikiqtarjuaq

ᖃᖃᖃᖃᖃᖃ
Resolute Bay

ᖃᖃᖃᖃᖃᖃ
Sanikiluaq

L'honorable ministre de l'Environnement
Chambre des communes
Bureau de la colline
Ottawa, ON K1A 0A6

Monsieur le Ministre,

Depuis quelques années, l'Association inuite Qikiqtani (AIQ) participe à l'élaboration conjointe du tout premier plan directeur d'un parc national au Nunavut, soit le plan directeur du parc national du Canada Quttinirpaaq.

En 1993, le gouvernement du Canada et les Inuits signaient l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN), aux termes duquel les deux parties étaient habilitées à établir le parc national Quttinirpaaq à la suite de la négociation d'une Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI). La signature, en août 1999, de l'ERAI cadre pour les parcs nationaux Auyuittuq, Quttinirpaaq et Sirmilik a permis aux Inuits et à Parcs Canada de s'entendre sur une vision commune. Ces liens entre Inuits et Parcs Canada ont renforcé la participation des Inuits à la planification et à la gestion des parcs nationaux du Nunavut.

Le Comité mixte de gestion du parc est l'organisme de gestion conjointe auquel il revient d'approuver la version finale du plan directeur et d'en recommander l'approbation au ministre responsable de Parcs Canada.

L'Association inuite Qikiqtani a, tout au long du processus de planification de la gestion du parc, fourni commentaires et conseils sur un large éventail de questions dont il est fait état dans le plan directeur du parc national Quttinirpaaq.

L'AIQ félicite l'élaboration conjointe pour le parc Quttinirpaaq d'une orientation sur un horizon de 15 ans qui reconnaît l'importance de la culture et des traditions inuites pour assurer la protection et la conservation des ressources. Nous entendons contribuer avec le même sérieux à l'élaboration des plans directeurs des parcs nationaux Sirmilik et Auyuittuq.

Nakurmiit.

George Eckalook
Président intérimaire
Association inuite Qikiqtani



ᓄᓇᓂᓴᑦ ᐅᐱᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑎᐱᑦᓴᑦ
Nunavunmi Anngutighatigut Aulapkaijitkut Katimajiat
Nunavut Wildlife Management Board

ᐱᓗᑦᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ ᓂᐅᐱᑦᑲᑲᑲᑲᑲᑲ ᑦᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ
Tammaqtailinahuarniriit anngutighat atuqhugit Inuit qaujimajatuqangillu ilihimaniillu ilitquhiannin
Conserving wildlife through the application of Inuit Qaujimajatuqangit and scientific knowledge

Le 2 octobre 2006

Monsieur le Ministre,

Le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut est heureux de vous faire savoir qu'il approuve, conformément à l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* (ARTN), les parties du plan directeur du parc national du Canada Quttinirpaaq portant sur la faune et les habitats fauniques.

L'approche coopérative et holistique adoptée par Parcs Canada et les Inuits pour les fins de la gestion du parc se reflète fidèlement dans le plan directeur, notamment dans les mesures prévues pour assurer la protection de la faune et des habitats fauniques. Le plan prévoit assurer la protection et le maintien de l'intégrité écologique de Quttinirpaaq en tenant dûment compte du savoir traditionnel des Inuits (Inuit Qaujimajatuqangit) et de données scientifiques.

En combinant ces sources complémentaires de connaissances, le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut et les autres organismes responsables disposeront d'un outil puissant pour comprendre les régimes et processus écologiques, maintenir la biodiversité du parc et prendre des décisions éclairées en matière de recherche, de protection et de rétablissement eu égard aux espèces en péril et à leurs habitats essentiels. Ils seront aussi mieux en mesure de déterminer des mesures appropriées pour atténuer les effets des facteurs d'agression écologique tels que le changement climatique et l'incidence des utilisateurs et des visiteurs du parc sur la faune et les habitats fauniques.

Le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut entend travailler en collaboration avec Parcs Canada et le Comité mixte de gestion du parc afin d'assurer l'atteinte de nos buts et objectifs communs en matière de gestion de la faune et des habitats fauniques dans le parc national du Canada Quttinirpaaq. Ce sont les partenariats du genre qui sont propres à garantir la pérennité des Inuits comme partie intégrante des riches, sains et uniques écosystèmes de l'Extrême-Arctique qu'abrite le parc national du Canada Quttinirpaaq.

Joe Figullaraq, Président
Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut

ᑎᑎᓴᑲᑲᑲᑲᑲᑲ 1379
ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ ᓄᓇᓂᓴᑦ X0A 0H0
ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ: (867) 975-7300
ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ: (867) 975-7320

Titiqqap Turaarvia 1379
Iqaluit, NU X0A 0H0
Hivajaut: (867) 975-7300
Kajumiktukkut: (867) 975-7320

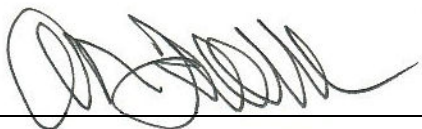
Box 1379
Iqaluit, NU X0A 0H0
Telephone: (867) 975-7300
Fax: (867) 975-7320

Page de recommandation

PARC NATIONAL DU CANADA QUTTINIRPAAQ

PLAN DIRECTEUR

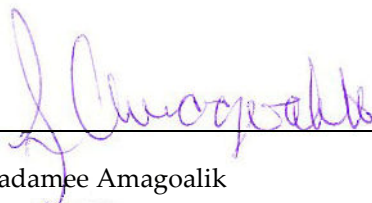
Approbation recommandée par :



Alan Latourelle
Directeur général
Parcs Canada



Nancy Anilniliak
Directrice d'unité de gestion, Nunavut
Parcs Canada



Joadamee Amagoalik
Président
Comité mixte inuit-gouvernemental de planification et de gestion du parc national Quttinirpaaq

Remerciements

De nombreuses personnes ont participé à l'élaboration du présent plan. Ensemble, elles sont arrivées à un document qui orientera la gestion du parc pendant de nombreuses années à venir. Parcs Canada tient à remercier les personnes suivantes de leur contribution particulière :

ÉQUIPE DE PLANIFICATION

Jaypeetee Akeegok
Lucas Amagoalik
Frances Gertsch, Parcs Canada
Denis Haché, Parcs Canada
Abraham Pijamini
Monty Yank, Parcs Canada
Heather Gosselin, Parcs Canada
Ross Glenfield, Parcs Canada
Jason Hudson, Parcs Canada

COMITÉ MIXTE DE GESTION DU PARC NATIONAL QUTTINIRPAAQ

Joadamee Amagoalik, président
Liza Ningiuk, vice-présidente
Jaypeetee Akeegok
David Gray
David Mablick
Tabitha Mullin
Minnie Nungaq
Tommy Tatatuapik

AUTRES EMPLOYÉ DE PARCS CANADA

Gary Adams
Nancy Anilniliak
Margaret Bertulli
Lyle Dick
Graham Dodds
Marco Dussault
Heather Gosselin
Paula Hughson
Kathy Hanson
Tom Knight
Daniel Kulugutuk
Maryse Mahy
Vicki Sahanatien
Pauline Scott
Elizabeth Seale
Pete Smillie
Suzanne Therrien-Richards
John Webster

AUTRES

David Gray, Grayhound Information Services
Petr Cizek, Cizek Environmental Services

Tout au long de ce processus de planification, les services de traduction et d'interprétation en inuktitut ont été assurés par plusieurs personnes, à savoir Susan Salluviniq, Rebecca Mike, Marty Kulugutuk et Connie Alivaktuk. Qujannamik!

À la douce mémoire de...



MINNIE NUNGAQ
au fjord Tanquary
Parc national Quttinirpaaq,
juin 2002

Minnie Nungaq siégeait au Comité mixte de gestion du parc national Quttinirpaaq lors de sa mise sur pied.

Énergique et vive d'esprit, Minnie a beaucoup travaillé à l'élaboration du présent document. Elle est morte dans un accident tragique à la fin de 2002. Même après son départ, ses paroles et sa sagesse trouvent encore leur écho dans ce plan directeur.

Sa franchise et sa connaissance des valeurs inuites nous manqueront.



ABRAHAM PIJAMINI

Abraham Pijamini a été l'un des premiers Inuits à participer aux négociations entourant la création du parc national Quttinirpaaq. Il est ensuite devenu l'un des premiers membres du Comité mixte de gestion du parc.

Par sa connaissance intime de la nature ainsi que des ressources historiques et culturelles du paysage environnant, Abraham a grandement contribué à l'élaboration du plan directeur du parc.

Son savoir et sa sagesse se reflètent dans le présent plan directeur.

Connie Alivaktuk

Connie Alivaktuk a fourni ses services d'interprétation inuktitut aux premières réunions de l'équipe de planification pour le Parc et aux réunions du Comité mixte de gestion du parc. Son travail a grandement aidé à l'élaboration de ce plan directeur. Elle est décédée le 27 mars 2006.

Résumé

Le parc national du Canada Quttinirpaaq occupe la partie la plus septentrionale de l'Extrême-Arctique canadien – l'île d'Ellesmere, magnifique région reculée où l'environnement peut parfois se révéler hostile. Créé en 1988, le parc est surtout reconnu pour ses immenses glaciers et ses calottes polaires, ses conditions désertiques et ses formes de vie exceptionnellement bien adaptées à un environnement polaire extrême. Deuxième parc national en superficie au Canada, le parc national Quttinirpaaq joue trois rôles importants : il nous aide à comprendre les changements environnementaux qui surviennent sur notre planète, il protège des vestiges archéologiques inuits, et il préserve la souveraineté canadienne.

Le parc accueille quelque 150 visiteurs par année. De ce nombre, jusqu'à 40 sont des excursionnistes ou des skieurs, et les autres sont des croisiéristes en visite pour une courte escale. Le parc national Quttinirpaaq est souvent perçu comme une destination qu'on a rarement l'occasion de visiter plus d'une fois dans la vie. Ceux qui font l'expérience du parc y découvrent un lieu extrêmement reculé, des paysages spectaculaires, une faune exceptionnelle et la possibilité d'errer en toute liberté sur de grandes distances.

Le plan directeur orientera la gestion du parc national Quttinirpaaq pour les cinq prochaines années. Il a été élaboré avec le concours des Inuits du Nunavut, qui gèrent le parc conjointement avec Parcs Canada. Le plan décrit ce à quoi devrait ressembler le parc dans 15 ans. Cette vision est axée sur la protection et la préservation de l'intégrité écologique et des ressources culturelles du parc, l'approfondissement des connaissances sur les écosystèmes et l'histoire de l'Extrême-Arctique, la création d'expériences et de possibilités d'apprentissage mémorables, l'établissement de partenariats avec des organismes clés et la participation du public.

Le parc présente un haut degré d'intégrité écologique. Toutes les espèces indigènes de l'écosystème y sont présentes, et les principaux processus écologiques y sont essentiellement intacts. Les populations fauniques sont relativement en santé, même si la population de caribous de Peary de l'Extrême-Arctique qui vit dans le parc fait actuellement l'objet d'une évaluation dans le cadre du programme canadien sur les espèces en péril. Les impacts des agresseurs environnementaux de portée planétaire, tels que les changements climatiques, l'amincissement de la couche d'ozone et les polluants transportés sur de longues distances, se font sentir dans le parc. Les impacts locaux sont visibles à une échelle relativement restreinte. Cette catégorie d'impacts comprend les lieux contaminés et le bruit des aéronefs.

Le plan directeur expose sous forme de buts, d'objectifs et de mesures les priorités à respecter pour la gestion du parc. Il précise également les cibles à atteindre pour mesurer les progrès accomplis au fil des ans. Voici quelles sont ces priorités :

1. Gérer l'activité humaine dans le parc national Quttinirpaaq afin de protéger et de préserver son intégrité écologique, ses ressources culturelles et les expériences qui y sont offertes dans la nature sauvage de l'Arctique.
2. Comprendre et décrire les écosystèmes du parc en intégrant les recherches scientifiques et les connaissances traditionnelles inuites et en mettant à profit les récits et le savoir d'un peuple qui entretient des liens de longue date avec le parc et les environs, et incorporer ces informations dans les programmes de mise en valeur du patrimoine.
3. Améliorer l'intégrité écologique des différents secteurs du parc grâce à un Système de gestion de l'environnement, à des opérations de nettoyage locales et à des travaux d'assainissement.
4. Déterminer l'état des sites archéologiques et des artefacts inuits dans le parc en surveillant des sites représentatifs ou uniques en leur genre.

5. Communiquer les résultats d'un programme actif de recherche et de surveillance, en mettant l'accent sur les changements environnementaux observés à l'échelle mondiale, afin de concrétiser le rôle du parc national Quttinirpaaq dans l'esprit de la population canadienne.
6. En faisant preuve d'innovation dans la mise en valeur du patrimoine, sensibiliser la population canadienne, les visiteurs ainsi que les résidents de Grise Fiord et de Resolute Bay au parc national Quttinirpaaq, accroître leur compréhension du parc, et les rallier à sa cause.
7. En partenariat avec d'autres, renforcer la capacité touristique des collectivités de Grise Fiord et de Resolute Bay et y accroître les retombées touristiques du parc.
8. Continuer de gérer le parc national Quttinirpaaq de façon participative.
9. S'efforcer d'embaucher un pourcentage représentatif d'Inuits dans l'Unité de gestion du Nunavut de Parcs Canada d'ici 2020¹.
10. Créer, préserver et renforcer des partenariats clés dans les domaines des sciences, de la gestion des ressources culturelles, de la logistique, du tourisme, du marketing et de l'éducation.
11. Choisir une série d'indicateurs et de cibles pour la gestion du parc national Quttinirpaaq.

¹ Lors de la signature de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, la société Nunavut Tunngavik Incorporated a établi le taux représentatif à 85 %.

Table des matières

1. Introduction.....	1
1.1 Raison d'être du plan directeur.....	1
1.2 Fondement législatif et stratégique du plan directeur.....	1
1.3 Inuit Qaujimagatuqangit.....	1
1.4 Élaboration du plan directeur.....	2
1.5 Création du parc.....	2
1.6 Objectifs du parc.....	3
2. Gestion participative.....	4
3. Rôle du parc dans le réseau de parcs nationaux.....	5
4. Contexte de planification.....	6
4.1 Cadre régional.....	6
4.2 Sites du patrimoine mondial.....	6
4.3 Écosystèmes du parc national du Canada Quttinirpaaq.....	6
4.4 Rôle du parc dans l'écosystème élargi.....	7
4.5 Activité humaine antérieure et actuelle.....	8
4.6 Possibilités de sensibilisation et de loisirs à l'échelle régionale.....	11
4.7 Principes et outils du parc national Quttinirpaaq.....	11
5. Vision adoptée pour le parc.....	14
6. Gestion de l'intégrité écologique.....	16
6.1 État écologique du parc.....	16
6.2 Écosystèmes du parc national Quttinirpaaq.....	16
6.2.1 Écosystèmes terrestres.....	16
6.2.2 Écosystèmes d'eau douce.....	17
6.2.3 Écosystèmes marins.....	17
6.3 Agresseurs écologiques : Impacts sur le parc.....	17
6.4 Buts, objectifs et mesures de gestion.....	18
6.4.1 Protection de l'intégrité écologique.....	18
6.4.2 Compréhension des profils et des processus écologiques.....	19
6.4.3 Recherche scientifique.....	20
6.4.4 Espèces en péril.....	21
6.4.5 Surveillance des écosystèmes.....	22
6.5 Indicateurs écologiques et cibles.....	23
7. Patrimoine culturel : Protection des ressources culturelles.....	29
7.1 Ressources culturelles du parc national du Canada Quttinirpaaq.....	29
7.1.1 Ressources archéologiques du parc national Quttinirpaaq.....	29
7.1.2 Havre Discovery.....	30
7.1.3 Conseil de recherches pour la défense/Centre de recherches pour la défense (Pacifique).....	31
7.2 Pratiques de gestion des ressources culturelles.....	31
7.3 Buts, objectifs et mesures de gestion.....	32
7.3.1 Inventaire.....	32
7.3.2 Évaluation et prise en considération de la valeur historique.....	32
7.3.3 Recherche scientifique de connaissances traditionnelles inuites.....	33
7.3.4 Protection des ressources culturelles.....	34
7.3.5 Surveillance des ressources culturelles.....	35
7.4 Efficacité des mesures de protection des ressources culturelles.....	36

8. Mise en valeur du patrimoine : Faire connaître le parc.....	37
8.1 Mise en valeur du patrimoine dans le parc national du Canada Quttinirpaaq.....	37
8.2 Publics cibles.....	37
8.3 Message clés.....	38
8.4 Possibilités de mise en valeur du patrimoine.....	38
8.4.1 Possibilités d'interprétation sur place.....	38
8.4.2 Possibilités de diffusion externe.....	39
8.5 Buts, objectifs et mesures de gestion.....	39
8.5.1 Mise en valeur du patrimoine.....	39
8.5.2 Diffusion de messages sur l'intégrité écologique dans les écosystèmes de l'Extrême-Arctique.....	40
8.5.3 Diffusion de messages sur les ressources culturelles et l'histoire du parc.....	41
8.6 Degré de sensibilisation et de compréhension des visiteurs.....	42
9. Expérience offerte aux visiteurs et autres activités exercées dans le parc.....	43
9.1 Visiteurs et utilisateurs du parc.....	43
9.1.1 Visiteurs du parc.....	43
9.1.2 Utilisateurs du parc.....	44
9.2 Activités récréatives.....	44
9.3 Buts, objectifs et mesures de gestion.....	47
9.3.1 Directives concernant l'expérience offerte et les utilisateurs.....	47
9.3.2 Utilisation du parc par les bénéficiaires de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.....	48
9.3.3 Services de sécurité publique.....	48
9.3.4 Rôle du parc dans le tourisme au Nunavut.....	50
9.4 Qualité de l'expérience offerte aux visiteurs.....	51
10. Gestion participative, partenariats et participation du public.....	52
10.1 Buts, objectifs et mesures de gestion.....	52
10.1.1 Gestion participative.....	52
10.1.2 Partenariats.....	53
10.1.3 Participation du public.....	54
10.2 Participation des Autochtones et de la population canadienne.....	55
11. Administration et opérations.....	56
11.1 Buts, objectifs et mesures de gestion.....	56
11.1.1 Gestion de l'environnement.....	56
11.1.2 Gestion de l'infrastructure.....	57
11.1.3 Opérations et logistique.....	58
11.1.4 Application de la loi.....	58
11.1.5 Gestion de l'information.....	59
11.2 Leadership en environnement.....	60
12. Zonage du parc.....	61
12.1 Zone I: Préservation spéciale (9,75% de la superficie du parc).....	61
12.2 Zone II: Milieu sauvage (90% de la superficie du parc).....	62
12.3 Zone III: Milieu naturel (0,25% de la superficie du parc).....	62
12.4 Réserve intégrale.....	69
12.4.1 Principale mesure.....	69
13. Évaluation environnementale stratégique : Énoncé de décision.....	70
Glossaire.....	71
Bibliographie.....	73

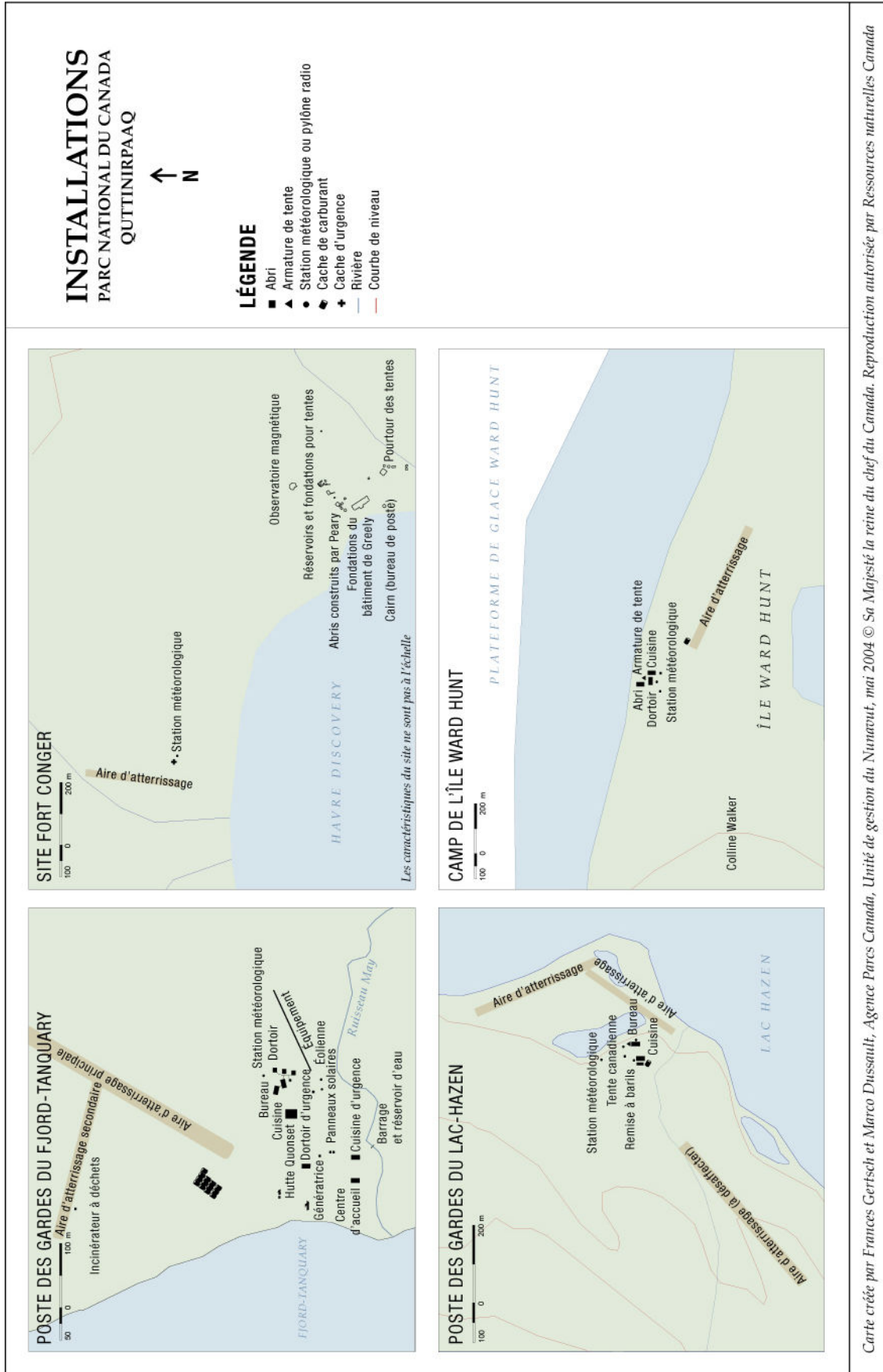
Liste des tableaux

Tableau 1. Indicateurs écologiques et cibles pour le parc national du Canada Quttinirpaaq	25
Tableau 2. Messages clés	38
Tableau 3. Activités récréatives pour le parc national du Canada Quttinirpaaq	46
Tableau 4. Secteurs de zone I du parc national Quttinirpaaq	64
Tableau 5. Secteurs de zone II du parc national Quttinirpaaq	66
Tableau 6. Secteurs de zone III du parc national Quttinirpaaq	66

Liste des figures

FIGURE 1. Parc national du Canada Quttinirpaaq	xii
FIGURE 2. Secteurs d'intérêt du parc national du Canada Quttinirpaaq	xiii
FIGURE 3. Rôle du Comité mixte de gestion du parc	4
FIGURE 4. Région naturelle de l'Extrême-Arctique Est	5
FIGURE 5. Liens entre le parc et l'écosystème élargi	8
FIGURE 6. Définition d'intégrité écologique	16
FIGURE 7. La pêche dans le parc national du Canada Quttinirpaaq	19
FIGURE 8. Écosystèmes de référence de l'environnement circumpolaire	24
FIGURE 9. Valeur historique	32
FIGURE 10. Possibilité d'interprétation sur place	39
FIGURE 11. Activités du ministère de la Défense nationale	44
FIGURE 12. Mise en oeuvre du plan directeur	52
FIGURE 13. Étude du plateau continental polaire	53
FIGURE 14. Plan de zonage du parc national du Canada Quttinirpaaq	63

FIGURE 2. Secteurs d'intérêt du parc national du Canada Quttinirpaaq



Carte créée par Frances Gertsch et Marco Dussault, Agence Parcs Canada, Unité de gestion du Nunavut, mai 2004 © Sa Majesté la reine du chef du Canada. Reproduction autorisée par Ressources naturelles Canada

1. Introduction

Le parc national du Canada Quttinirpaaq est situé à l'extrémité nord de l'île d'Ellesmere, dans l'archipel de l'Arctique canadien. Il s'étend sur 37 775 km², ce qui en fait le deuxième parc national en superficie au Canada.

Le présent document est le premier plan directeur du parc national Quttinirpaaq. Des lignes directrices provisoires pour la gestion du parc avaient été approuvées en 1988. En vertu de l'*Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits des parcs nationaux Auyuittuq, Quttinirpaaq et Sirmilik (1999)*, l'ébauche du plan directeur de 1994 devait servir de ligne directrice provisoire jusqu'à l'achèvement du présent plan directeur.

1.1 RAISON D'ÊTRE DU PLAN DIRECTEUR

Le plan directeur est un document cadre qui expose l'orientation à suivre pour protéger, gérer et assurer les opérations d'un parc national. Comme il s'agit du principal document de responsabilisation du parc à l'égard du public canadien, le plan directeur décrit les mesures que Parcs Canada doit prendre pour s'acquitter de son mandat, soit de protéger le parc tout en sensibilisant la population et en l'aidant à en profiter pleinement. Le plan présente également les paramètres à l'intérieur desquels Parcs Canada, les Inuits, les intervenants et le grand public travailleront de concert à la gestion à long terme du parc.

1.2 FONDEMENT LÉGISLATIF ET STRATÉGIQUE DU PLAN DIRECTEUR

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* prévoit la rédaction et le dépôt au Parlement d'un plan directeur pour chacun des parcs nationaux. Le plan directeur doit être élaboré avec la participation du public canadien et faire l'objet d'un examen officiel tous les cinq ans. La durée de vie du plan est de 15 ans.

L'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*² prévoit également l'élaboration d'un plan directeur pour les parcs nationaux du Nunavut. Toujours en vertu de l'*Accord*³, ce plan directeur doit être conforme aux modalités de l'*Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits*.

Le plan directeur du parc, de même que toutes les activités du parc national, doivent être conformes aux Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada.

1.3 INUIT QAUJIMAJATUQANGIT

L'expression Inuit Qaujimajatuqangit désigne la connaissance intime de tous les facteurs qui influent sur la vie quotidienne des Inuits et l'application de ce savoir à la survie d'un peuple et de sa culture. Cette connaissance s'est perpétuée au fil des siècles et doit servir aujourd'hui à assurer un avenir durable⁴. Les valeurs de l'Inuit Qaujimajatuqangit seront intégrées à la gestion du parc national Quttinirpaaq.

Les six principes directeurs de l'Inuit Qaujimajatuqangit sont les suivants :

1. **Pijitsirniq** : Le concept d'empressement à servir les autres et à subvenir à leurs besoins; un concept lié à la générosité.
2. **Aajiiqatigiingni** : Le processus décisionnel des Inuits, fondé sur la comparaison d'opinions et l'acceptation de conseils; la prise de décisions par consensus.

² *Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, article 8.4.13

³ *Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, article 8.4.14

⁴ Department of Justice, Government of Nunavut, 2003; Nunavut Social Development Council Board of Directors & Nunavut Tunngavik Incorporated, 2004.

3. **Pilnimmaksarniq** : La transmission des connaissances et des habiletés par l'observation, l'exécution et la pratique.
4. **Piliriqatigiingniq** : Le concept des relations de travail constructives ou du travail collectif en vue d'un objectif commun.
5. **Avatittinnik Kamattiarniq** : Le concept de la gérance de l'environnement.
6. **Qanuqtuurniq** : Le concept de la débrouillardise dans le règlement des problèmes⁵.

Les Inuits tirent leurs connaissances traditionnelles de leur culture et de l'expérience de vie cumulée de l'ensemble des membres de la collectivité. Le terme *connaissances traditionnelles inuites* désigne la façon dont les Inuits perçoivent les écosystèmes terrestres et marins de l'Arctique et la façon dont ils doivent vivre et prospérer à l'intérieur de ces écosystèmes. Les gestionnaires du parc doivent accorder la même importance à l'information scientifique et aux connaissances traditionnelles inuites⁶ dans leurs décisions de gestion et leurs activités de planification. Les connaissances traditionnelles inuites s'inscrivent dans l'Inuit Qaujimajatuqangit et sont définies à la section 4.7.

1.4 ÉLABORATION DU PLAN DIRECTEUR

Le plan directeur du parc national Quttinirpaaq a été élaboré en collaboration avec le Comité mixte de gestion du parc et l'équipe de planification⁷. Le processus s'est échelonné sur une période de quatre ans (de 2001 à 2005). L'équipe de planification a d'abord rédigé une ébauche de plan directeur. Le Comité mixte de gestion du parc a participé à l'élaboration et à l'examen détaillé de ce premier document. Il a ensuite approuvé l'ébauche finale et en a recommandé l'approbation au ministre responsable des parcs nationaux. Le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut a également examiné le plan et a approuvé les sections portant sur la faune et l'habitat faunique⁸. Le plan directeur a été élaboré dans le respect de *l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits* et des *Principes directeurs et politiques de gestion* de Parcs Canada, avec le concours du public canadien.

L'équipe de planification a tenu une série d'ateliers de planification et de consultations publiques pour réunir les personnes clés qui allaient choisir l'orientation à suivre pour la gestion du parc. Elle a recouru à diverses techniques de consultation, notamment des bulletins et des réunions publiques, pour s'assurer de la participation des résidents de Grise Fiord (Ausuittuq), de Resolute Bay (Qausuittuq) et d'Iqaluit au programme de planification. Des scientifiques, des visiteurs du parc et d'autres citoyens ont été invités à faire connaître leur opinion directement. Toutes les réunions publiques ont eu lieu en inuktitut et en anglais; les documents publics ont été diffusés en inuktitut, en anglais et en français.

1.5 CRÉATION DU PARC

C'est en 1978, dans le cadre de l'initiative fédérale *Six parcs au nord du 60^e*, que la création d'un parc national dans le Nord de l'île d'Ellesmere a été suggérée pour la première fois. La réserve de

⁵ Conseil d'administration du Conseil du développement social du Nunavut et Nunavut Tunngavik Incorporated, 2004.

⁶ *Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits*, article 5.3.2f)

⁷ La structure et les fonctions du Comité mixte de gestion du parc sont décrites à la section 2 du présent document.

⁸ *Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, articles 5.2.34c) et d)

parc national de l'Île-d'Ellesmere⁹ a été créée le 16 septembre 1988, par suite d'une modification de la *Loi sur les parcs nationaux*.

L'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* a été signé à Iqaluit, dans les Territoires du Nord-Ouest (maintenant le Nunavut), le 25 mai 1993. La conclusion de cet accord a frayé la voie à la négociation de l'*Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits des parcs nationaux Auyuittuq, Quttinirpaaq et Sirmilik*, qui a été signée le 12 août 1999.

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* est entrée en vigueur le 19 février 2001 et a fait de la réserve de parc national de l'Île-d'Ellesmere le parc national Quttinirpaaq.

Les obligations liées à la création et à la gestion du parc national Quttinirpaaq sont décrites dans l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* et dans l'*Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits*.

1.6 OBJECTIFS DU PARC

Les objectifs du parc national du Canada Quttinirpaaq sont décrits dans l'*Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits*¹⁰.

Voici les objectifs du parc :

1. protéger à perpétuité une région naturelle représentative ayant une signification pour le Canada dans la région Nord de Davis du Nord;
2. respecter la relation particulière qui existe entre les Inuits et la région;
3. encourager le public à comprendre, à apprécier le Parc et à en jouir, y compris la relation particulière des Inuits avec cette région; et de façon à le transmettre intact aux générations à venir.

⁹ Une réserve de parc national est un parc national qui a été créé dans l'attente du règlement de revendications territoriales globales ou de la conclusion de traités. La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* s'applique à ces réserves comme s'il s'agissait de parcs nationaux. Après le règlement des revendications territoriales globales ou la conclusion des traités, la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* est modifiée, et la réserve de parc national acquiert le statut de parc national.

¹⁰ *Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits*, annexe 5-2.

2. Gestion participative

Les Inuits et Parcs Canada gèrent le parc national Quttinirpaaq de façon participative par l'intermédiaire du Comité mixte de gestion du parc national Quttinirpaaq¹¹. Les membres de ce comité sont chargés de conseiller Parcs Canada, le ou la ministre responsable des parcs nationaux, le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut et d'autres organismes sur toutes les questions liées à la gestion du parc¹².

La création du Comité mixte de gestion du parc est prévue dans l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut¹³. L'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, qui prévoit également la mise sur pied du Comité, en détaille la structure et le mode de gouvernance. Chaque membre du Comité mixte de gestion du parc a la responsabilité d'agir de manière impartiale dans l'intérêt public et pour le bien collectif¹⁴.

Le Comité mixte joue un rôle important dans l'élaboration du plan directeur. Il participe à l'examen et à l'approbation de l'ébauche du plan, et il doit également l'approuver avant que celui-ci ne puisse être recommandé au cabinet du ou de la ministre responsable des parcs nationaux à des fins d'approbation et de dépôt au Parlement.

Les membres du premier Comité mixte de gestion du parc ont été nommés à l'automne 2000 et ont tenu leur première réunion en mars 2001. Le Comité, qui se réunit au moins deux fois l'an, se compose de six membres, dont trois sont nommés par l'Association inuite Qikiqtani et trois par le gouvernement du Canada.

FIGURE 3. Rôle du Comité mixte de gestion du parc

Entre autres tâches, le Comité mixte de gestion du parc est chargé de participer aux travaux portant sur les dossiers suivants:

- a. camps éloignés;
- b. pierre à sculpter;
- c. concessions d'eau;
- d. protection et gestion des sites archéologiques et des sites à caractère religieux ou culturel;
- e. planification et gestion du parc;
- f. recherche;
- g. promotion du parc et information;
- h. montages, expositions et installations du parc;
- i. accès des visiteurs et utilisation du parc;
- j. emploi et formation des employés inuits;
- k. débouchés économiques;
- l. participation à l'examen conjoint de l'ERAI;
- m. modification des limites du parc.

* Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, article 5.1.3

¹¹ Le Comité mixte de gestion du parc est connu sous le nom de Comité mixte inuit-gouvernemental de planification et de gestion du parc dans l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits.

¹² Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, article 8.4.12

¹³ Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, article 8.4.11

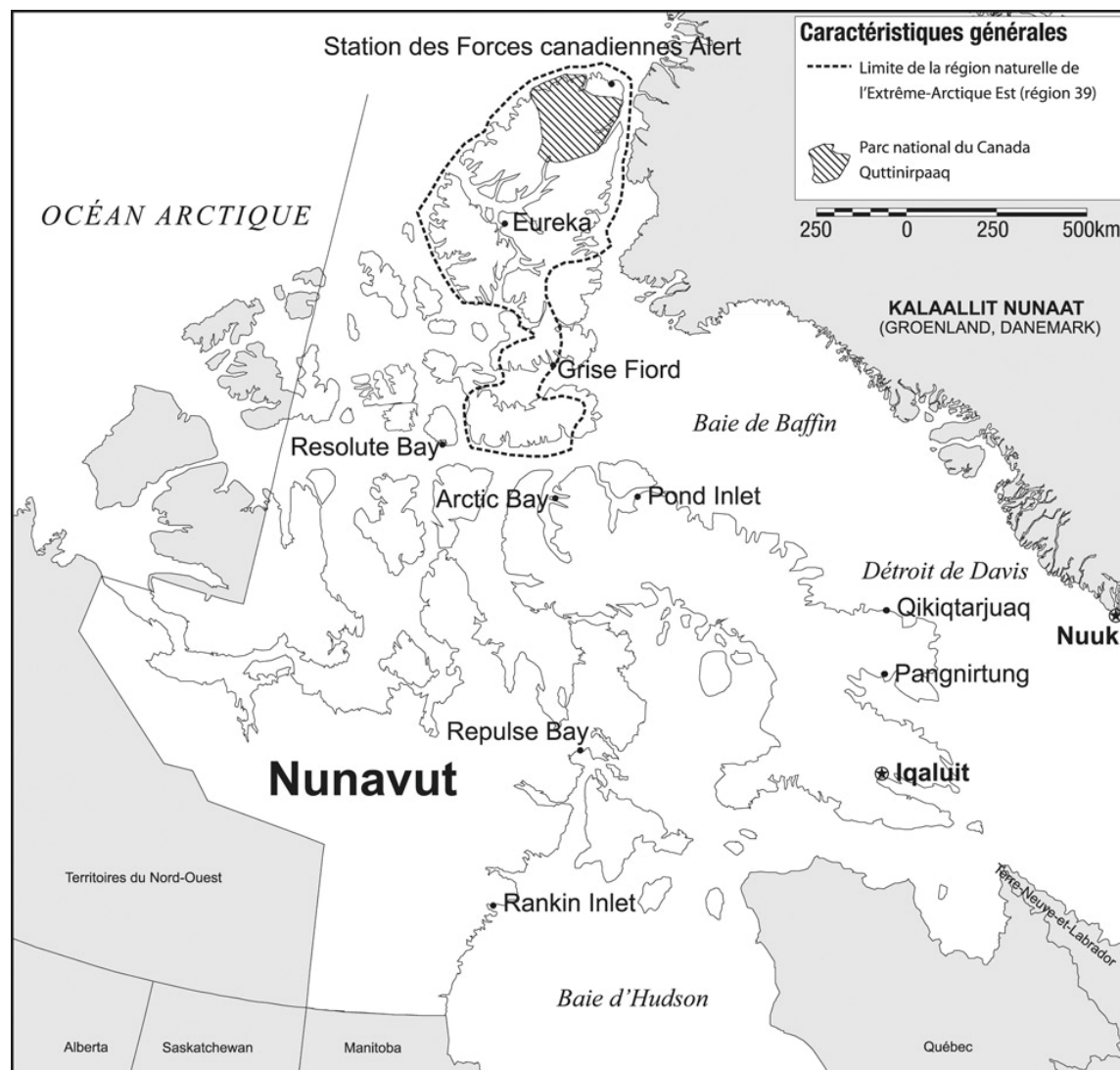
¹⁴ Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, article 5.1.2

3. Rôle du parc dans le réseau de parcs nationaux

Le parc national du Canada Quttinirpaaq fait partie d'un réseau pancanadien de parcs nationaux qui protègent des exemples représentatifs des paysages et des éléments naturels du Canada. Les parcs nationaux sont des régions naturelles qui revêtent de l'importance pour le pays tout entier. Ils sont créés par le Parlement et sont des symboles clés de l'identité canadienne. Ils sont gérés en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* pour l'agrément et l'enrichissement des connaissances de toute la population canadienne, et ils doivent être légués intacts aux générations futures.

Le *Plan du réseau des parcs nationaux* divise le Canada en 39 régions naturelles qui se distinguent par leur topographie et leur végétation. Les parcs nationaux représentent actuellement 27 de ces régions. Le parc national Quttinirpaaq protège un échantillon représentatif de la région naturelle de l'Extrême-Arctique Est (région naturelle 39), territoire de montagnes escarpées, de vastes calottes glaciaires et de toundra stérile parsemée de quelques lacs et de petites parcelles de végétation où la faune est plus abondante. L'Extrême-Arctique a un climat froid et sec, et il reçoit peu de précipitations.

FIGURE 4. Région naturelle de l'Extrême-Arctique Est



4. Contexte de planification

4.1 CADRE RÉGIONAL

Le parc national Quttinirpaaq occupe une partie des îles de la Reine-Élisabeth, dans l'Extrême-Arctique canadien. La collectivité civile la plus proche, qui se trouve à 640 km au sud du parc, dans l'île d'Ellesmere, est celle de Grise Fiord (Ausuittuq); elle compte une population d'environ 163 personnes¹⁵. La localité de Resolute Bay (Qausuittuq), dans l'île Cornwallis, est située à 900 km au sud du parc. C'est là que se trouve l'aéroport important le plus proche du parc. Environ 215 personnes y vivent¹⁵. Quelque 750 km séparent le parc national Quttinirpaaq du pôle Nord géographique. Le Groenland n'est qu'à 25 km à l'est du parc, de l'autre côté du détroit de Robeson.

Les recherches scientifiques menées par les universités et les organismes gouvernementaux représentent une importante activité dans la région. Le personnel chargé de l'Étude du plateau continental polaire (Ressources naturelles Canada), à Resolute Bay, assure un soutien logistique à ces chercheurs.

La population de l'île d'Ellesmere se compose des résidents de Grise Fiord, qui vivent dans la région à l'année, du personnel militaire et civil de la Station des Forces canadiennes Alert (à 45 km au nord-est du parc), du personnel de la base d'opérations d'Eureka, exploitée en été par le ministère de la Défense nationale, du personnel de la station météorologique d'Eureka (225 km au sud du parc) et du personnel saisonnier de Parcs Canada qui travaille dans le parc national Quttinirpaaq tous les ans de mai à août.

4.2 SITES DU PATRIMOINE MONDIAL

En mai 2004, le gouvernement du Canada a diffusé une nouvelle « liste provisoire » de propriétés susceptibles d'être classées sites du patrimoine mondial en raison de leur valeur exceptionnelle pour l'humanité. Il compte soumettre la candidature de ces propriétés afin qu'elles soient éventuellement ajoutées à la liste des sites du patrimoine mondial.

Le parc national Quttinirpaaq figurait au nombre des 11 propriétés inscrites sur cette liste provisoire. Voici les principaux motifs qui justifient sa candidature :

- la valeur des ressources culturelles témoignant de l'occupation de l'Est de l'Arctique canadien par les premiers Paléo-Esquimaux et les cultures qui leur ont succédé;
- la beauté panoramique exceptionnelle du parc et les phénomènes naturels extraordinaires qui y sont réunis, notamment les montagnes, le désert polaire et l'oasis thermique;
- les processus géologiques reliés aux glaciations dans les hautes latitudes et les plateformes de glace qui représentent d'importantes étapes de l'histoire de la planète;
- la diversité des espèces fauniques de l'Extrême-Arctique.

4.3 ÉCOSYSTÈMES DU PARC NATIONAL DU CANADA QUTTINIRPAAQ

Les vastes paysages du parc national Quttinirpaaq sont en grande partie dominés par des glaciers et des montagnes présentant une productivité biologique limitée. Les hivers longs et froids, les étés courts et frais, tout comme les faibles précipitations annuelles, créent des conditions de désert polaire.

¹⁵ Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001.

Certaines basses terres du parc sont remarquablement luxuriantes pour une si haute latitude. Par exemple, le bassin du lac Hazen jouit d'un climat plus doux et plus humide que les secteurs avoisinants, et il abrite des prés de graminées et de fleurs arctiques abondantes pendant la courte saison estivale. Dans ces oasis thermiques, les lièvres arctiques se rassemblent par centaines. De petits troupeaux de bœufs musqués et de caribous de Peary, quelques loups arctiques, des renards arctiques et une trentaine d'espèces d'oiseaux migrateurs y prospèrent aussi. Le parc renferme également des écosystèmes d'eau douce et des écosystèmes marins qui soutiennent des communautés biologiques et des processus physiques sans pareils dans l'Extrême-Arctique.

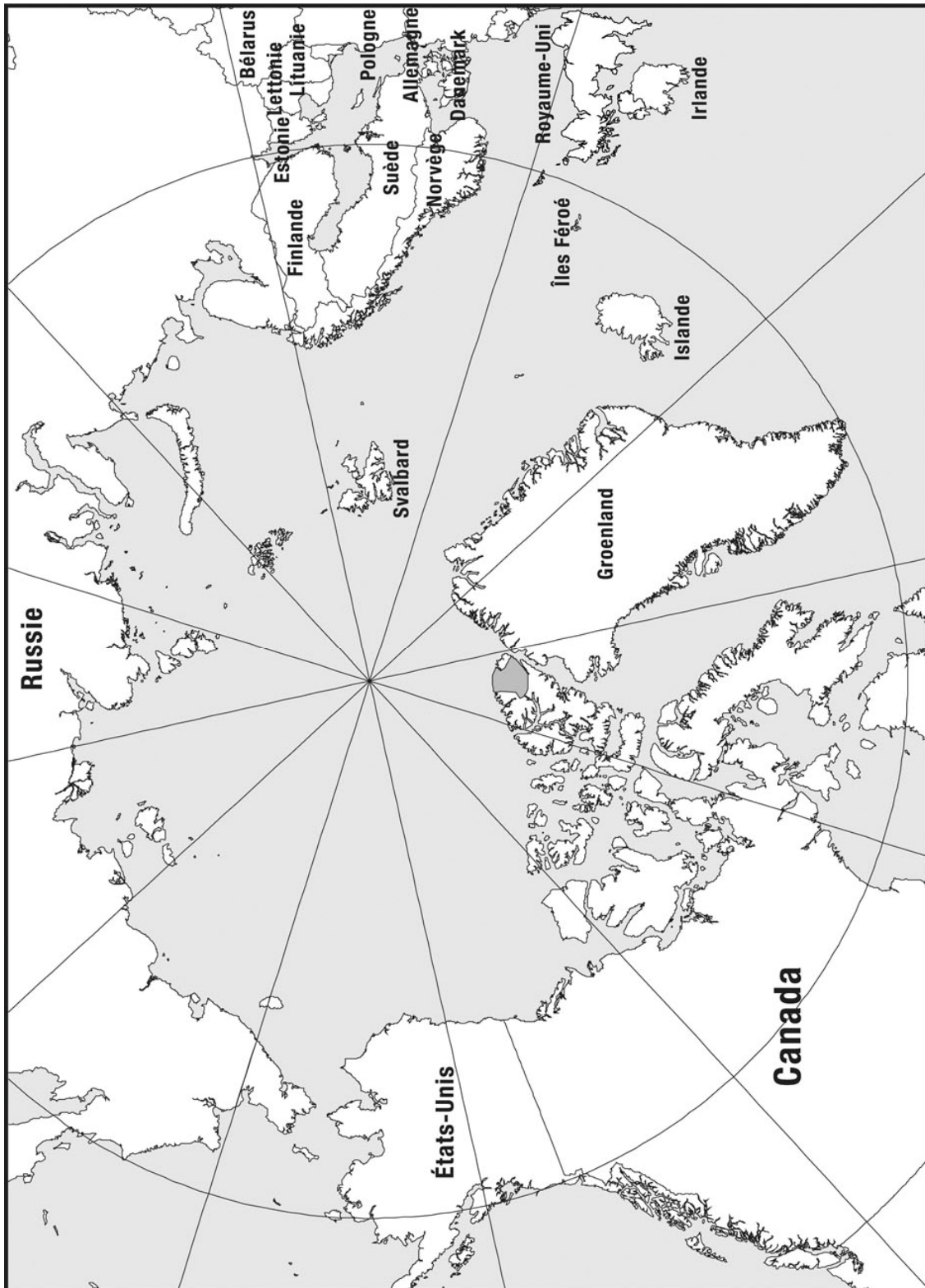
À l'heure actuelle, les écosystèmes du parc national Quttinirpaaq sont en santé. Ils sont cependant fragiles et vulnérables au changement, parce qu'ils sont adaptés à ces conditions extrêmes. Dans l'Extrême-Arctique, les écosystèmes peuvent prendre de nombreuses années à se remettre d'une perturbation, et les changements qui surviennent dans le paysage sont souvent irréversibles.

4.4 RÔLE DU PARC DANS L'ÉCOSYSTÈME ÉLARGI

Le parc fait partie d'un vaste écosystème. Les îles de la Reine-Élisabeth, notamment l'île Axel Heiberg, l'île Ellef Ringnes et le Sud de l'île d'Ellesmere, sont des corridors de migration qui permettent à la faune terrestre de migrer jusqu'au Groenland. D'autres espèces fauniques, par exemple les mammifères marins et les oiseaux, migrent vers des régions éloignées où elles passent l'hiver. Les vents, les courants et la glace de mer transportent dans l'Extrême-Arctique des contaminants provenant de nombreuses autres régions du globe.

À l'heure actuelle, les écosystèmes polaires de l'Amérique du Nord présentent un degré d'intégrité écologique relativement élevé, et le parc national Quttinirpaaq se distingue difficilement de l'écosystème élargi dont il fait partie. Le climat rigoureux et l'éloignement ont limité le peuplement humain et l'activité industrielle dans la région. Les nouvelles technologies ouvrent toutefois l'Extrême-Arctique à l'industrialisation (exploration et exploitation minières, pétrolières et gazières), et les agresseurs d'envergure planétaire (réchauffement climatique et transport de contaminants sur de longues distances) ont des répercussions dans le Nord. À mesure que de nouvelles régions arctiques s'ouvriront à la colonisation et à l'industrialisation et que l'intensification prévue du trafic maritime international se matérialisera dans l'Arctique, le parc national Quttinirpaaq sera appelé à jouer un rôle encore plus important, à titre d'écosystème de référence pour l'évaluation des répercussions régionales et des répercussions planétaires et à titre d'aire protégée servant de refuge à des espèces sauvages telles que le caribou de Peary.

FIGURE 5. Liens entre le parc et l'écosystème élargi



4.5 Activité humaine antérieure et actuelle

Le Nord de l'île d'Ellesmere est occupé de façon intermittente par plusieurs groupes culturels depuis 4 500 ans. Les Paléo-Esquimaux des traditions culturelles Indépendance I et II et de la culture Dorset, suivis des Néo-Esquimaux, ou Inuits de la culture Thulé, ancêtres des Inuits et des

Inughuits¹⁶ modernes, ont occupé le parc à diverses époques de 2 500 ans avant J.-C. à l'an 1700 de notre ère. Ces peuples se sont adaptés à l'environnement nordique grâce à diverses technologies – outils en pierre et en os, ittait (tentes faites de peaux d'animaux), igluvigait (habitations faites de blocs de neige), qullit ukkusiksait (lampes en saponite), qamutiit (traîneaux) et qajait (kayaks) –, dont certaines sont encore en usage dans les collectivités inuites modernes. De par son emplacement dans l'Extrême-Arctique, le parc national Quttinirpaaq peut contribuer comme nul autre à l'étude de la continuité et du changement dans les cultures connues des archéologues, parce que le subtil processus du changement peut se révéler plus évident dans les régions reculées où il n'est pas éclipsé par des facteurs extérieurs.

L'histoire culturelle du parc national Quttinirpaaq, telle qu'elle est comprise aujourd'hui, débute par l'apparition des peuples de la tradition Indépendance I, qui ont occupé le territoire de 2 500 ans à 1 000 ans avant J.-C. Comme il renferme une concentration inégalée de sites de tradition Indépendance I, le Nord de l'île d'Ellesmere aidera les archéologues à mieux comprendre ce groupe culturel encore peu connu.

Les peuples de la tradition culturelle Indépendance I pratiquaient la chasse des mammifères terrestres; en l'absence de ressources alimentaires provenant de mammifères marins, la survie était difficile dans ce climat hostile. Le parc protège la *route du bœuf musqué*, corridor naturel entre des glaciers et des montagnes qui relie les îles de l'Extrême-Arctique au Groenland. Il se peut que les peuples de la tradition Indépendance I aient emprunté ce couloir pour traverser le Nord de l'île d'Ellesmere et se rendre jusqu'au Groenland.

Le parc se distingue aussi par le site Rivendell, situé au bord du lac Hazen. Occupé vers l'an 950 ou 1050 avant J.-C., ce site archéologique témoigne de la transition entre les traditions culturelles Indépendance I et Indépendance II. La culture Indépendance II de l'Extrême-Arctique est souvent assimilée à la culture Dorset ancienne des latitudes plus méridionales. Or, le site Rivendell révèle qu'il s'agit probablement de groupes distincts. La culture Indépendance II du Nord de l'île d'Ellesmere, qui date de l'an 1000 à l'an 500 avant J.-C., est suivie d'un hiatus entre l'an 500 avant J.-C. à l'an 700 de notre ère.

Les peuples de la culture Dorset récente font leur apparition de 700 à 1300 après J.-C. Reconnus pour leurs sculptures rituelles et artistiques exceptionnelles qui illustrent des sujets naturels, stylisés et transformationnels, ces peuples sont les *Tuniit* des légendes, ceux que les Inuits de la culture Thulé ont rencontrés en se dispersant dans l'Arctique canadien.

Linguistiquement et physiquement distincts des Paléo-Esquimaux qui les ont précédés, les Inuits de la culture Thulé ont migré d'un bout à l'autre de l'Arctique, peut-être à la poursuite de baleines en migration, peut-être en quête de la météorite métallique du cap York, dans le Nord-Ouest du Groenland. Il se peut aussi qu'ils aient été attirés par le cuivre de la rivière Coppermine, dans le Centre de l'Arctique, ou par les métaux d'échange des Norois du Groenland. Les Inuits de la culture Thulé ont occupé le Nord de l'île d'Ellesmere de 1100 à 1700 environ, vivant principalement d'animaux terrestres, contrairement aux peuples thuléens des autres régions de l'Arctique, qui pratiquaient la chasse à la baleine boréale.

Les artefacts des Norois du Groenland (fer non affiné, cuivre, bronze, bois et fil) qui ont été retrouvés dans l'Est de l'Extrême-Arctique et peut-être aussi loin que dans le Centre de la côte arctique, laissent entrevoir les interactions et les réseaux d'échange qui existaient entre les Norois du Groenland et les peuples des cultures Dorset et Thulé dans la région où se trouve actuellement le parc. Des objets façonnés d'origine noroise ont été exhumés au fjord Slidre et dans la presqu'île Bache, dans l'île d'Ellesmere. Dans le parc national Quttinirpaaq, des morceaux de fer non affiné ont été retrouvés dans un site thuléen, sur les bords du lac Hazen.

¹⁶ Les Inuits du Groenland

Après la période thuléenne, l'île d'Ellesmere et, de fait, l'Extrême-Arctique dans son ensemble ont été abandonnés. Le parc n'a jamais été occupé de façon continue par la suite.

Pendant près de deux siècles après 1700, les Inughuits (*le Grand Peuple*) ou Esquimaux polaires d'Avanersuaq, dans le Nord-Ouest du Groenland, ont occupé le Nord de l'île d'Ellesmere de façon intermittente. Ils étaient les seuls à vivre à cette latitude en 1818, année où ils sont entrés en contact avec l'Anglais John Ross au cours de son expédition dans le Nord-Ouest du Groenland.

La remarquable histoire de l'exploration et de la recherche scientifique dans le parc commence par une série d'expéditions européennes et américaines, à savoir celle de sir George Strong Nares, (1875-1876), celle du Lieutenant Adolphus Washington Greely (1881-1883) et celle de Robert Edwin Peary (1898-1909). Les expéditions de Nares et de Peary illustrent bien la rivalité qui opposait les intérêts britanniques et américains au XIX^e siècle, chaque clan s'efforçant d'atteindre le pôle Nord avant l'autre. Peary a finalement gagné la course en 1909. Greely était le chef de l'expédition américaine de 1881-1884, organisée à l'occasion de l'Année polaire internationale. C'est lors de ce voyage qu'il a construit le bâtiment original du fort Conger, que devait ensuite réutiliser Peary. L'expédition de Greely est marquée par des récits de misère, de famine et de cannibalisme.

Les Inughuits d'Avanersuaq, dans le Nord du Groenland, ont fourni un soutien aux explorateurs au XIX^e siècle et aux patrouilleurs de la GRC au XX^e siècle. Les Inuits de Grise Fiord ont travaillé aux côtés de scientifiques et ont agi comme gendarmes spéciaux pour le compte de la GRC et des Rangers canadiens, ce qui les a amenés à voyager beaucoup dans l'île d'Ellesmere.

Les premières explorations effectuées par le gouvernement canadien ont pris la forme de patrouilles de la GRC dans les années 1920. Ces travaux ont été suivis par les missions d'exploration scientifique du Conseil de recherches pour la défense, de 1953 à 1974. Le Conseil a établi des camps de recherche au lac Hazen, à l'île Ward Hunt et au fjord Tanquary, et ceux-ci sont encore en usage aujourd'hui.

Le Canada et les États-Unis maintiennent une présence militaire à la Station des Forces canadiennes Alert et à Eureka. L'occupation militaire, en particulier au lac Hazen, remonte à 1950, année de la fondation de la Station de télégraphie sans fil Alert (rebaptisée depuis *Station des Forces canadiennes Alert*). Les Forces canadiennes sont maintenant présentes dans le Nord de l'île d'Ellesmere à Alert et à Eureka.

De nos jours, le parc national Quttinirpaaq accueille un nombre relativement constant de visiteurs, même si l'affluence demeure limitée en raison de l'éloignement du parc, de la courte durée de la saison touristique et du coût élevé de l'accès. Les recherches scientifiques s'intensifient à mesure que le parc suscite l'intérêt des chercheurs du monde entier.

4.6 POSSIBILITÉS DE SENSIBILISATION ET DE LOISIRS À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Le parc national Quttinirpaaq peut jouer un rôle éducatif important dans la région. Actuellement, même les collectivités les plus proches connaissent très peu le parc, et le degré de sensibilisation est encore plus faible à l'échelle nationale. Il serait possible d'intégrer des renseignements sur le parc aux programmes scolaires et aux programmes de diffusion externe destinés à de larges auditoires et d'y présenter le parc comme une caractéristique dominante du Nord canadien qui remplit plusieurs fonctions importantes (ex. : compréhension et protection de l'écologie, destination touristique, retombées pour les collectivités). Il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les publics clés et pour mieux faire connaître l'existence et le rôle du parc.

Même si les Inuits ont déjà fréquenté le Nord de l'île d'Ellesmere par le passé, rares sont ceux qui visitent le parc de nos jours, à moins de participer aux opérations du parc ou à d'autres travaux. En participant aux efforts de gestion participative, les résidents de Resolute Bay et de Grise Fiord ont l'occasion d'approfondir leur connaissance des ressources naturelles et culturelles du parc, de l'écosystème élargi de l'Extrême-Arctique et du mandat de Parcs Canada.

Les caractéristiques qui font du parc national Quttinirpaaq un endroit exceptionnel, par exemple son éloignement extrême, en limitent également le potentiel comme aire de loisirs, en raison de la distance à parcourir pour s'y rendre et des dépenses associées à un tel voyage. Le tourisme dans le parc représente tout de même des débouchés importants dans le contexte de l'Extrême-Arctique canadien. De 50 à 200 personnes visitent le parc chaque année. Elles viennent découvrir la nature sauvage de l'Extrême-Arctique et sont à la recherche d'une expérience rare et enrichissante qui vaudra le coût de leur voyage. Toutes s'attendent à des moments exceptionnels au « sommet du monde ». Ces visiteurs recherchent également la possibilité de suivre les traces des expéditions polaires et de se mesurer à ce paysage surréel et étranger. Le parc national Quttinirpaaq peut figurer aux côtés d'autres destinations sauvages bien connues de la planète, au même titre que les îles Galapagos, les plaines du Serengeti et le mont Everest. Il faut cependant être réaliste : la fréquentation du parc demeurera faible en raison des coûts, des obstacles et du petit marché auquel s'adresse le parc.

Dans le contexte du tourisme local, cependant, ces visiteurs engendrent des retombées importantes. La majorité des touristes qui visitent le parc passent par Resolute Bay. Cette collectivité leur sert de halte et peut enrichir leur expérience, aussi bien avant qu'après leur visite. L'impact économique de 30 à 50 randonneurs et skieurs, auxquels viennent s'ajouter de 100 à 150 croisiéristes, peut être considérable. Il serait possible d'accroître le soutien touristique offert à Resolute Bay en enrichissant l'offre de services et de produits, notamment par des visites guidées de la localité, des expositions d'art et d'artisanat et des expériences culturelles. De nouveaux programmes de mise en valeur du patrimoine pourraient également être élaborés pour les visiteurs qui ne peuvent pas se rendre dans le parc. Cette offre de services pourrait être intégrée aux programmes de diffusion externe et de sensibilisation dans les collectivités.

4.7 PRINCIPES ET OUTILS DU PARC NATIONAL QUTTINIRPAAQ

Parcs Canada a recours à un certain nombre de principes et d'outils pour gérer les ressources écologiques et culturelles du parc national Quttinirpaaq. Certains sont décrits plus bas, sans ordre particulier. En vertu de l'*Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits*, les gestionnaires du parc sont tenus d'accorder la même importance à l'information scientifique et aux connaissances traditionnelles inuites¹⁷.

¹⁷ *Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits*, article 5.3.2f)

1. Acquisition de connaissances¹⁸ :

- a. Inuit Qaujimagatuqangit : Les concepts de l’Inuit Qaujimagatuqangit englobent tous les aspects de la culture inuite traditionnelle, dont les valeurs, la vision du monde, la langue, l’organisation sociale, les connaissances, les aptitudes à la vie quotidienne, les perceptions et les attentes. Ils ne s’appliquent pas nécessairement à une région en particulier. Par exemple, l’Inuit Qaujimagatuqangit du Sud de l’île d’Ellesmere et celui des Inughuits du Groenland peuvent tous deux s’appliquer à la région du parc. Les principes qui le composent sont décrits à la section 1.3 du présent plan.
- b. Connaissances traditionnelles inuites : Les connaissances traditionnelles inuites sont des connaissances vivantes, un savoir acquis grâce à l’expérience. Il s’agit d’un système de connaissances vitales, dynamiques et évolutives, qui englobent une compréhension approfondie de la terre et des eaux. Le contenu et l’étendue du savoir varient d’un Inuk à l’autre. Il s’agit de connaissances acquises par des Inuits qui sont devenus des experts sur des sujets particuliers.
- c. Recherche : La recherche scientifique approfondit les connaissances écologiques et contribue à faire la lumière sur les écosystèmes de l’Extrême-Arctique canadien et du monde circumpolaire. Elle enrichit notre connaissance des ressources culturelles, ainsi que de la culture et de l’histoire des Inuits dans l’Arctique canadien. Parce qu’ils comblent des lacunes et qu’ils fournissent des renseignements sur les processus écologiques et les ressources culturelles du parc national Quttinirpaaq, les résultats des recherches scientifiques améliorent la prise de décisions pour la gestion et les opérations du parc et facilitent la rédaction des rapports sur l’état du parc.
- d. Surveillance : La surveillance s’entend de l’enregistrement et de l’analyse de données ainsi que de la production de rapports réguliers et permanents.

Surveillance écologique : La surveillance écologique est un outil indispensable pour déterminer si les mesures de gestion produisent les effets souhaités et pour comprendre l’état des écosystèmes du parc à long terme. L’orientation à suivre pour la surveillance écologique est exposée à la section 6.4.5 du présent plan.

Surveillance des ressources culturelles : La surveillance des ressources culturelles permettra d’évaluer les impacts des menaces qui pèsent sur les ressources culturelles, d’évaluer l’efficacité des mesures de gestion et de donner aux gestionnaires du parc un aperçu général de l’état de certaines ressources. L’orientation à suivre pour la surveillance des ressources culturelles est décrite à la section 7.3.5 du présent plan.

2. **Gestion adaptative** : La gestion adaptative est un mode de gestion qui permet d’apprendre tout en exécutant. Il s’agit d’un processus au cours duquel les gestionnaires du parc vérifient périodiquement si les mesures de gestion prises concourent à l’atteinte des objectifs. Si les résultats diffèrent des attentes, les gestionnaires peuvent modifier leur façon de faire et poursuivre leurs activités de surveillance.
3. **Principe de prudence** : Suivant le principe de prudence, *l’absence d’entière certitude scientifique ne peut être invoquée pour retarder la mise en place de mesures, en présence de facteurs qui menacent de réduire la diversité biologique ou en présence d’autres impacts environnementaux irréversibles*. Le principe de prudence peut aussi s’appliquer lorsqu’il y a risque de perte ou de réduction sur le plan socioéconomique. Dans les deux cas, le

¹⁸ La propriété intellectuelle sera respectée, et les sources, dûment mentionnées.

principe de prudence a préséance lorsqu'il n'existe pas de preuve indéniable d'un danger possible.

4. **Assainissement** : L'assainissement comprend l'enlèvement et le nettoyage des contaminants et des matières dangereuses dans l'environnement du parc. Le concept suppose également que des mesures seront prises pour laisser le site dans un état qui lui permettra de se régénérer (ex. : lutte active contre l'érosion). Il importe également de mettre en œuvre des stratégies d'atténuation des risques pour éviter que l'environnement ne se dégrade de nouveau une fois les travaux d'assainissement terminés.
5. **Évaluation environnementale** : L'évaluation environnementale se définit comme une évaluation des effets écologiques d'une activité ou d'un projet exécuté dans le parc. L'évaluation tient compte des effets physiques, sociaux et économiques. Les effets cumulatifs s'entendent des effets combinés et à long terme des activités et des projets sur l'environnement physique, social et économique du parc; il en est également tenu compte dans l'évaluation des activités et des projets.
6. **Gestion de l'information** : L'information sur l'intégrité écologique et les ressources culturelles du parc national Quttinirpaaq peut provenir de nombreuses sources. Pour faciliter la gestion des ressources écologiques et culturelles, il faut que ces renseignements divers et les métadonnées correspondantes¹⁹ soient structurés et accessibles. Voir la section 11.1.5 du présent plan pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont l'information sera gérée.
7. **Diffusion de messages sur l'intégrité écologique et les ressources culturelles** : Pour obtenir la collaboration des collectivités, des organismes inuits, des organismes gouvernementaux, des universités et des organismes non gouvernementaux, il faut leur transmettre des messages percutants sur l'intégrité écologique et les ressources culturelles, notamment par l'intermédiaire de programmes de diffusion externe et de sensibilisation.
8. **Plan d'embauche de personnel inuit** : Le Plan d'embauche de personnel inuit de l'Unité de gestion du Nunavut reconnaît que les Inuits font partie intégrante des écosystèmes du parc et que leurs connaissances traditionnelles, leur culture et leurs pratiques jouent un rôle important dans la gestion des ressources écologiques et culturelles des parcs nationaux du Nunavut. Ce plan reflète l'engagement contracté par Parcs Canada à l'article 23 de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, celui d'accroître la participation des Inuits au sein de la fonction publique à un niveau représentatif d'ici 2020²⁰.

¹⁹ Les métadonnées s'entendent de l'information sur la façon dont les données ont été recueillies ou organisées.

²⁰ A l'époque de la signature de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, la société Nunavut Tunngavik Incorporated avait établi le taux représentatif à 85 %.

5. Vision adoptée pour le parc

L'énoncé qui suit décrit ce à quoi ressemblera le parc national Quttinirpaaq dans 15 ans. Il s'agit d'une vision d'avenir inspirante qui concourra à orienter les travaux de planification et de gestion du parc ainsi que ses opérations pendant la durée d'application du plan directeur. Dans 15 ans :

- L'intégrité écologique du parc national Quttinirpaaq sera protégée et maintenue. Des populations d'espèces indigènes comme le caribou de Peary, le loup arctique, le bœuf musqué, le lièvre arctique et l'omble chevalier seront maintenues à des niveaux naturels. La diversité des écosystèmes sera protégée, et les processus naturels, comme la reproduction et la prédation, continueront d'exercer leur action normalement.
- Les Inuits continueront de faire partie intégrante des écosystèmes de l'Extrême-Arctique.
- Les écosystèmes terrestres, marins et aquatiques du parc seront mieux connus. Les gestionnaires, les visiteurs et les utilisateurs du parc, de même que les résidents des collectivités environnantes, auront la même compréhension des écosystèmes du parc. L'importance de ces écosystèmes sera reconnue, soutenue et comprise par les publics cibles.
- Les gestionnaires du parc accorderont autant d'importance aux connaissances traditionnelles inuites qu'à l'information scientifique. Les Inuits participeront aux programmes permanents de recherche et de surveillance du parc.
- Les recherches menées dans le parc permettront aux scientifiques de mieux comprendre les écosystèmes de l'Extrême-Arctique et les conditions environnementales de la planète. Les données recueillies grâce à ces recherches éclaireront les décisions de gestion du parc et contribueront à enrichir les connaissances sur la région circumpolaire.
- Par des programmes de surveillance, il sera possible d'évaluer d'importants indicateurs de l'intégrité écologique et des changements environnementaux ainsi que d'en rendre compte; ces programmes permettront aussi de faire la lumière sur l'état des principales ressources culturelles. Des indicateurs et des cibles seront établis pour faciliter la gestion du parc.
- Le personnel du parc participera activement aux efforts de rétablissement d'espèces en péril comme le caribou de Peary.
- Les nombreuses ressources culturelles liées à l'histoire antérieure et postérieure à l'arrivée des Européens dans l'Extrême-Arctique seront protégées et gérées. L'importance nationale et internationale de ces ressources culturelles sera reconnue, communiquée et comprise.
- Des programmes de sensibilisation publique ciblés inciteront les collectivités de l'Arctique, les scientifiques et les visiteurs du parc à découvrir et à apprécier davantage la culture et les connaissances traditionnelles des Inuits.
- Les visiteurs vivront une expérience de grande qualité dans la nature sauvage de l'Arctique. Les visiteurs et les utilisateurs du parc seront préparés aux difficultés inhérentes à un séjour dans le parc. L'expérience offerte aux visiteurs et aux utilisateurs fera partie intégrante de la protection de l'intégrité écologique et des ressources culturelles du parc national Quttinirpaaq.

- Le parc jouera un rôle important dans le tourisme régional, et il renforcera l'assise économique du Nunavut, de Grise Fiord et de Resolute Bay. Les Inuits participeront à l'offre de produits touristiques.
- Les ressources naturelles et culturelles du parc seront mieux protégées grâce à divers partenariats, qui seront créés dans le but d'accroître les capacités et les retombées locales.
- L'île Ward Hunt sera pleinement intégrée au parc en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.
- Le parc national Quttinirpaaq continuera d'être géré de façon participative.
- L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits des parcs nationaux Auyuittuq, Quttinirpaaq et Sirmilik seront mis en œuvre et respectés.
- L'Unité de gestion du Nunavut s'efforcera d'embaucher un pourcentage représentatif d'Inuits d'ici 2020²¹.

²¹ A l'époque de la signature de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, la société Nunavut Tunngavik Incorporated avait établi le pourcentage représentatif à 85 %.

6. Gestion de l'intégrité écologique

FIGURE 6. Définition d'intégrité écologique

L'état d'un parc jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie et qui sera vraisemblablement maintenu, notamment les éléments abiotiques, la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que le rythme des changements et le maintien des processus écologiques.

Source : Loi sur les parcs nationaux du Canada

6.1 ÉTAT ÉCOLOGIQUE DU PARC

Le parc national Quttinirpaaq occupe un vaste territoire reculé qui fait partie d'un immense écosystème en santé. Il présente un haut degré d'intégrité écologique. Les composantes qu'on pourrait s'attendre à trouver dans l'écosystème, comme les plantes et les animaux indigènes, y sont tous présentes, mais certaines espèces ont été désignées comme espèces en péril. Les principaux processus écologiques, notamment la production, la prédation et la décomposition, semblent fonctionner normalement. Il n'y a aucune dégradation majeure de l'environnement du parc à l'heure actuelle.

Les écosystèmes du parc national Quttinirpaaq sont toutefois extrêmement fragiles et sensibles. Des menaces environnementales d'envergure planétaire – par exemple les changements climatiques, l'amincissement de la couche d'ozone et les polluants transportés sur de longues distances – perturbent tout le monde circumpolaire, et leurs effets se font déjà sentir dans le parc. On constate également quelques incidences localisées, notamment des sites contaminés par des activités pratiquées autrefois dans la région. Bon nombre de ces impacts localisés peuvent être atténués ou éliminés. Les scientifiques savent encore peu de choses sur les écosystèmes polaires et leurs réactions aux changements d'origine humaine, mais ils approfondissent peu à peu leurs connaissances.

6.2 ÉCOSYSTÈMES DU PARC NATIONAL QUTTINIRPAAQ

Les écosystèmes du parc national Quttinirpaaq sont caractérisés par une faible diversité d'espèces, des chaînes alimentaires simples et une faible productivité. Le climat est typique de l'Extrême-Arctique, c'est-à-dire que les étés sont frais, courts et secs et que les hivers sont longs, froids et secs. La nature extrêmement saisonnière du rayonnement solaire (ensoleillement 24 heures sur 24 en été et obscurité 24 heures sur 24 en hiver) et les faibles précipitations créent des conditions rigoureuses pour les organismes vivants. Les températures moyennes sont d'environ -30 °C en hiver, et elles atteignent environ -2 °C en été.

6.2.1 Écosystèmes terrestres

Sur la majeure partie du territoire du parc, notamment sur les glaciers et les calottes glaciaires, qui occupent 36 % de la superficie du parc, le nombre et la diversité des organismes vivants demeurent limités. Le parc renferme de très vastes champs de glace pouvant atteindre 900 m d'épaisseur ainsi que des nunatait²² qui trônent à plus de 2 500 m d'altitude. Le mont Barbeau, qui fait 2 616 m de hauteur, est le sommet le plus élevé de l'Est de l'Amérique du Nord. Le pergélisol continu couvre toute l'assise rocheuse du parc. Dans la zone dépourvue de glaciers, la couche active²³ est peu profonde, ce qui limite la croissance des plantes et le développement du sol. En raison des sols pauvres et des températures fraîches, le couvert végétal est

²² Les nunatait (le pluriel de *nunatak*) sont de petites montagnes isolées des sommets principaux et complètement entourées par un champ de glace.

²³ La couche active correspond à la couche de sol qui dégèle en été.

essentiellement confiné aux zones où l'humidité est suffisante, ce qui donne des concentrations éparses de toundra bosselée et des prés de toundra humide, qui se trouvent là où l'humidité superficielle ne peut pas s'évaporer. Dans les régions montagneuses, la végétation dominante se compose de plantes résistantes au froid, comme les carex, les graminées, les mousses et les lichens.

Dans le bassin du lac Hazen, où les conditions sont celles d'une oasis, l'habitat est plus riche grâce aux grandes quantités d'eau issues du ruissellement glaciaire, au climat tempéré à l'abri des montagnes orientées vers le sud et à l'influence du courant de l'Ouest du Groenland. Le bassin du lac Hazen est un écosystème important et unique en son genre, et il s'agit du secteur le mieux connu du parc. Les prés couverts de toundra humide y sont vastes, ce qui accroît l'abondance et la diversité des végétaux et de la faune.

La faune caractéristique des écosystèmes terrestres comprend diverses espèces d'oiseaux aquatiques, notamment l'oie des neiges, le plongeon catmarin et l'eider à duvet, de même que des oiseaux terrestres comme le lagopède alpin, le bruant des neiges, le tournepier à collier et le pluvier grand-gravelot. Au nombre des mammifères terrestres figurent le lièvre arctique, le lemming, l'hermine, le renard arctique, le loup arctique, le bœuf musqué et le caribou de Peary.

6.2.2 Écosystèmes d'eau douce

Les systèmes d'eau douce du parc national Quttinirpaaq se caractérisent par des températures fraîches, des couches de glace épaisses, de faibles quantités de nutriments, une faible productivité et une diversité d'espèces limitée. Compte tenu du terrain accidenté, les rivières sont nombreuses dans le parc, mais les lacs y sont rares. Le lac Hazen, au centre du parc, est l'un des plus grands au nord du cercle arctique. L'omble chevalier, la seule espèce de poisson d'eau douce du parc, se rencontre ici et là dans des lacs et des cours d'eau. Les petits bassins d'eau ne contiennent que des invertébrés, et il en va de même pour un grand nombre de rivières. Des lacs d'épiplateforme se créent au-dessus des plateformes de glace océanique le long de la côte Nord du parc et abritent des communautés microbiennes uniques (voir la figure 7).

6.2.3 Écosystèmes marins

Le parc national Quttinirpaaq englobe un habitat marin d'une superficie d'environ 2 375 km², et il est traversé de nombreux fjords profonds. La glace est le principal facteur qui influe sur les eaux marines du parc. D'immenses plateformes de glace flottante s'étirent depuis la côte Nord, pénétrant dans les fjords et ensevelissant des centaines de kilomètres carrés d'océan. La banquise lâche recouvre une bonne partie des eaux marines restantes; elle érode le rivage, réfléchit le soleil, limite la productivité et régit la répartition des mammifères marins. Certaines eaux du parc sont libres de glace pendant une courte période, de sorte que l'environnement marin bénéficie d'un bon ensoleillement qui accroît quelque peu la diversité des espèces. Les mammifères marins régulièrement observés dans les environs du parc appartiennent aux seules espèces capables de vivre dans la banquise permanente : le phoque annelé, le phoque barbu, le narval et l'ours blanc. Même ces espèces ne sont pas présentes toute l'année.

6.3 AGRESSEURS ÉCOLOGIQUES : IMPACTS SUR LE PARC

Même s'il présente un degré d'intégrité écologique relativement élevé, le parc national Quttinirpaaq subit l'action d'agresseurs qui peuvent entraîner certaines dégradations écologiques.

Les changements climatiques planétaires représentent sans doute le principal agresseur du parc national Quttinirpaaq, leurs effets se faisant surtout sentir près des pôles (Hassol, 2004). Si l'on en croit les prédictions des scientifiques, c'est dans le Nord de l'île d'Ellesmere que les changements de température seront les plus marqués au Canada. Selon le modèle de prédiction employé²⁴,

²⁴ Modèles climatiques et scénarios d'émissions mondiales.

l'augmentation des températures moyennes pourrait varier entre 3 et 5 °C sur la terre ferme et atteindre 7 °C sur les océans d'ici la fin du siècle (Hassol, 2004).

Les agresseurs écologiques du parc ont été décrits dans les rapports sur l'état des parcs et les rapports sur l'état des aires patrimoniales protégées qui ont été publiés depuis 1990. Ces documents font état des agresseurs suivants :

1. **Changement climatique** (ex. : changement du profil des températures et des précipitations)
2. **Transport de polluants sur de longues distances** (ex. : contaminants, polluants organiques persistants, métaux lourds, amincissement de la couche d'ozone et intensification des rayons ultraviolets B)
3. **Impacts localisés** (ex. : contamination attribuable à des caches de carburant abandonnées et à des campements, perturbation de la faune par les avions, élimination des déchets humains à l'île Ward Hunt, au fjord Tanquary et au lac Hazen, pêche sportive, risque limité de transmission de parasites par des animaux domestiques)

Le présent plan expose les mesures à suivre pour contrer ces agresseurs.

6.4 BUTS, OBJECTIFS ET MESURES DE GESTION

6.4.1 Protection de l'intégrité écologique²⁵

6.4.1.1 But stratégique

Les processus, la structure et les fonctions des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins du parc resteront intacts.

6.4.1.2 Objectifs

1. Préserver la biodiversité des écosystèmes du parc.
2. Maintenir l'abondance relative des espèces fauniques terrestres du parc.
3. Préserver la santé des écosystèmes aquatiques (d'eau douce) du parc.
4. Préserver la santé des écosystèmes marins du parc.
5. Éviter que les opérations de gestion du parc et les activités des visiteurs ne perturbent les processus physiques naturels qui assurent le fonctionnement des communautés écologiques.
6. Comprendre et faire connaître les répercussions des agresseurs d'envergure planétaire sur le parc.
7. Améliorer l'état écologique des sites perturbés du parc.
8. Faire en sorte que les visiteurs et les utilisateurs aient accès à un écosystème arctique fonctionnel et en santé.

6.4.1.3 Principales mesures

1. Interdire la pêche sportive dans toutes le parc jusqu'à ce que le CGRFN détermine si les écosystèmes du parc peuvent soutenir la pêche sportive.²⁶ La création d'une

²⁵ Le tableau 1 présente un résumé des indicateurs écologiques et des cibles.

²⁶ L'article 8.1.14 de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits des parcs nationaux Auyuittuq, Quttinirpaaq et Sirmilik précise ce qui suit : Au moment de ratifier l'Entente, Parcs Canada et l'AIQ demanderont au CGRFN de songer à interdire la pêche sportive dans le parc national Quttinirpaaq jusqu'à ce que le CGRFN décide si les lacs du parc peuvent tolérer la pêche sportive.

expérience de pêche durable dans le parc pourrait être revue au prochain examen du plan directeur.

2. Mener des recherches sur la répartition du bœuf musqué et ses habitats de prédilection.
3. Mener des recherches sur la répartition du caribou de Peary, ses habitats de prédilection et la génétique de la population.
4. Procéder régulièrement à des recensements fauniques dans le parc afin de surveiller l'effectif et le succès de reproduction des espèces clés.
5. Faire en sorte que les populations fauniques soient perturbées le moins possible.
6. Entreprendre l'assainissement des sites contaminés au fjord Tanquary, au lac Hazen et à l'île Ward Hunt (voir la section 11.1.1).
7. Choisir des indicateurs et des cibles de l'intégrité écologique et appliquer des protocoles de surveillance à long terme.
8. Communiquer avec le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut et avec les organismes de chasseurs et de trappeurs de Grise Fiord et de Resolute Bay pour toutes les questions relatives à la faune et à l'habitat faunique.

FIGURE 7. La pêche dans le parc national du Canada Quttinirpaaq

La pêche se pratique depuis longtemps dans le Nord de l'île d'Ellesmere. À la fin du XIX^e siècle, le poisson servait à approvisionner les membres des expéditions jusqu'au pôle Nord (Dick, 2001). Des pourvoiries ont également été exploitées au lac Hazen avant la création du parc. De nos jours, la pêche sportive demeure concentrée autour du lac Hazen, mais elle est également pratiquée dans d'autres petits lacs. La pêche sportive a été pratiquée par les militaires, le personnel du parc, les visiteurs et les chercheurs. On sait peu de choses sur le nombre de captures par année, et on ne dispose d'aucune donnée sur la capacité portante du lac Hazen ou des autres bassins d'eau du parc.

Il a été question de la pêche récréative de l'omble chevalier pendant l'élaboration du plan directeur. Certains craignent que le retrait des poissons ait de graves incidences sur l'intégrité des écosystèmes aquatiques du parc.

Source : Gertsch, Dodds, Manseau et Amagoalik (2003)

6.4.2 Compréhension des profils et des processus écologiques

6.4.2.1 But stratégique

Grâce à l'information scientifique et aux connaissances traditionnelles inuites, les gestionnaires du parc comprendront mieux la structure, les fonctions et les processus des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins du parc.

6.4.2.2 Objectifs

1. Comprendre et décrire les écosystèmes des secteurs du parc qui sont moins bien connus.
2. Comprendre la structure des peuplements des espèces terrestres et aquatiques clés, notamment l'omble chevalier, le bœuf musqué, le caribou de Peary, le lièvre arctique et le lemming.

3. Acquérir une connaissance de base de l'ensemble des écosystèmes du parc.
4. Faciliter le processus décisionnel des gestionnaires du parc en leur donnant accès aux renseignements actuels, aux résultats des dernières recherches scientifiques et aux connaissances traditionnelles inuites sur les écosystèmes du Nord de l'île d'Ellesmere.

6.4.2.3 Principales mesures

1. Poursuivre l'inventaire des ressources du parc, en collaboration avec des universités, des gouvernements et d'autres organismes.
2. Décrire la structure des communautés qui font partie des écosystèmes aquatiques du bassin hydrographique du lac Hazen.
3. Terminer la cartographie de la végétation du parc.
4. Délimiter l'habitat de l'omble chevalier, du bœuf musqué, du caribou de Peary, du lièvre arctique et du lemming.
5. Continuer de recueillir de l'information écologique, des récits oraux et des renseignements non publiés auprès de personnes qui ont séjourné dans le Nord de l'île d'Ellesmere (ex. : Inuits, pilotes, militaires). Continuer de recueillir des renseignements sur les écosystèmes du parc, y compris de l'information sur les changements climatiques, auprès des Inuits et des Inughuits.
6. Rendre accessible l'information obtenue grâce aux recherches scientifiques et aux connaissances traditionnelles inuites, en alimentant des bases de données et en produisant des rapports périodiques.

6.4.3 Recherche scientifique

Le Comité mixte de gestion du parc examine les demandes de permis de recherche et de collecte, et il conseille au directeur du parc de les approuver ou de les rejeter²⁷. De plus, il encourage les chercheurs à collaborer entre eux afin de maximiser les bienfaits de leurs efforts de recherche et de réduire au minimum leurs impacts sur le parc national.

6.4.3.1 But stratégique

Le parc deviendra un carrefour de la recherche et contribuera grandement à approfondir les connaissances sur les écosystèmes de l'Extrême-Arctique.

6.4.3.2 Objectifs

1. Aider les chercheurs de la communauté circumpolaire à mieux comprendre les impacts des menaces environnementales d'envergure planétaire sur les écosystèmes de l'Extrême-Arctique.
2. Recueillir de l'information pour combler les lacunes dans des domaines propres à la gestion du parc.
3. Veiller à ce que les recherches effectuées dans le parc complètent les priorités de Parcs Canada en matière de recherche.
4. Améliorer la recherche dans le parc en établissant des partenariats avec d'autres organismes de recherche.
5. Faire du parc un carrefour de la recherche sur les écosystèmes de l'Extrême-Arctique.

²⁷ Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, article 6.

6.4.3.3 Principales mesures

1. En consultation avec les chercheurs de l'Arctique et les Inuits, élaborer un plan de recherche dans lequel figurent des priorités établies en fonction des lacunes cernées dans le document intitulé *Resource Description and Analysis (Description et analyse des ressources)*.
2. Demander conseil au Comité mixte de gestion du parc au sujet des recherches à mener en priorité dans le parc national du Canada Quttinirpaaq.
3. Encourager les chercheurs, les organismes scientifiques et les établissements d'enseignement postsecondaire du Canada et de l'étranger à se servir du parc comme lieu de recherche et à se concentrer sur les recherches jugées prioritaires par Parcs Canada.
4. Consolider les liens étroits qui existent entre Parcs Canada et les responsables de l'Étude du plateau continental polaire (Ressources naturelles Canada) afin de faciliter la conduite de recherches dans l'Extrême-Arctique canadien.
5. Créer des partenariats avec des organismes locaux, régionaux, nationaux et internationaux afin d'intensifier les recherches scientifiques.
6. Faciliter les relations entre les Inuits et les chercheurs, afin de favoriser l'intégration des connaissances traditionnelles inuites et des recherches scientifiques. Encourager les Inuits à participer activement aux recherches entreprises dans le parc.
7. Exiger de tous les chercheurs du parc qu'ils rendent compte des résultats de leurs recherches aux résidents de Grise Fiord ou de Resolute Bay.

6.4.4 Espèces en péril

Certains travaux de recherche et de surveillance déjà décrits seront axés sur des espèces considérées comme susceptibles d'être en péril par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada ainsi que sur d'autres espèces rares. Voici les espèces qui sont actuellement visées dans le parc national Quttinirpaaq : bryum de Porsild (une mousse), mouette blanche, faucon gérfaut, narval, ours blanc et caribou de Peary.

6.4.4.1 But stratégique

Le parc contribuera aux efforts locaux et nationaux de recherche et de rétablissement des espèces en péril.

6.4.4.2 Objectifs

1. Contribuer à l'approfondissement des connaissances sur l'écologie des espèces en péril.
2. Contribuer aux efforts de rétablissement des espèces en péril en participant activement aux travaux des équipes de rétablissement conjointes.
3. Veiller à ce que les espèces en péril et leur habitat soient protégés.

6.4.4.3 Principales mesures

1. Enregistrer les observations d'espèces en péril et échanger des données avec d'autres organismes chargés de la protection et de la gestion des espèces en péril.
2. Évaluer les principaux habitats des espèces en péril connues.
3. Évaluer les mesures à prendre pour protéger les principaux habitats des espèces en péril.
4. Siéger aux équipes de rétablissement des espèces en péril.

6.4.5 Surveillance des écosystèmes

Le programme de surveillance écologique du parc national Quttinirpaaq est assorti des objectifs suivants :

- mesurer la santé écologique du parc;
- mesurer les impacts des agresseurs sur les écosystèmes du parc et en rendre compte;
- fournir de l'information sur l'état des écosystèmes du parc afin de faciliter la prise de décisions de gestion;
- évaluer l'efficacité des mesures de gestion.

Les renseignements recueillis et évalués dans le cadre du programme de surveillance écologique serviront de fondement à l'évaluation du présent plan dans les futurs rapports sur l'état du parc.

En 2007, le parc national Quttinirpaaq dispose d'un programme de base pour la surveillance des écosystèmes. Parcs Canada doit étoffer et officialiser ce programme, conformément à son cadre de surveillance.

6.4.5.1 But stratégique

Parcs Canada aura recours à d'importants indicateurs pour rendre compte de l'état de l'intégrité écologique du parc.

6.4.5.2 Objectifs

1. Obtenir de l'information de référence afin de pouvoir rendre compte de l'état de l'intégrité écologique du parc.
2. Mieux comprendre l'état des écosystèmes de l'Extrême-Arctique en participant à des réseaux de surveillance nationaux et circumpolaires.
3. Mieux comprendre les impacts des agresseurs environnementaux planétaires en contribuant à l'enrichissement des connaissances à l'échelle mondiale.
4. Sensibiliser le public aux impacts des agresseurs d'envergure planétaire sur les écosystèmes du parc.
5. Contribuer à la prise de décisions à l'échelle du parc, de la région, du pays et de la planète, en mettant les données de surveillance à la disposition des décideurs.

6.4.5.3 Principales mesures

1. Choisir des indicateurs et des cibles de l'intégrité écologique et adopter des protocoles pertinents pour la surveillance à long terme.
2. Appliquer les protocoles élaborés et échanger des données avec des réseaux de surveillance nationaux et circumpolaires (ex. : Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques – Nord; Expérience internationale sur la toundra).
3. Pour l'exécution du programme de surveillance écologique du parc, choisir des étalons de mesure qui permettront de comprendre les effets des agresseurs planétaires et locaux.
4. Communiquer des messages sur les impacts des agresseurs environnementaux planétaires aux collectivités locales, de même qu'à différents publics au pays et à l'étranger.

6.5 INDICATEURS ÉCOLOGIQUES ET CIBLES

Les indicateurs de l'intégrité écologique du parc national Quttinirpaaq sont énumérés au tableau 1. Un grand nombre d'agresseurs qui pourraient avoir des incidences sur le parc sont de nature planétaire, et leurs effets se font sentir à de grandes échelles temporelles et spatiales. Dans bon nombre de cas, les étalons de mesure énumérés ne révéleront pas de changements importants au cours des cinq années d'application du plan. En effet, il est prévu que ces étalons permettront plutôt de déceler des tendances et des changements majeurs à l'échelle planétaire sur de plus longues périodes. Pour aborder la question des agresseurs d'envergure planétaire, les gestionnaires du parc s'efforceront d'influencer le débat public et les comportements en communiquant les résultats à un public mondial. Cette stratégie de surveillance des écosystèmes illustre bien l'importance mondiale du parc national Quttinirpaaq à titre de norme de référence pour les changements environnementaux dans le monde circumpolaire et les impacts locaux relativement limités dans le parc.

Dans le cadre d'une initiative nationale, et en collaboration avec le groupe de surveillance biorégionale du Nord de Parcs Canada, sept indicateurs écologiques ont été retenus pour les parcs du Nord. De ce nombre, six s'appliquent au parc national Quttinirpaaq : la toundra, les eaux douces, les glaciers et les champs de glace, les milieux côtiers, les milieux marins et les terres humides. Une fois étoffés, ces indicateurs serviront à évaluer l'état de l'intégrité écologique du parc national Quttinirpaaq. Entre-temps, l'état de l'intégrité écologique sera évalué au moyen des étalons de mesure décrits dans le tableau 1. Pour chacun des indicateurs applicables, il faudra concevoir des outils de mesure convenables, dont des protocoles et des analyses, qui fourniront des renseignements fiables sur l'intégrité écologique du parc.

FIGURE 8. Écosystèmes de référence de l'environnement circumpolaire

En 2002, des scientifiques qui travaillaient sur la côte Nord du parc national Quttinirpaaq ont fait une étonnante découverte : la plateforme de glace Ward Hunt – la plus grande de l'Arctique – se fissurait. Le parc national Quttinirpaaq a ainsi perdu un écosystème tout entier.

L'écosystème perdu était un écosystème d'eau douce unique en son genre. Il s'agissait d'un lac épiplateforme – un bassin d'eau douce qui flotte sur l'eau de mer plus dense – qui était retenu par la plateforme de glace Ward Hunt. Situé dans le fjord Disraeli, ce lac représentait un écosystème arctique rare et servait d'habitat à une communauté biologique unique en son genre. Les scientifiques pensent qu'il contenait peut-être des espèces microbiennes encore inconnues de la science. Ce lac épiplateforme était le plus grand et le mieux connu de l'hémisphère occidental. Il a disparu lorsque la plateforme de glace s'est fissurée. La couche d'eau douce qu'elle retenait (3 milliards de mètres cubes) s'est mélangée à l'eau salée de l'océan Arctique.

Les scientifiques estiment que la plateforme de glace a perdu 90 % de sa masse depuis les explorations de Robert Peary dans l'Extrême-Arctique à l'aube du XXe siècle. Les données climatiques recueillies à Alert, tout comme l'information tirée des noyaux de glace et des sédiments du lac, révèlent un réchauffement accéléré de la région dans les 150 dernières années. Les changements environnementaux graduels peuvent entraîner des transformations soudaines et catastrophiques dans les écosystèmes des parcs, même dans les grandes aires isolées comme le parc national Quttinirpaaq.

Grâce à des partenariats de recherche et de surveillance permanents et à ses réseaux de communications, Parcs Canada peut participer aux échanges internationaux concernant les impacts des changements environnementaux sur les écosystèmes circumpolaires et les aires protégées. L'importance de la fissure constatée dans la plateforme de glace Ward Hunt a attiré l'attention des scientifiques et des médias du monde entier, qui en ont parlé dans des journaux, des magazines, des revues et des manuels ainsi qu'à la télévision, à la radio et dans Internet.

Sources : Scott, 2004; National Aeronautics and Space Administration, 2004

TABEAU 1. INDICATEURS ÉCOLOGIQUES ET CIBLES POUR LE PARC NATIONAL DU CANADA QUTTINIRPAAQ

Objectifs	Indicateurs	Indicateurs de l'écosystème	Étalons de mesure provisoires	Cibles provisoires	Mesures
Préserver la biodiversité des écosystèmes du parc	Biodiversité	Toundra, eaux douces, milieux côtiers, terres humides	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'espèces d'oiseaux indigènes observées • Présence ou absence d'espèces fauniques • Diversité des espèces végétales 	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a ni baisse du nombre d'espèces indigènes, ni hausse du nombre d'espèces exotiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer l'activité dans le parc de manière à éviter de perturber les espèces sensibles • Interdire les animaux domestiques (ex. : chiens de compagnie) dans le parc²⁸ • Interdire la pêche sportive jusqu'à ce que le CGRFN détermine si les écosystèmes du parc peuvent soutenir cette activité
Préserver l'abondance relative des espèces fauniques terrestres dans le parc	Écosystèmes terrestres : Faune et habitat	Toundra, eaux douces, milieux côtiers, terres humides	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'un radiomètre perfectionné à très haute résolution (AVHRR) pour mesurer les niveaux de productivité de chaque habitat 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun changement majeur n'est observé* 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer l'efficacité de l'AVHRR et, au besoin, élaborer un nouvel étalon de mesure

²⁸ L'interdiction visant les animaux domestiques ne s'applique pas aux chiens d'utilité (ex. : chiens de trait, chiens détecteurs d'ours polaires, chiens-guides pour aveugles).

Objectifs	Indicateurs	Indicateurs de l'écosystème	Étalons de mesure provisoires	Cibles provisoires	Mesures
		Toundra	<ul style="list-style-type: none"> Répartition et abondance relative des populations de bœufs musqués et de caribous de Peary 	<ul style="list-style-type: none"> L'abondance relative des populations de bœufs musqués se situe dans la gamme normale. L'abondance relative des populations de caribous de Peary se maintient au-dessus de l'effectif minimal actuel de 45 bêtes. Il n'y a aucun changement majeur dans les tendances au chapitre de la répartition du caribou de Peary ou du bœuf musqué. 	<ul style="list-style-type: none"> Mener des recherches sur la répartition et les habitats de prédilection du bœuf musqué Mener des recherches sur la répartition, les habitats de prédilection et la génétique des populations de caribous de Peary Continuer de procéder régulièrement à des recensements fauniques dans le parc afin de surveiller l'effectif et le succès de reproduction d'espèces clés Participer aux travaux de l'équipe de rétablissement du caribou de Peary Réduire au minimum les perturbations pour les populations de caribous de Peary
Préserver la santé des écosystèmes aquatiques dans le parc	Écosystèmes aquatiques (eau douce)	Eaux douces	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de l'eau Niveaux de contaminants dans les tissus de l'omble chevalier du lac Hazen 	<ul style="list-style-type: none"> Il n'y a aucune hausse des niveaux de nutriments organiques ou de contaminants dans l'eau. Il n'y a aucune hausse des niveaux de contaminants dans les tissus de l'omble chevalier par rapport aux données de référence. 	<ul style="list-style-type: none"> Produire des rapports sur les résultats des travaux de surveillance et les diffuser à des publics clés

Objectifs	Indicateurs	Indicateurs de l'écosystème	Étalons de mesure provisoires	Cibles provisoires	Mesures
	Écosystèmes marins	Eaux marines	<ul style="list-style-type: none"> • À venir 	<ul style="list-style-type: none"> • À venir 	<ul style="list-style-type: none"> • À venir
Éviter de perturber les processus physiques naturels qui soutiennent les communautés écologiques	Processus physiques naturels	Eaux douces	<ul style="list-style-type: none"> • Évacuation d'eau du lac Hazen 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun changement majeur n'est observé.* 	<ul style="list-style-type: none"> • Produire des rapports sur les résultats des travaux de surveillance et les diffuser à des publics clés
Comprendre et communiquer les impacts des agresseurs d'envergure planétaire sur les écosystèmes du parc	Agresseurs d'envergure planétaire, atmosphère et climat	Toundra, eaux douces, milieux côtiers, terres humides, glaciers et champs de glace	<ul style="list-style-type: none"> • Climat et conditions météorologiques locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun changement majeur n'est observé.* 	<ul style="list-style-type: none"> • Produire des rapports sur les résultats des travaux de surveillance et les diffuser à des publics clés • Échanger des données
		Toundra, milieux côtiers, terres humides	<ul style="list-style-type: none"> • Changement des dates de floraison des plantes • Profondeur de la couche active 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun changement majeur n'est observé.* 	
		Glaciers et champs de glace	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan massique des glaciers • Dates de prise des glaces et de débâcle au lac Kettle et au lac Hazen 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun changement majeur n'est observé.* 	

Objectifs	Indicateurs	Indicateurs de l'écosystème	Étalons de mesure provisoires	Cibles provisoires	Mesures
Améliorer l'état écologique des sites perturbés du parc	Agresseurs régionaux et agresseurs propres au parc	Toundra	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de lieux contaminés • Praticabilité • Superficie de l'empreinte des installations du fjord Tanquary, du lac Hazen et de l'île Ward Hunt 	<ul style="list-style-type: none"> • Les lieux contaminés du fjord Tanquary, du lac Hazen et de l'île Ward Hunt sont assainis selon les normes du Conseil canadien des ministres de l'Environnement pour les résidences et les parcs. • L'empreinte écologique des installations du fjord Tanquary, du lac Hazen et de l'île Ward Hunt est réduite. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assainir les lieux contaminés du fjord Tanquary, du lac Hazen et de l'île Ward Hunt • Enlever les constructions et l'équipement excédentaires des postes des gardes
Permettre aux visiteurs et aux utilisateurs du parc d'accéder à un écosystème arctique sain et fonctionnel	• <i>À venir</i>	Toundra, eaux douces, milieux côtiers, terres humides, glaciers et champs de glace, eaux marines	• <i>À venir</i>	• <i>À venir</i>	• <i>À venir</i>

* Les cibles figurant dans ce tableau sont conçues pour la période de cinq ans visée par le présent plan directeur. Il se peut que cet étalon de mesure ne permette pas de déceler de changement majeur au cours de cette période. Cependant, à long terme, il devrait permettre de détecter les tendances et les changements significatifs.

7. Patrimoine culturel : Protection des ressources culturelles

7.1 RESSOURCES CULTURELLES DU PARC NATIONAL DU CANADA

QUTTINIRPAAQ

Le parc national Quttinirpaaq protège tout un éventail de ressources culturelles liées aux cultures anciennes de l'Arctique, à l'histoire et à la culture des Inuits, aux explorations historiques, à la recherche dans l'Arctique et à la souveraineté canadienne.

Une ressource culturelle est objet ou un ouvrage fabriqué ou modifié par les humains, un lieu qui présente des traces d'activité humaine ou qui possède une signification spirituelle ou culturelle et qui revêt une valeur historique. Les ressources culturelles du parc national Quttinirpaaq seront gérées conformément aux principes et aux pratiques de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada. Cette politique repose sur les principes suivants : valeur, intérêt public, compréhension, respect et intégrité.

L'*Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits* confère à Parcs Canada la mission de gérer les sites archéologiques et les sites à caractère religieux ou culturel de manière à :

- a) protéger et promouvoir le patrimoine culturel, historique et ethnographique de la société inuite, qui comprend les connaissances inuites traditionnelles et l'histoire orale qui se rattachent à ces sites;
- b) respecter le rôle et la signification de ces sites dans la culture inuite et s'y conformer²⁹.

7.1.1 Ressources archéologiques du parc national Quttinirpaaq

Environ 285 sites archéologiques ont été recensés dans le parc national Quttinirpaaq. Il s'agit notamment d'habitations des peuples de tradition culturelle Indépendance, Dorset et Thulé qui ont vécu dans le parc de façon intermittente d'environ 2500 avant J.-C. à l'an 1700 de notre ère. On y trouve également des vestiges de la présence des Inuits et des Inughuits, des explorations, des travaux scientifiques et des activités gouvernementales du XIX^e et du XX^e siècles.

De nombreux objets façonnés demeurent sur place. Certains artefacts ont été retirés du parc lors de fouilles archéologiques et de travaux de collecte en surface. Les objets retirés en vertu d'un permis sont conservés aux dépôts suivants :

- *Centre de services de l'Ouest canadien, Parcs Canada, Winnipeg (Manitoba);*
- *Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles, Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest);*
- *Commission archéologique du Canada, Musée canadien des civilisations, Gatineau (Québec).*

Le Centre de services de l'Ouest canadien détient la plupart des vestiges archéologiques et des artefacts historiques recueillis après l'inscription du parc à l'annexe de la Loi sur les parcs nationaux du Canada, en 2000.

Le Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles conserve la majorité des artefacts exhumés au fort Conger et à d'autres sites culturels dans les années 1970.

Quant au Musée canadien des civilisations, il détient une bonne partie des collections archéologiques antérieures aux années 1980.

²⁹ *Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits*, article 4.1.1

Le Comité mixte de gestion du parc a exprimé le souhait de rapatrier chez Parcs Canada les ressources culturelles qui ont été retirées du parc depuis sa création en 1987. Ces ressources seront conservées au Nunavut.

Les sites archéologiques connus du parc ont été examinés par des professionnels qui en ont évalué l'état. Les menaces, le potentiel archéologique et les possibilités d'éducation qui y sont rattachés ont également fait l'objet d'une évaluation. De façon générale, les sites présentent un potentiel intéressant sur le plan de l'interprétation de l'importance des ressources culturelles.

Dans le cadre du programme de surveillance, les gestionnaires du parc procéderont à une évaluation des ressources archéologiques considérées comme vulnérables à des pertes ou à des dommages immédiats, afin d'en déterminer la valeur patrimoniale et d'établir s'il convient de leur accorder le statut de *sites menacés*³⁰. Ils surveilleront les impacts et les géreront.

Deux sites, Crane City (UgAt-1) et l'émissaire de la rivière Ruggles (TkAu-1), ont été classés sites menacés. Le premier de ces sites a servi de halte à Peary pendant son expédition jusqu'au pôle Nord. Il a été possible d'atténuer les menaces qui pesaient sur ce site en réalisant des travaux de cartographie et d'enregistrement des artefacts et des caractéristiques de surface et en créant une collection permanente d'artefacts. Le second site est l'emplacement d'une rare habitation d'hiver thuléenne qui a été endommagée par les inondations annuelles. Les menaces qui pesaient sur ce site ont été atténuées grâce à des travaux de cartographie et d'enregistrement des caractéristiques du site ainsi qu'à l'excavation de deux habitations d'hiver et de deux caches en 2004. Les deux sites ont été retirés de la liste des sites menacés.

7.1.2 Havre Discovery

Le havre Discovery se trouve dans la baie Lady Franklin, qui baigne le côté est de l'île d'Ellesmere. Ce secteur a servi de base à trois explorateurs : sir George Nares (1875-1876), le Lieutenant Adolphus Greely (1881-1883) et Robert Peary (1899-1909).

Nares a établi un camp au havre Discovery lors d'une expédition en Arctique pour le compte de l'Angleterre. Greely a réalisé des études scientifiques au nom des États-Unis (1881-1883) à l'occasion de la première Année polaire internationale de 1882-1884; il s'agissait de la première grande étude des phénomènes naturels dans les régions polaires. Greely a construit un imposant bâtiment, le **fort Conger**, pour y loger ses hommes. Les fondations en sont encore visibles. Les hommes de Greely disposaient de beaucoup de matériel, et une bonne partie de cet équipement, qui a également été réutilisé par Peary, se trouve encore sur place.

En juin 1981, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a accordé à la première Année polaire internationale le statut d'événement d'importance historique nationale. L'une des deux plaques qui la commémorent se trouve au fort Conger; l'autre a été érigée au fort Rae, dans les Territoires du Nord-Ouest.

L'explorateur américain Robert Peary a dirigé trois expéditions jusqu'au pôle Nord : la première de 1898 à 1902, la deuxième de 1905 à 1906 et la dernière de 1908 à 1909. En 1900, il a démonté le fort Conger construit par Greely et en a fait trois abris pour ses hommes. Peary doit une bonne partie de ses réalisations dans l'Arctique à l'aide qu'il a reçue des Inughuits du Groenland et au fait qu'il a adopté les méthodes des Inuits pour la chasse, les déplacements, la construction d'abris et l'habillement.

³⁰ Sites qui risquent de disparaître d'ici cinq à dix ans si aucune mesure préventive n'est prise pour atténuer l'impact des agresseurs qui les menacent.

Les bâtiments qui subsistent au fort Conger témoignent bien de la façon dont Peary s'est adapté aux rigueurs de l'Extrême-Arctique, à la lumière des connaissances transmises par les Inughuits (Dick, 1991a). Ces bâtiments ont été évalués par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, et la ministre responsable de l'Agence Parcs Canada leur a accordé le statut d'*édifices classés*³¹ en vertu de la *Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine*.

En 2002, les relevés des ressources existantes³² du fort Conger n'ont révélé aucun problème de charpente important et n'ont permis de détecter que de légers changements depuis les dernières évaluations, qui dataient de 1979. Les travaux de surveillance du site montrent que certains artefacts ont été perdus ou déplacés. Les archéologues craignent les effets des changements climatiques sur l'état des bâtiments (ex. : l'adoucissement des températures pourrait accélérer la détérioration et avoir une influence sur le pergélisol, ce qui entraînerait des changements structuraux aux bâtiments) ainsi que l'érosion du littoral. Les artefacts du fort Conger sont conservés à Alert et au Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles.

7.1.3 Conseil de recherches pour la défense/Centre de recherches pour la défense (Pacifique)

De 1953 jusqu'au milieu des années 1970, le Conseil de recherches pour la défense du ministère canadien de la Défense nationale a joué un rôle déterminant dans la conduite de recherches scientifiques dans l'Extrême-Arctique. Le Conseil de recherches pour la défense, qui assurait à toutes fins pratiques la souveraineté du Canada dans l'Arctique, a établi des camps au lac Hazen (1957-1958), à l'île Ward Hunt (1959) et au fjord Tanquary (1962). Les camps du lac Hazen et du fjord Tanquary servent encore de centres saisonniers pour les opérations du parc.

La dernière mission du Conseil de recherches pour la défense, l'opération Tanquary, a pris fin en 1978. Le Centre de recherches pour la défense (Pacifique) – son successeur – a continué de financer des recherches dans la région jusque dans les années 1990. Depuis 1978, c'est le personnel de l'Étude du plateau continental polaire qui coordonne la logistique des projets de recherche entrepris dans l'Extrême-Arctique. Ces initiatives ont grandement contribué à enrichir le bassin de connaissances sur le parc et les environs. Le document *Resource Description and Analysis (Description et analyse des ressources)* du parc national Quttinirpaaq était fondé sur les résultats de ces travaux. Une étude préliminaire et un inventaire détaillé des constructions et des objets historiques trouvés au fjord Tanquary, au lac Hazen et à l'île Ward Hunt ont été réalisés (Dick, 1991b). Les artefacts recueillis ont été évalués. Les constructions et les artefacts ont tous trait au travail du Conseil de recherches pour la défense.

7.2 PRATIQUES DE GESTION DES RESSOURCES CULTURELLES

Les pratiques de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada sont décrites dans la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* et comprennent l'inventaire, l'évaluation, la prise en considération de la valeur historique et la surveillance. Parcs Canada examinera toutes les mesures de gestion pour en déterminer les répercussions individuelles et cumulatives possibles sur le caractère historique des ressources culturelles du parc. Les mesures privilégiées seront celles qui respectent le caractère historique des ressources culturelles touchées.

³¹ Le statut d'*édifice classé* est accordé à certains bâtiments fédéraux du patrimoine selon leur valeur historique. Le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine détermine la valeur historique des bâtiments qui appartiennent au gouvernement du Canada et leur accorde une désignation en conséquence. La catégorie *édifice classé* correspond à la plus haute désignation du Bureau d'examen.

³² Les relevés des ressources existantes renferment des descriptions détaillées des ressources culturelles *in situ*. L'objectif consiste à décrire l'objet le plus précisément possible, de manière à ce que la ressource puisse être reconstruite au besoin. Les relevés des ressources existantes du fort Conger visent à aider le personnel du parc à surveiller de près l'état des bâtiments et non à les reconstruire.

7.3 BUTS, OBJECTIFS ET MESURES DE GESTION

7.3.1 Inventaire

L'inventaire est une liste de ressources culturelles assortie de renseignements importants sur chaque artefact. Cet outil permet aux gestionnaires de surveiller l'état et l'emplacement des artefacts ainsi que leurs caractéristiques physiques, et il les aide à prendre des décisions importantes sur la gestion de ces ressources.

7.3.1.1 But stratégique

L'inventaire des ressources culturelles servira de point de départ à l'évaluation, à la prise en considération de la valeur historique et aux activités de surveillance.

7.3.1.2 Objectifs

1. Veiller à ce que les gestionnaires du parc aient accès à une liste à jour des ressources culturelles du parc national afin de faciliter la prise de décisions.
2. En apprendre le plus possible sur les sites culturels menacés et vulnérables.
3. Transmettre des connaissances locales sur le parc et la région environnante aux visiteurs et aux utilisateurs du parc, aux membres des collectivités, à la Fiducie du patrimoine inuit et à d'autres personnes ou groupes intéressés.
4. Faire l'inventaire des ressources culturelles dans les secteurs du parc qui sont mal connus.

7.3.1.3 Principales mesures

1. Tenir une base de données sur les ressources culturelles connues du parc et la rendre accessible.
2. Poursuivre l'inventaire des ressources culturelles.
3. Consigner et communiquer les toponymes inuktituts du parc.

7.3.2 Évaluation et prise en considération de la valeur historique

L'évaluation sert à déterminer la valeur historique d'une ressource culturelle et sa vulnérabilité aux menaces. Lorsqu'il comprend bien la valeur historique des ressources placées sous sa garde, Parcs Canada est mieux à même de les protéger, de les mettre en valeur et de les utiliser de la façon la plus appropriée.

FIGURE 9. Valeur historique

Pour déterminer la valeur historique d'une ressource, Parcs Canada doit consulter des spécialistes des ressources culturelles, le personnel du parc, des Inuits et d'autres intervenants. En outre, il a recours à de nombreuses sources d'information, notamment des documents historiques, des récits oraux, des traditions locales et des études scientifiques, et il peut aussi faire un examen des caractéristiques physiques de la ressource. Plusieurs éléments servent à déterminer la valeur historique des ressources culturelles : leurs caractéristiques physiques (nature, âge, emplacement), leurs caractéristiques géographiques, les symboles qui y sont rattachés ainsi que les liens qui les associent à des personnes ou à des événements. En outre, il importe d'évaluer la ressource individuellement et comme élément d'un groupe de ressources semblables.

7.3.2.1 But stratégique

Les gestionnaires du parc ont évalué toutes les ressources culturelles connues du parc afin d'en déterminer la valeur historique, et les connaissances inuites ont servi à orienter les décisions en matière d'évaluation.

7.3.2.2 Objectifs

1. Déterminer la valeur historique de l'ensemble des ressources culturelles connues du parc, notamment en faisant appel aux connaissances traditionnelles inuites.
2. Déterminer s'il convient de soumettre la candidature de l'ensemble ou d'une partie des ressources culturelles du parc pour qu'elles soient déclarées lieu d'importance historique nationale, territoriale ou locale.
3. Mettre en œuvre l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits et suivre les directives de Parcs Canada sur les sites menacés³³.

7.3.2.3 Principales mesures

1. Mettre sur pied des équipes multidisciplinaires composées d'Inuits, d'historiens, d'archéologues et d'employés du parc pour évaluer les ressources culturelles du parc.
2. Aider le Comité mixte de gestion du parc à soumettre à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada la candidature d'un ensemble de ressources culturelles susceptibles de revêtir une importance historique nationale³⁴ et faire avancer le processus de mise en candidature.
3. Consigner des données sur tous les facteurs susceptibles de menacer les sites archéologiques ou historiques ou les sites à caractère religieux ou culturel et les transmettre à la Fiducie du patrimoine inuit et au Comité mixte de gestion du parc national Quttinirpaaq.
4. Poursuivre l'évaluation des sites vulnérables du parc à mesure qu'ils sont circonscrits.

7.3.3 Recherche scientifique de connaissances traditionnelles inuites

Pour être en mesure de prendre des décisions judicieuses dans la gestion des ressources culturelles du parc, il faut pouvoir s'appuyer sur de solides recherches scientifiques. Il est important que les chercheurs et les Inuits nouent de bonnes relations et que les Inuits soient dûment informés et consultés au sujet de la tenue de recherches dans le parc.

7.3.3.1 But stratégique

Les gestionnaires du parc s'appuieront sur de solides recherches scientifiques et sur les connaissances traditionnelles inuites pour approfondir leur connaissance des ressources culturelles et écologiques du parc.

7.3.3.2 Objectifs

1. Mieux comprendre les ressources culturelles et écologiques du parc.

³³ Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, article 4.1.4

³⁴ Parmi les ressources culturelles qui pourraient être prises en considération, mentionnons des sites archéologiques inuits, le fort Conger et peut-être d'autres sites associés à l'histoire de la région. Toutefois, Parcs Canada ne peut pas faciliter le processus de mise en candidature, pas plus que la Commission des lieux et monuments historiques du Canada ne peut évaluer les ressources soumises, avant la fin des négociations entourant l'entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits des lieux historiques nationaux du Nunavut.

2. Accroître l'accessibilité des connaissances locales sur les ressources culturelles du parc.
3. Encourager les Inuits et les chercheurs à partager leurs connaissances sur la culture et les ressources culturelles inuites.
4. Veiller à ce que les recherches menées dans le parc complètent les priorités de Parcs Canada en matière de recherche.

7.3.3.3 Principales mesures

1. Continuer de recueillir de l'information, des récits oraux et des connaissances traditionnelles inuites auprès d'Aînés, d'autres Inuits et d'autres personnes qui ont voyagé et travaillé dans le parc et la région avoisinante. Obtenir des renseignements auprès des Inuits de Grise Fiord et de Resolute Bay et, si possible, des Inughuits du Groenland, des collectivités de Pond Inlet (Mittimatalik), d'Arctic Bay (Ikpiakjuq) et de Clyde River (Kangiqtugaapik), de même que des Inuits du Nunavik (Nord du Québec). Stocker les renseignements recueillis sous un format utilisable.
2. Demander à des Aînés inuits d'aider à circonscrire les sites archéologiques inuits et à expliquer comment ils étaient utilisés³⁵.
3. Faciliter les relations entre les Inuits et les chercheurs afin de créer des possibilités de mettre à profit les connaissances traditionnelles inuites et de les intégrer aux recherches scientifiques. Encourager les Inuits à participer activement aux recherches, chercher des possibilités de formation conjointe en recherche pour les Inuits et solliciter l'apport de la Fiducie du patrimoine inuit là où il convient de le faire.
4. Exiger de tous les chercheurs du parc qu'ils informent les résidents de Grise Fiord et/ou de Resolute Bay des résultats de leurs recherches.
5. Inciter les chercheurs, les organismes scientifiques et les établissements d'enseignement postsecondaire du pays et de la région circumpolaire à utiliser le parc comme lieu de recherche et à aligner leurs recherches sur les priorités de Parcs Canada.
6. Établir des partenariats avec des organismes de recherche locaux, régionaux, nationaux et internationaux.
7. Demander conseil au Comité mixte de gestion du parc au sujet des priorités en matière de recherche pour le parc national du Canada Quttinirpaaq.
8. Fournir aux organismes et aux particuliers un accès contrôlé à la base de données du parc sur les ressources culturelles et les connaissances locales.

7.3.4 Protection des ressources culturelles

Il faudra prendre des décisions concernant certaines ressources culturelles particulières. Pour ce faire, les gestionnaires du parc évalueront toutes les mesures de gestion pour en connaître les répercussions possibles, et ils tiendront compte de la valeur historique des ressources culturelles. Le *Rapport sur l'état des parcs* de 1997 précisait que certains bâtiments et sites archéologiques étaient en mauvais état ou dans un état passable. Ces sites archéologiques seront réévalués en priorité dès que l'occasion se présentera. En ce qui concerne les bâtiments, ceux qui peuvent encore servir aux opérations du parc sont réutilisés en fonction des besoins; ils sont soumis à des interventions minimales et aux

³⁵ Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, article 4.1.2

seuls travaux d'entretien de base nécessaires. Les autres bâtiments qui ne revêtent aucune importance nationale se détérioreront naturellement et pourront être enlevés du parc ultérieurement, au besoin.

7.3.4.1 But stratégique

Les gestionnaires du parc appliqueront les mesures de protection les plus rigoureuses qui soient afin d'éviter que les ressources culturelles ne soient endommagées ou perdues.

7.3.4.2 Objectifs

1. Choisir et mettre en œuvre les mesures de gestion qui offrent la meilleure possibilité de protéger les ressources culturelles et leur valeur historique.
2. Déterminer l'orientation à suivre pour la gestion des bâtiments et des artefacts du fort Conger et du havre Discovery.
3. Assurer la protection des bâtiments associés à l'histoire du Conseil de recherches pour la défense et du Centre de recherches pour la défense (Pacifique).

7.3.4.3 Principales mesures

1. En collaboration avec le Comité mixte de gestion du parc, élaborer d'ici deux ans les conditions à intégrer aux permis de fouilles archéologiques dans le parc, en veillant à ce que ces conditions soient conformes aux directives existantes³⁶ et en tenant compte des pratiques exemplaires³⁷.
2. Continuer de sensibiliser les visiteurs, les utilisateurs et le personnel à l'importance des ressources culturelles du parc afin de contribuer à protéger et à préserver les artefacts et les caractéristiques archéologiques *in situ*.
3. Évaluer les options qui s'offrent pour la gestion des bâtiments et des artefacts du fort Conger.
4. Continuer de veiller à ce que les bâtiments associés au Conseil de recherches pour la défense et au Centre de recherches pour la défense (Pacifique) soient entretenus dans le respect de leur valeur historique.
5. Continuer d'évaluer les menaces qui pèsent sur les ressources culturelles et les atténuer, au besoin, en tirant profit des conseils d'un archéologue et/ou du Comité mixte de gestion du parc.

7.3.5 Surveillance des ressources culturelles

7.3.5.1 But stratégique

Des programmes de surveillance permettront de veiller à ce que l'état des ressources culturelles du parc soit connu et à ce que les mesures de gestion qui s'imposent soient prises.

³⁶ Directives prévues dans l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, la Loi sur les parcs nationaux du Canada, la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada, les directives sur les permis de recherche de Parcs Canada et d'autres instruments connexes.

³⁷ Au nombre des pratiques exemplaires, il faut citer le document *Guidelines for Applicants and Holders of Nunavut Territory Archaeology and Palaeontology Permits*, publié par le gouvernement du Nunavut, et tout autre conseil ou renseignement obtenu de la Fiducie du patrimoine inuit ou d'autres organismes semblables.

7.3.5.2 Objectifs

1. Cerner et évaluer les menaces qui pèsent sur les ressources culturelles.
2. Élargir les programmes de surveillance des ressources culturelles au fort Conger.

7.3.5.3 Principales mesures

1. Surveiller les ressources culturelles ciblées ou choisies dans les secteurs du parc qui présentent un taux de fréquentation relativement élevé afin d'en assurer l'intégrité.
2. Évaluer et réviser les protocoles de surveillance des sites du lac Kettle et du ruisseau Blister, où des traces de perturbation ont été observées.
3. Améliorer les programmes de surveillance actuels afin de contribuer à la protection continue des ressources culturelles du parc.
4. Poursuivre le programme de surveillance et le relevé des ressources existantes au fort Conger; élargir le programme pour y inclure la surveillance des lieux de sépulture et des paramètres du milieu.

7.4 EFFICACITÉ DES MESURES DE PROTECTION DES RESSOURCES CULTURELLES

L'efficacité des mesures de protection des ressources culturelles sera évaluée de la façon suivante :

Étalon de mesure du rendement	Résultat attendu
Nombre de sites culturels menacés	Aucun site culturel ne devient menacé.
Niveau de perturbation et nombre d'artefacts perdus	Le nombre de perturbations et d'artefacts perdus diminue ou est à zéro.
Réalisation d'un inventaire et d'une évaluation	L'inventaire et l'évaluation de l'ensemble des sites culturels connus sont terminés.
L'état actuel des sites culturels est connu, et les mesures qui s'imposent sont prises promptement	Aucune caractéristique qui revêt de la valeur n'est perdue.

8. Mise en valeur du patrimoine : Faire connaître le parc

8.1 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE DANS LE PARC NATIONAL DU CANADA QUTTINIRPAAQ

Parcs Canada fait connaître les récits du parc national Quttinirpaaq à la population canadienne par des programmes de mise en valeur du patrimoine.

La mise en valeur du patrimoine prend deux formes : l'interprétation, c'est-à-dire les activités d'éducation publique organisées dans le parc, et la diffusion externe, soit les activités d'éducation publique qui ont lieu à l'extérieur du parc. Ces programmes joueront un rôle dans la sensibilisation du public, la protection des ressources, la sécurité publique et l'application de la loi. Il faut élaborer des programmes pour mettre en valeur le patrimoine du parc national Quttinirpaaq. Le personnel du parc aura recours à un assortiment de méthodes d'interprétation personnalisées et non personnalisées pour communiquer avec les principaux publics du parc.

Les programmes de mise en valeur du patrimoine et de sensibilisation aident le public à se familiariser avec le parc et à mieux en comprendre l'importance et le rôle. Ces programmes contribuent à sensibiliser le public à l'existence du réseau national d'aires patrimoniales protégées, à rallier la population derrière les efforts de gestion du parc et à renseigner les visiteurs sur les écosystèmes de l'Arctique et le patrimoine inuit.

Dans le parc national Quttinirpaaq, les programmes de communications et de mise en valeur du patrimoine seront inspirés du document intitulé *Engager les Canadiens : Stratégie de communications extérieures de Parcs Canada* et de l'*Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits*.

8.2 PUBLICS CIBLES

Un public cible est un groupe particulier de personnes susceptibles de s'intéresser au parc pour diverses raisons (ex. : tourisme, éducation systématique, intérêt général, emploi). Chaque public a ses propres motivations, ses propres besoins et ses propres attentes. Le regroupement par publics permet à Parcs Canada de communiquer efficacement avec ces groupes en leur diffusant les bons messages et en leur offrant les services qui répondent à leurs besoins.

Les publics cibles suivants ont été définis pour les besoins de la mise en valeur du patrimoine :

- Visiteurs du parc et visiteurs éventuels
- Aventuriers du pôle Nord
- Résidents de Grise Fiord et de Resolute Bay
- Résidents de la région circumpolaire, y compris les Inughuits
- Exploitants commerciaux
- Personnel du ministère de la Défense nationale en affectation dans l'Extrême-Arctique
- Chercheurs
- Enseignants au Nunavut et au Canada
- Grand public (au Nunavut, au Canada et à l'étranger)

8.3 MESSAGE CLÉS

Les messages clés du parc seront transmis aux publics cibles par divers moyens. Les programmes de mise en valeur du patrimoine aideront les visiteurs et la population canadienne à comprendre et à apprécier ces messages.

TABLEAU 2. MESSAGES CLÉS

	Messages clés
1	Les parcs nationaux ont pour objectif clé de protéger, de maintenir et de rétablir leur intégrité écologique – ou leur santé. Les paysages du parc national Quttinirpaaq sont dominés par des glaciers et des montagnes. Les basses terres renferment divers écosystèmes et diverses formes de vie.
2	Les Inuits font partie intégrante des écosystèmes de l'Arctique. Ils réussissent à bien vivre dans ces écosystèmes, avec lesquels ils entretiennent des liens intimes.
3	Les écosystèmes du parc national Quttinirpaaq comptent parmi les plus septentrionaux du monde. Ils représentent des points de repère pour la recherche et la surveillance dans la région circumpolaire et nous renseignent sur la santé de l'environnement du Canada et de la planète. Certains secteurs du parc sont particulièrement exceptionnels, notamment le lac Hazen et la plateforme de glace Ward Hunt.
4	Le parc joue un rôle important dans la protection d'une forte concentration de ressources archéologiques provenant des Paléo-Esquimaux, des peuples de culture Dorset et Thulé et des Inuits modernes qui ont vécu et voyagé dans la région du parc.
5	La région du parc a été le théâtre d'activités diverses pour les fins de la souveraineté, de la défense nationale, de la recherche, de l'exploration du Nord et des expéditions au pôle Nord.
6	Les Inuits ont joué un rôle important dans l'exploration de l'Extrême-Arctique, dans les activités liées à la souveraineté et dans les travaux de recherche scientifique qui ont eu lieu dans le parc et dans les environs.
7	Le parc national Quttinirpaaq est géré de façon participative par les Inuits et le gouvernement du Canada.
8	Pour visiter le parc, il faut être très bien préparé et comprendre les conditions et les difficultés rattachées à la vie en milieu sauvage dans l'Arctique.
9	Le parc national Quttinirpaaq fait partie d'un réseau pancanadien d'aires patrimoniales protégées qui compte des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation.

8.4 POSSIBILITÉS DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

8.4.1 Possibilités d'interprétation sur place

Le parc offre des possibilités d'interprétation à quatre endroits principaux : au fjord Tanquary, au lac Hazen, à l'île Ward Hunt et au fort Conger (figure 10). Parcs Canada ne peut toutefois pas joindre tous les visiteurs du parc par ses seuls programmes de mise en valeur du patrimoine. La plupart des touristes qui visitent le parc participent à des voyages organisés par des exploitants commerciaux. Parcs Canada compte sur les relations qu'entretiennent les voyageurs avec leurs clients pour offrir aux visiteurs des possibilités d'interprétation clés. Parcs Canada s'efforcera d'établir des liens plus étroits avec les voyageurs afin de les aider à diffuser les messages du parc à leurs clients.

FIGURE 10. Possibilité d'interprétation sur place

Poste des gardes du Fjord-Tanquary

La plupart des visiteurs qui se rendent dans le parc ont leurs premiers contacts avec le personnel de Parcs Canada au poste des gardes du Fjord-Tanquary. Les installations de mise en valeur comprennent un petit centre d'accueil rustique, le bureau des opérations du parc et une exposition sur les artefacts du Conseil de recherches pour la défense, qui date des années 1960. De plus, les sites archéologiques du lac Kettle se trouvent à faible distance du poste des gardes et offrent aux visiteurs des possibilités de promenades autoguidées.

Poste des gardes du Lac-Hazen

Il n'y a aucune installation de mise en valeur du patrimoine au poste des gardes du Lac-Hazen, mais l'abri-cuisine tient lieu d'installation d'accueil, et le personnel du parc s'en sert pour orienter les visiteurs.

Fort Conger

Tous les visiteurs et les utilisateurs du parc qui se rendent au fort Conger par des moyens motorisés doivent être accompagnés d'un membre du personnel de Parcs Canada. Cette mesure assure la protection des ressources culturelles du site et donne à Parcs Canada la possibilité d'offrir des services d'interprétation personnalisés.

Île Ward Hunt*

Les excursionnistes en route vers le pôle Nord et les chercheurs sont les principaux visiteurs de l'île Ward Hunt. Il serait possible de recourir à des moyens d'interprétation non personnalisés dans ce secteur.

* L'île Ward Hunt ne fait pas encore partie du parc national du Canada Quttinirpaaq, même si elle est administrée par Parcs Canada. Lorsqu'elle sera incluse dans la description officielle du parc dans la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, il sera possible d'y lancer des initiatives.

8.4.2 Possibilités de diffusion externe

Les efforts de diffusion externe seront concentrés sur les enseignants du Nunavut et s'inscriront notamment dans les programmes d'études de Grise Fiord, de Resolute Bay et d'Iqaluit. Le personnel de Parcs Canada aura recours au site Web du parc et à d'autres moyens technologiques pour communiquer les résultats des recherches scientifiques et les connaissances traditionnelles inuites et pour faire connaître le parc à la population canadienne.

8.5 BUTS, OBJECTIFS ET MESURES DE GESTION

8.5.1 Mise en valeur du patrimoine

8.5.1.1 But stratégique

Les publics cibles comprendront et apprécieront les messages clés au sujet du parc.

Les visiteurs et les utilisateurs seront suffisamment bien renseignés sur le parc pour y avoir une expérience instructive et agréable.

8.5.1.2 Objectifs

1. Transmettre les messages du parc à un nombre accru de citoyens du Nunavut et du Canada.
2. Aider les visiteurs et les utilisateurs à bien se préparer en vue de leur voyage dans le parc.
3. Faire participer les Inuits à la planification stratégique des programmes et des produits de mise en valeur du patrimoine.

4. Déterminer dans quelle mesure les programmes de mise en valeur du patrimoine ont permis de diffuser les messages clés aux publics cibles.

8.5.1.3 Principales mesures

1. Faire en sorte que toute l'information publique sur le parc soit accessible en inuktitut³⁸.
2. S'associer à d'autres organismes pour élaborer et exécuter des programmes de mise en valeur du patrimoine à l'intention des publics cibles.
3. Promouvoir la culture et l'histoire des Inuits dans les programmes du parc.
4. Concevoir des expositions à Resolute Bay et à Grise Fiord. Y intégrer des reproductions de ressources culturelles, y compris des ressources évoquant l'histoire des Inuits.
5. Concevoir et mettre en œuvre des programmes de diffusion externe à l'intention des écoles, ainsi que des programmes d'interprétation à l'intention des visiteurs et des utilisateurs du parc.
6. Fournir aux visiteurs l'information nécessaire pour qu'ils se préparent à leur voyage dans le parc (ex. : trousse d'information avant le voyage, site Web, orientation).
7. Faire participer les Inuits à l'élaboration des programmes de mise en valeur du patrimoine et à leur présentation aux visiteurs et aux utilisateurs du parc.
8. Élaborer et mettre en œuvre un système pour évaluer dans quelle mesure les activités de mise en valeur du patrimoine ont permis de diffuser les messages clés aux publics cibles.

8.5.2 Diffusion de messages sur l'intégrité écologique dans les écosystèmes de l'Extrême-Arctique

Le maintien de l'intégrité écologique du parc passe en partie par l'information et la sensibilisation du public. Les buts, les objectifs et les mesures de gestion liés à l'intégrité écologique débordent des limites du parc et ne peuvent se concrétiser qu'avec le soutien généralisé du public.

8.5.2.1 But stratégique

Les publics cibles saisiront mieux le caractère exceptionnel des écosystèmes de l'Extrême-Arctique et comprendront que leurs actions peuvent assurer la santé du parc.

8.5.2.2 Objectifs

1. Promouvoir la gérance et une meilleure connaissance des écosystèmes de l'Extrême-Arctique auprès de la communauté circumpolaire, du grand public et de l'Agence Parcs Canada.
2. Échanger avec les publics cibles de l'information sur les effets que les activités exercées dans l'écosystème élargi pourraient avoir sur l'intégrité écologique du parc.
3. Faire connaître aux résidents de Grise Fiord et de Resolute Bay les recherches effectuées et les encourager à y participer.

³⁸ Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, article 7.1.2

4. Influencer les décisions au sujet de l'utilisation des terres et de l'eau dans les secteurs voisins du parc pendant les évaluations environnementales, afin de réduire l'impact de l'aménagement et des activités sur les ressources du parc.
5. Tenir une collection de sources d'information publiées et inédites sur le parc national Quttinirpaaq.

8.5.2.3 Principales mesures

1. Favoriser l'échange d'information et de connaissances sur le parc avec les publics cibles, en particulier entre les chercheurs, les enseignants et les Aînés inuits de Resolute Bay et de Grise Fiord.
2. Renseigner les visiteurs et les utilisateurs du parc sur les mesures qui peuvent contribuer au maintien de l'intégrité écologique du parc.
3. Faciliter la diffusion d'information en inuktitut sur les écosystèmes du parc aux collectivités locales et aux organismes de la région.
4. Participer activement aux évaluations environnementales qui touchent le parc.
5. Colliger des renseignements sur le parc qui proviennent de sources publiées et inédites (ex. : revues, rapports, exposés, vidéos), dans le but de s'en servir pour orienter la gestion du parc et la mise en valeur du patrimoine.

8.5.3 Diffusion de messages sur les ressources culturelles et l'histoire du parc

Le parc national Quttinirpaaq protège une riche collection de ressources culturelles. Parcs Canada diffusera de messages clés sur ces ressources pour en faciliter la protection. Les Inuits contribuent pour beaucoup à faire connaître l'histoire culturelle du parc et les récits qui y sont rattachés aux visiteurs et à d'autres publics cibles.

Pour concrétiser les buts, les objectifs et les mesures liés aux ressources culturelles, le parc a besoin du soutien généralisé du public. Pour ce faire, il doit diffuser des messages efficaces aux publics cibles.

8.5.3.1 But stratégique

Les publics cibles comprendront mieux l'importance nationale et internationale des ressources culturelles que protège le parc.

Les récits rattachés à l'histoire culturelle du parc national Quttinirpaaq seront racontés au moyen d'une vaste gamme de méthodes d'interprétation et de diffusion externe.

8.5.3.2 Objectifs

1. Élaborer des programmes d'interprétation et de diffusion externe pour mettre en valeur l'histoire culturelle du parc.
2. Sensibiliser les publics cibles aux cultures paléoesquimaude, dorsétienne et thuléenne.

8.5.3.3 Principales mesures

1. Concevoir une visite autoguidée à pied des ressources archéologiques du lac Kettle (près du fjord Tanquary) pour renseigner les visiteurs et les utilisateurs sur ces ressources culturelles et sur leur fragilité.

2. Communiquer des messages clés sur la vulnérabilité des sites à tous les visiteurs et les utilisateurs du fort Conger, en recourant à une gamme variée de moyens, de techniques d'orientation et d'activités d'interprétation sur place³⁹.
3. Fournir des produits d'interprétation pour faire connaître les sites culturels inuits qui entourent le fort Conger et pour mettre en valeur la contribution des Inuits aux événements historiques qui y sont survenus pendant les expéditions polaires et la course vers le pôle Nord.
4. Concevoir des produits médiatiques, dont des publications, qui interprètent l'histoire et la culture du parc, notamment celles des Paléo-Esquimaux ainsi que celles des peuples Dorset et Thulé.
5. Inclure les toponymes inuktituts dans la trousse d'information préalable au voyage et les documents d'interprétation et de diffusion externe, si possible.

8.6 DEGRÉ DE SENSIBILISATION ET DE COMPRÉHENSION DES VISITEURS

Pendant la durée d'application du présent plan, les gestionnaires du parc élaboreront des indicateurs afin d'évaluer le degré de sensibilisation et de compréhension des visiteurs. Entre-temps, l'évaluation se fera par les moyens suivants :

Étalon de mesure	Cible
Nombre de résidents de Grise Fiord et de Resolute Bay qui sont conscients de l'existence du parc national Quttinirpaaq et du réseau de parc nationaux	Le nombre augmente.
Inclusion de messages clés dans les programmes d'études des écoles du Nunavut	Les messages clés sont inclus dans les programmes d'études.
Ampleur de la couverture médiatique positive au sujet du parc	Il y a une augmentation du nombre d'articles et de reportages positifs au sujet du parc.
Nombre d'exposés présentés par le personnel dans les écoles ou d'autres lieux publics au sujet du parc national Quttinirpaaq	Il y a une augmentation du nombre d'exposés présentés.

³⁹ Le présent plan directeur oblige tous les visiteurs qui se rendent au fort Conger par un moyen motorisé à être accompagnés d'un employé compétent de Parcs Canada. L'employé de Parcs Canada en profitera pour interpréter sur place l'histoire du fort Conger, les artefacts et leur fragilité.

9. Expérience offerte aux visiteurs et autres activités exercées dans le parc

Pour bien des gens, un voyage dans l'Extrême-Arctique canadien ou dans le parc national Quttinirpaaq est une expérience exceptionnelle qui ne se vit qu'une seule fois. Les touristes qui visitent le parc sont en quête d'aventure et recherchent les défis associés aux déplacements dans les régions sauvages reculées de l'Arctique. Ces visiteurs plongent au cœur d'un paysage aussi immense que spectaculaire qui n'existe nulle part ailleurs dans le monde. Les nombreuses dimensions d'un tel voyage aident les visiteurs à mieux apprécier et comprendre le patrimoine naturel et culturel de l'Extrême-Arctique et du monde circumpolaire.

Les personnes qui explorent ce paysage ne tardent pas à se rendre compte que les écosystèmes du parc national Quttinirpaaq sont fragiles et que les impacts sur le paysage peuvent durer des décennies, lorsqu'ils ne sont pas irréversibles. Parcs Canada fera la promotion des techniques de déplacement à faible impact écologique, afin que tous les visiteurs et utilisateurs puissent faire l'expérience de la même solitude, du même éloignement et de la nature sauvage relativement inviolée de l'Arctique.

9.1 VISITEURS ET UTILISATEURS DU PARC

Le parc national Quttinirpaaq accueille trois groupes de personnes : les visiteurs, les utilisateurs du parc et les Inuits. Les visiteurs du parc⁴⁰ sont expressément définis dans *l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits*, et l'expression renvoie principalement aux personnes qui visitent le parc à des fins récréatives. Les chercheurs, le personnel militaire et les autres personnes ne sont pas visées par la définition du terme « visiteurs du parc »⁴¹ et sont tous considérés comme des utilisateurs du parc.

9.1.1 Visiteurs du parc

Le parc national Quttinirpaaq offre diverses possibilités de loisirs aux visiteurs : randonnée dans l'arrière-pays, randonnée d'une journée, ski de randonnée, voyages organisés en croisière et activités diurnes. En outre, Parcs Canada administre l'île Ward Hunt⁴², point de départ de la plupart des expéditions vers le pôle Nord en Amérique du Nord. Le parc reçoit moins de 200 visiteurs par année, dont la majorité (jusqu'à 150) participent à des croisières qui font escale dans le parc pendant l'été.

Le faible taux de fréquentation du parc s'explique par son isolement et par le coût extrêmement élevé du voyage. À l'exception des croisiéristes, les visiteurs sont généralement des excursionnistes autonomes qui ont l'habitude des déplacements en milieu sauvage. La plupart font partie d'un groupe guidé. C'est pendant les mois de juillet et d'août que le parc accueille la majorité de ses visiteurs.

Les voyagistes et les guides jouent un rôle important : ils fournissent de l'information préalable au voyage à leurs clients, ils leur transmettent les messages clés du parc, et ils servent de modèles de comportement pour l'application du concept de séjour écologique.

Les visiteurs sont libres de circuler où ils veulent, sous réserve du zonage du parc, de la sécurité publique, des fermetures de secteur et des autres directives données au moment de leur inscription dans le parc. Parcs Canada encourage les randonneurs à se disperser afin de réduire la formation de sentiers dans le parc. Tous les visiteurs doivent assister à

⁴⁰ *L'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits* définit ainsi le terme *visiteur* : une personne qui entre dans le parc ou qui le fréquente, mais qui n'est pas : a) un Inuk; b) un chercheur; c) un employé ou un entrepreneur de Parcs Canada qui agit dans le cadre de ses fonctions ou de son contrat; ou d) un employé ou un entrepreneur du gouvernement du Canada qui agit dans le cadre de ses fonctions ou de son contrat et qui exécute des travaux au nom de Parcs Canada.

⁴¹ Le personnel de Parcs Canada n'est pas compris dans la catégorie des visiteurs. L'orientation à suivre pour la gestion des activités opérationnelles est décrite à la section 11, intitulée *Administration et opérations*.

⁴² L'île Ward Hunt ne fait pas encore partie du parc national du Canada Quttinirpaaq, même si elle est administrée par Parcs Canada. Lorsqu'elle figurera dans la description officielle du parc, l'île sera assujettie à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

une séance d'orientation donnée par le personnel du parc avant leur visite ou à leur arrivée dans le parc. Les navires de croisière qui transportent un grand nombre de visiteurs doivent accoster à des endroits où le personnel sur place peut enrichir l'expérience offerte aux visiteurs et offrir des programmes spéciaux.

9.1.2 Utilisateurs du parc

Le nombre d'utilisateurs varie d'une année à l'autre. Le parc accueille généralement moins de dix équipes de scientifiques par année. Ces chercheurs fournissent aux gestionnaires du parc des renseignements clés afin d'améliorer la prise de décisions. Les résultats des recherches sont communiqués aux collectivités locales et à d'autres intervenants. Les chercheurs doivent solliciter un permis de recherche scientifique et de collecte, et les demandes sont examinées par le Comité mixte de gestion du parc. Parcs Canada continuera de travailler en étroite collaboration avec le personnel chargé de l'Étude du plateau continental polaire, à l'appui des travaux de recherche dans le parc.

En été, le personnel du ministère de la Défense nationale travaille dans le parc pendant environ six semaines, afin d'effectuer des travaux d'entretien courants aux tours de communications. Les militaires se déplacent en avion ou en hélicoptère et logent à Eureka et à Alert.

Parcs Canada continuera de collaborer avec les utilisateurs afin de contribuer à protéger les écosystèmes et les ressources culturelles du parc.

Une fois l'an, tous les utilisateurs du parc doivent participer à une séance d'orientation donnée par le personnel du parc avant leur première visite ou à leur arrivée dans le parc.

FIGURE 11. Activités du ministère de la Défense nationale

Le ministère de la Défense nationale (MDN) est actif dans le Nord de l'île d'Ellesmere et dans le parc national Quttinirpaaq. Ses activités comprennent des exercices militaires d'entraînement et d'aventure, l'entretien de réseaux de communications (opération Hurricane) ainsi que le transport de personnel et d'équipement à destination et en provenance de la station des Forces canadiennes Alert. Le MDN a en outre réalisé une patrouille de reconnaissance dans la région du parc en 2003 et une patrouille de souveraineté en 2004.

Parcs Canada et le MDN continueront à collaborer afin de réduire au minimum les impacts que pourraient avoir les activités militaires sur l'intégrité écologique ou les ressources culturelles du parc et de veiller à l'atteinte des objectifs du MDN. Les activités du ministère de la Défense nationale sont régies par le *Memorandum of Understanding between Department of National Defence and Parks Canada Agency (Formerly Department of the Environment – Canadian Parks Service) Concerning Certain Sites within Quttinirpaaq National Park of Canada (Formerly Ellesmere Island National Park Reserve)*. Parcs Canada demandera conseil au Comité mixte de gestion du parc en ce qui a trait aux activités non urgentes que le MDN exerce dans le parc, y compris les opérations liées à la sécurité. Il se peut que le ministère de la Défense nationale exécute des opérations dans les limites du parc en période de crise nationale.

9.2 ACTIVITIÉS RÉCRÉATIVES

Parcs Canada a évalué une gamme d'activités afin d'offrir des expériences exceptionnelles aux visiteurs et de répondre aux besoins des utilisateurs du parc national Quttinirpaaq (tableau 3). Ces activités ont été sélectionnées à l'issue d'une évaluation de la capacité du parc à soutenir ces activités. Le parc national Quttinirpaaq peut soutenir les activités qui :

- mènent à des expériences qui aident le public à comprendre le patrimoine naturel et culturel du parc, à l'apprécier à sa juste valeur et à en profiter pleinement;

- laissent le parc intact pour les générations futures;
- n'entrent pas en contradiction avec les expériences des autres visiteurs;
- ne contreviennent pas à l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* ou à l'*Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits*.

Toute nouvelle activité proposée dans le parc sera soumise à une évaluation. Certaines activités récréatives sont naturellement limitées par les saisons.

L'accès motorisé⁴³ dans le parc sera restreint. L'accès par aéronef sera autorisé sous réserve de l'obtention préalable d'un permis approuvé par le directeur, qui évaluera les demandes en tenant compte des impacts sur la faune et sur l'expérience offerte aux visiteurs. Le directeur sollicitera les conseils du président du Comité mixte de gestion du parc en ce qui a trait à toutes les demandes de permis d'accès aérien à la zone 1. Il informera le directeur des terres de l'Association inuite Qikiqtani de l'approbation de tout permis d'accès aérien à la zone 1. Les motoneiges seront permises pour les excursions dirigées par des guides autorisés dans la zone III du fjord Tanquary.

Les visites guidées organisées à l'intention des croisiéristes seront autorisées dans la zone III du fjord Tanquary. Les exigences liées aux permis de commerce s'appliqueront à l'ensemble des visites guidées et des activités commerciales menées dans le parc.

Voici les installations qui sont fournies dans le parc : les pistes d'atterrissage du fjord Tanquary, du lac Hazen, de l'île Ward Hunt et du fort Conger, les installations d'urgence du fjord Tanquary, du lac Hazen et de l'île Ward Hunt ainsi que les caches d'urgence placées à des endroits stratégiques.

L'île Ward Hunt sert parfois de lieu de rassemblement pour les expéditions au pôle Nord à la fin de l'hiver et au début du printemps. Les groupes participants n'ont aucune incidence sur les autres visiteurs du parc en raison de la période de leur visite, et ils ont peu d'impacts sur les ressources naturelles et culturelles, compte tenu de la courte durée de leur séjour dans le parc. Les groupes participant à des expéditions jusqu'au pôle Nord pourront faire une halte dans le parc, pourvu que leur activité soit considérée dans le plan directeur comme pouvant être soutenue par le parc (voir le tableau 3).

⁴³ Le présent plan directeur ne restreint pas l'utilisation de véhicules motorisés par les Inuits qui se livrent dans le parc à des activités prévues dans l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* (ex. : récolte).

TABLEAU 3. ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES POUR LE PARC NATIONAL DU CANADA QUTTINIRPAAQ

Type d'activité	Activités
Excursion avec coucher	<ul style="list-style-type: none"> • Excursions occasionnelles • Expéditions
Navigation de plaisance	<ul style="list-style-type: none"> • Croisières⁴⁴
Camping	<ul style="list-style-type: none"> • Camping rustique • Camping collectif au fjord Tanquary
Escalade	<ul style="list-style-type: none"> • Alpinisme • Escalade de haut niveau • Grimpe
Excursion en traîneau à chiens ⁴⁵	<ul style="list-style-type: none"> • Expéditions • Excursions guidées
Découverte du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Activités artistiques • Observation des oiseaux • Observation de la faune • Photographie • Découverte de l'histoire et de la culture inuites
Randonnée/marche	<ul style="list-style-type: none"> • Randonnées d'une journée • Randonnées avec coucher
Activités d'interprétation	<ul style="list-style-type: none"> • Promenades d'interprétation • Programmes scolaires fondés sur le programme d'études • Diaporamas • Activités spéciales • Démonstrations
Course d'orientation	
Canotage et kayak	<ul style="list-style-type: none"> • Excursions d'une journée • Excursions avec coucher • Excursions en mer
Ski	<ul style="list-style-type: none"> • Ski de randonnée nordique • Ski de haute montagne • Excursions sur glacier • Ski de randonnée
Motoneige	<ul style="list-style-type: none"> • Excursions guidées dans la zone III du fjord Tanquary
Raquette	<ul style="list-style-type: none"> • Randonnées d'une journée • Randonnées avec coucher

⁴⁴ Les croisières offrent aux visiteurs une possibilité d'apprentissage exceptionnelle. Les navires de croisière doivent être entièrement autonomes, notamment pour ce qui est de la gestion des déchets. Seuls les navires de type brise-glace peuvent faire escale dans le parc national Quttinirpaaq, et ils ont généralement une capacité d'accueil restreinte (jusqu'à 150 passagers, personnel compris). Le calendrier des visites sera coordonné de manière à réduire les impacts sur les autres visiteurs. Le personnel du parc offrira des services d'interprétation personnalisés à bord du navire. Les croisières continueront d'être gérées par voie de permis de commerce, et les exploitants devront respecter les conditions qui leur sont imposées afin de réduire au minimum tout impact sur l'environnement.

⁴⁵ Tous les chiens d'utilité (ex. : chiens de trait, chiens détecteurs d'ours polaires, chiens-guides pour aveugles) qui entrent dans le parc avec des visiteurs ou en vertu d'un permis d'exploitation délivré par Parcs Canada sont tenus d'être immunisés contre la rage, la maladie de Carré et le parvovirus. Parcs Canada encourage les Inuits qui exercent des activités (ex. : récolte) dans le parc conformément à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut à faire vacciner leurs chiens, mais il ne les oblige pas à le faire. Les Inuits bénéficiaires qui veulent circuler dans le parc en vertu d'un permis d'exploitation ou y exercer des activités en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut ont droit à une aide financière pour faire immuniser leurs chiens contre ces trois maladies, lorsque les vaccins ne sont pas administrés gratuitement dans leurs collectivités. Pour réduire les risques de transmission de parasites à des animaux sauvages du parc, les animaux domestiques (autres que les chiens d'utilité) seront interdits dans le parc.

9.3 BUTS, OBJECTIFS ET MESURES DE GESTION

9.3.1 Directives concernant l'expérience offerte et les utilisateurs

9.3.1.1 But stratégique

Le parc sera géré de manière à ce que les visiteurs :
vivent une expérience mémorable en milieu sauvage dans l'Extrême-Arctique;
se voient offrir des possibilités d'apprentissage;
aient l'occasion de participer à une gamme variée d'activités récréatives qui conviennent à l'environnement sauvage du parc;
et à ce que les visiteurs et les utilisateurs :
aient l'occasion de découvrir les caractéristiques naturelles et culturelles du parc;
vivent des expériences agréables en toute sécurité dans le parc;
aient des impacts négligeables sur les ressources écologiques et culturelles du parc.

9.3.1.2 Objectifs

1. Protéger et préserver l'expérience en milieu sauvage que recherchent les visiteurs dans le contexte du maintien ou du rétablissement de l'intégrité écologique.
2. Aider les visiteurs à bien se préparer pour leur voyage dans le parc.
3. Aider les détenteurs de permis de commerce à offrir à leurs clients des expériences instructives, sécuritaires et bien coordonnées pendant leur séjour dans le parc national Quttinirpaaq, à Resolute Bay et à Grise Fiord.
4. Veiller à ce que les activités offertes aident le public à mieux connaître le parc, à l'apprécier à sa juste valeur et à en profiter pleinement.

9.3.1.3 Principales mesures

1. Élaborer des indicateurs de la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs. Adopter et mettre en œuvre un programme pour surveiller ces indicateurs.
2. En collaboration avec les exploitants d'entreprises et les utilisateurs du parc, établir des normes afin d'assurer la protection continue du bassin du lac Hazen, notamment des directives régissant les activités des visiteurs et des utilisateurs ainsi que les activités de gestion du parc (ex. : aménagement d'un camp de base).
3. Fournir aux visiteurs suffisamment d'information avant leur voyage, afin de les aider à se préparer pour leur visite.
4. Surveiller l'activité humaine afin d'assurer la protection continue des ressources écologiques et culturelles.
5. Participer à des initiatives touristiques à l'échelle du territoire ou de la région.
6. Sensibiliser les exploitants d'aéronefs au respect des lois, des règlements et des politiques applicables à l'accès aérien et aux opérations aéronautiques au-dessus du parc.

9.3.2 Utilisation du parc par les bénéficiaires de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut confère aux Inuits de la région du Nunavut des droits particuliers en ce qui concerne les parcs nationaux du territoire. Il y est précisé que⁴⁶ :

« les Inuit ont le droit d'accéder – en toute liberté et sans aucune restriction – pour y exercer des activités de récolte, à l'ensemble des terres, des eaux et des zones marines de la région du Nunavut[...] y compris aux parcs[...]»⁴⁷ »

et « d'entrer sans frais dans les parcs⁴⁸ ».

Le présent plan directeur respecte ces droits et tous les autres qui sont prévus à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

Ces derniers temps, les Inuits n'utilisent à peu près pas le parc.

9.3.2.1 But stratégique

Les gestionnaires du parc respecteront les dispositions de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits en ce qui a trait aux activités que peuvent pratiquer les bénéficiaires dans le parc.

9.3.2.2 Objectifs

1. Gérer le parc de manière à ce que les Inuits continuent d'y avoir accès.

9.3.2.3 Principale mesure

1. Sur demande, limiter l'accès des visiteurs aux secteurs du parc où les Inuits exercent des activités autorisées en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

9.3.3 Services de sécurité publique

Dans une région sauvage reculée et montagnaise comme celle du parc national Quttinirpaaq, la sécurité publique est une importante préoccupation. La sécurité publique doit être une responsabilité partagée. Les visiteurs sont tenus de prendre des précautions à la mesure des risques que comporte leur activité. Il faut donc qu'ils connaissent les dangers naturels, qu'ils aient l'équipement et les provisions appropriés, qu'ils possèdent les compétences et la condition physique nécessaires et qu'ils maîtrisent bien les techniques d'autosauvetage. Les visiteurs de ce parc national doivent accepter le fait qu'ils sont très largement responsables de leur propre sécurité.

Le programme de sécurité publique du parc est fondé sur la diffusion d'une quantité suffisante d'information pour permettre aux visiteurs de se préparer convenablement à leur expérience dans le parc. L'objectif consiste à sensibiliser les visiteurs et à leur transmettre l'information au début de leurs préparatifs de voyage plutôt qu'à leur arrivée dans le parc. Les services de recherche et de sauvetage dans l'Extrême-Arctique ne peuvent être assurés qu'avec la collaboration d'autres agences et organismes, dont le

⁴⁶ Voir dans le glossaire du présent document la définition d'« Inuit », tirée de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

⁴⁷ Tiré de l'article 5.7.16 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. L'article 5.7.18 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut précise que le droit d'accès conféré par l'article 5.7.16 est subordonné aux lois d'application générale édictées pour la sécurité publique, aux restrictions établies à des fins de conservation par le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, aux ententes conclues entre les Inuits et Parcs Canada et aux activités d'aménagement du territoire qui sont incompatibles. Voir l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut pour le libellé exact de l'article 5.7.18.

⁴⁸ Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, article 8.4.15.

ministère de la Défense nationale, le personnel de l'Étude du plateau continental polaire (Ressources naturelles Canada), les spécialistes de la sécurité publique des parcs nationaux Banff et Jasper, la Gendarmerie royale du Canada, l'Organisation des mesures d'urgence, la Garde côtière canadienne, le Centre de coordination des opérations de sauvetage (Trenton), le centre de répartition de Parcs Canada (Jasper), l'Association civile de recherche et sauvetage aériens (ACRSA) et les compagnies propriétaires des navires de croisière. Les activités de recherche et de sauvetage seront toujours limitées par la disponibilité d'aéronefs et de personnel, les conditions météorologiques et le lieu de l'urgence.

9.3.3.1 But stratégique

Le programme de sécurité publique du parc sera fondé sur la prévention, la préparation, l'intervention et la responsabilité partagée.

9.3.3.2 Objectifs

1. Offrir dans le parc un programme de sécurité publique réunissant les caractéristiques suivantes : permettre aux visiteurs d'évaluer avant leur arrivée leur propre capacité de voyager dans le parc, favoriser l'autonomie et l'autosauvetage, fournir de l'information pertinente et à jour au public et assurer des services de base en recherche et en sauvetage en cas d'urgence.
2. Maintenir des approvisionnements d'urgence pour les voyageurs de l'arrière-pays, de façon à assurer la subsistance des visiteurs et des utilisateurs du parc en situation d'urgence pendant les mois d'été.
3. Conserver une capacité d'intervention de base dans le parc.
4. Aider les visiteurs et les utilisateurs à bien se préparer en vue de leur expérience dans le parc.
5. Établir et entretenir des partenariats avec d'autres organismes qui participeront aux opérations de recherche et de sauvetage.

9.3.3.3 Principales mesures

1. Distribuer des trousse d'information préalables au voyage à tous les visiteurs par divers moyens (ex. : Internet, courriel, courrier, contacts personnels).
2. Tenir à jour le plan de sécurité publique du parc.
3. Entretenir l'équipement dont Parcs Canada a besoin pour assurer des services de sécurité publique appropriés et offrir au personnel la formation nécessaire à la prestation de ces services.
4. Entretenir les abris d'urgence aménagés au poste des gardes du Fjord-Tanquary, au poste des gardes du Lac-Hazen et à l'île Ward Hunt, de même que les caches placées à six autres endroits clés du parc⁴⁹.
5. Consigner tous les incidents liés à la sécurité publique dans le Système de suivi des incidents de Parcs Canada et utiliser les données pour éclairer les décisions de gestion.

⁴⁹ Le parc renferme en tout neuf caches d'urgence, dont l'emplacement est illustré à la figure 1.

6. Collaborer avec d'autres agences et organismes, notamment les pourvoyeurs autorisés et Tourisme Nunavut, afin de diffuser de l'information sur la sécurité publique et les préparatifs à faire avant un séjour dans le parc.
7. Pour faciliter la prestation de services de sécurité publique dans le parc, entretenir des relations avec les responsables de l'Étude du plateau continental polaire (Ressources naturelles Canada), le ministère de la Défense nationale, la Gendarmerie royale du Canada, les groupes de recherche et de sauvetage des collectivités de Resolute Bay et de Grise Fiord, l'Association civile de recherche et sauvetage aériens, le Centre de coordination des opérations de sauvetage (Trenton), le centre de répartition de Parcs Canada (Jasper) et les spécialistes de la sécurité publique des parcs nationaux Banff et Jasper.

9.3.4 Rôle du parc dans le tourisme au Nunavut

Au même titre que d'autres parcs et lieux historiques nationaux et territoriaux, le parc national Quttinirpaaq joue un rôle important dans l'industrie touristique du Nunavut. Le rôle du parc à cet égard est axé sur les éléments suivants :

- la promotion;
- les retombées économiques pour Grise Fiord et Resolute Bay, telles qu'elles sont décrites dans *l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits*;
- l'exploitation d'entreprises touristiques au Nunavut;
- la coopération régionale dans les domaines du marketing et du développement du tourisme;
- la durabilité.

Parcs Canada s'emploiera à promouvoir le parc en tant qu'élément du tourisme patrimonial, en collaboration avec le gouvernement du Nunavut, Tourisme Nunavut et le groupe de travail sur le tourisme au Nunavut. Le tourisme patrimonial est axé sur la visite de lieux d'importance historique, culturelle ou naturelle.

Le parc national Quttinirpaaq offrira une gamme de possibilités qui permettent aux visiteurs de découvrir les caractéristiques et les ressources exceptionnelles du parc, d'en comprendre le rôle et l'importance et d'en profiter pleinement. Les activités touristiques tiendront compte de la fragilité du parc et seront exercées de manière à assurer la protection continue de l'intégrité écologique, des ressources culturelles et du caractère sauvage du parc. Parcs Canada doit à tout prix nouer et entretenir des liens de coopération avec le Comité mixte de gestion du parc, les voyageurs et l'industrie touristique pour offrir un produit touristique approprié et durable dans le parc.

Conformément à *l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits*⁵⁰, Parcs Canada a conçu une stratégie touristique communautaire pour Grise Fiord et Resolute Bay en 2002. Il appuiera la mise en œuvre de ces plans.

9.3.4.1 But stratégique

Le parc sera inclus dans la promotion d'un tourisme durable axé sur le patrimoine dans l'Extrême-Arctique et au Nunavut; la promotion se fera en collaboration avec les collectivités de Grise Fiord et de Resolute Bay et en partenariat avec d'autres intéressés.

⁵⁰ *Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits*, article 10, partie 4

9.3.4.2 Objectifs

1. Aider les collectivités de Grise Fiord et de Resolute Bay à tirer profit du tourisme dans le parc.
2. Comprendre suffisamment les tendances touristiques dans l'Arctique pour être en mesure de prévoir les changements dans le profil de fréquentation du parc (ex. : type de visiteurs, nombre de visiteurs ou genres d'activités).

9.3.4.3 Principales mesures

1. Établir des partenariats avec Tourisme Nunavut pour la promotion du tourisme patrimonial et des séjours éducatifs dans le parc et au Nunavut, et commercialiser conjointement l'expérience offerte par le parc.
2. Aider les collectivités de Grise Fiord et de Resolute Bay à appliquer leur stratégie touristique, en mettant du personnel à leur disposition.
3. Aider les collectivités de Resolute Bay et de Grise Fiord à accéder à des fonds du gouvernement fédéral, du gouvernement territorial ou d'autres sources afin de mettre en œuvre leur stratégie touristique.
4. Créer des possibilités de renforcement des capacités touristiques, là où il est possible et souhaitable de le faire.
5. Aider les entreprises touristiques de Resolute Bay et de Grise Fiord à promouvoir leurs services.
6. Administrer régulièrement des sondages sur la satisfaction des visiteurs, afin de veiller à ce que les expériences offertes soient exceptionnelles. Au besoin, échanger des données avec d'autres organismes du Nunavut.

9.4 QUALITÉ DE L'EXPÉRIENCE OFFERTE AUX VISITEURS

Des indicateurs et des étalons de mesure de la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs seront élaborés pendant la durée du présent plan. Entre-temps, l'évaluation du degré de satisfaction à l'égard des services offerts dans le parc se fera par les moyens suivants :

Étalon de mesure	Cible
Nombre de visiteurs qui se disent satisfaits de leur visite dans le parc	85 % des visiteurs se disent satisfaits.
Nombre d'incidents liés à la sécurité publique	0 % d'augmentation de la fréquence relative des incidents.
Nombre de visiteurs qui reçoivent des messages de sensibilisation	100 % des visiteurs reçoivent des messages de sensibilisation.

De plus, Parcs Canada mesurera le nombre de touristes qui font halte à Grise Fiord et à Resolute Bay en route vers le parc. L'objectif sera d'accroître l'activité touristique.

10. Gestion participative, partenariats et participation du public

Pour bien gérer le parc national Quttinirpaaq, il faut une coopération réelle entre les Inuits et le gouvernement. De même, pour concrétiser la vision adoptée, les gestionnaires du parc doivent pouvoir compter sur des partenariats et sur la participation du public canadien.

Parcs Canada et le Comité mixte de gestion du parc s'efforceront de communiquer de façon ouverte et régulière avec les membres des collectivités locales, les résidents du Nunavut et la population canadienne. La participation des Inuits à la gestion du parc demeurera une importante priorité dans le parc national Quttinirpaaq. Les partenariats en tourisme, en recherche et en gestion des ressources culturelles seront améliorés tout au long de la durée d'application du présent plan.

10.1 BUTS, OBJECTIFS ET MESURES DE GESTION

10.1.1 Gestion participative

Le parc national Quttinirpaaq est géré de façon participative par les Inuits et par Parcs Canada. Le Comité mixte de gestion du parc et Parcs Canada entretiennent des rapports constructifs qui contribueront à bâtir un avenir solide pour le parc. Parcs Canada a absolument besoin de la participation du Comité pour que ses programmes produisent les résultats souhaités à l'échelle locale, régionale et nationale.

FIGURE 12. Mise en oeuvre du plan directeur

Parcs Canada se chargera de la mise en oeuvre du plan directeur en suivant les conseils du Comité mixte de gestion du parc.

L'*Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits* expose les principales responsabilités de chaque partie au chapitre de la surveillance et de l'évaluation de la mise en oeuvre du plan. Le directeur du parc, en collaboration avec le directeur des terres de l'Association inuite Qikiqtani, doit :

surveiller la mise en oeuvre du plan directeur;

rédiger un rapport annuel sur la mise en oeuvre du plan directeur*.

Chaque année, le Comité mixte de gestion du parc doit examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du plan. Le directeur du parc ou le directeur des terres peuvent en tout temps demander au Comité mixte de procéder à une évaluation plus officielle de la mise en oeuvre du plan directeur**.

De plus, le directeur du parc est tenu de soumettre le plan d'activités annuel du parc à l'examen du Comité mixte de gestion du parc***. Ce plan d'activités doit être clairement lié au contenu du plan directeur.

* La principale mesure concernant le rapport annuel se trouve à la section 10.1.3.3 (no 1) du présent document.

** *Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits*, articles 5.3.41 à 5.3.49

*** *Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits*, article 5.4.3

10.1.1.2 Objectif

1. Veiller à ce que le Comité mixte de gestion du parc participe à l'élaboration des plans et à la gestion du parc.

10.1.1.3 Principales mesures

1. Fournir au Comité mixte de gestion du parc l'information, les ressources et la formation nécessaires à l'élaboration de plans et à la gestion du parc.

2. Aider le Comité mixte de gestion du parc à établir des relations avec d'autres organismes et agences.

10.1.2 Partenariats

La réussite des programmes de Parcs Canada dans le parc national Quttinirpaaq et au Nunavut dépend des partenariats solides que l'Agence a conclus avec divers organismes régionaux et nationaux. L'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* et l'*Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits* prévoient également l'établissement de relations de travail avec le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, dans le cadre de l'élaboration des plans directeurs pour les parcs du territoire.

Les gestionnaires du parc doivent travailler en collaboration avec des organismes territoriaux et régionaux à des projets conjoints pour que le parc puisse atteindre ses objectifs, en particulier la protection des ressources culturelles du Nord de l'île d'Ellesmere.

Les partenariats actuels avec les responsables de l'Étude du plateau continental polaire (Ressources naturelles Canada) et le ministère de la Défense nationale sont indispensables aux opérations du parc.

Les partenariats avec les universités et les ministères contribuent grandement au développement continu des programmes de recherche et de surveillance dans le parc national Quttinirpaaq. Ils permettent à Parcs Canada d'acquérir, au sujet des ressources naturelles et culturelles du parc, une expertise technique et des conseils spécialisés qui ne peuvent être obtenus ailleurs.

FIGURE 13. Étude du plateau continental polaire

Parcs Canada ne pourrait pas assurer les opérations du parc national Quttinirpaaq sans l'aide de l'équipe chargée de l'Étude du plateau continental polaire de Ressources naturelles Canada. Depuis 40 ans, le personnel affecté à ce projet permet à des centaines de scientifiques des quatre coins du monde de venir faire de la recherche dans l'Arctique. Chaque année, il fournit des services de soutien terrestre et aérien au personnel du parc ainsi qu'à quelque 150 groupes scientifiques appartenant à plus de 40 universités ou organismes gouvernementaux.

Le personnel de l'Étude à Resolute Bay appuie les opérations quotidiennes du parc national Quttinirpaaq. Il assure des communications radio et des vols d'approvisionnement réguliers aux employés du parc et aux chercheurs. L'équipe de Resolute Bay fournit également un soutien au parc en cas d'urgence. Parcs Canada et le personnel de l'Étude du plateau continental polaire ont conclu un protocole d'entente qui régit l'utilisation et l'entretien des installations du fjord Tanquary par les scientifiques menant des études dans le Nord de l'île d'Ellesmere. En échange, Parcs Canada se charge de l'entretien de certaines installations du fjord Tanquary qui appartiennent à Ressources naturelles Canada.

10.1.2.1 But stratégique

Les gestionnaires du parc créeront et entretiendront des partenariats pour faciliter la protection, la gestion et la mise en valeur du parc.

10.1.2.2 Objectif

1. Établir et maintenir des partenariats locaux, régionaux, nationaux et internationaux pour la gestion du parc national Quttinirpaaq.

10.1.2.3 Principales mesures

1. Maintenir et améliorer le partenariat actuel avec le personnel de l'Étude du plateau continental polaire.
2. Maintenir et améliorer le partenariat actuel avec le ministère de la Défense nationale.
3. Faire participer les universités, les ministères et d'autres organismes à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de recherche et de surveillance dans le parc.
4. Travailler en collaboration avec le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut pour les décisions qui touchent la faune et l'habitat faunique⁵¹.
5. Travailler en collaboration avec les éducateurs du Nord canadien, les ministères de l'Éducation, les universités, les musées, les centres d'archives et d'autres partenaires pour multiplier les possibilités de mise en valeur du patrimoine et de diffusion des messages clés du parc.

10.1.3 Participation du public

Des consultations publiques qui ont pris diverses formes ont été organisées dans le cadre du processus d'élaboration du plan directeur. Les organismes et les particuliers qui y ont participé ont exprimé le souhait de continuer à participer à la mise en œuvre du plan.

10.1.3.1 But stratégique

Les Inuits de Grise Fiord et de Resolute Bay et les autres citoyens du Nunavut participeront à la gestion du parc.

10.1.3.2 Objectifs

1. Veiller à ce que le parc rende des comptes au public.
2. Sensibiliser le grand public du Nunavut à l'existence du parc et l'amener à s'y intéresser de façon soutenue.

10.1.3.3 Principales mesures

1. Produire et diffuser un rapport annuel sur la mise en œuvre du plan directeur du parc en français, en anglais et en inuktitut, suivant les conseils du Comité mixte de gestion du parc.
2. Consulter le public et les intervenants au sujet des initiatives d'envergure.

⁵¹ Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, alinéa 5.2.34c)

10.2 PARTICIPATION DES AUTOCHTONES ET DE LA POPULATION CANADIENNE

L'évaluation du degré de participation des Autochtones se fera par les moyens suivants :

Étalon de mesure du rendement	Résultat attendu
Nombre d'Inuits siégeant au Comité mixte de gestion du parc	Au moins cinq membres du Comité mixte de gestion du parc sont des Inuits.
Nombre d'Inuits siégeant à l'équipe de planification	Au moins deux membres de l'équipe de planification sont des Inuits.
Nombre d'Inuits travaillant au service du parc national Quttinirpaaq	Contribution du parc national Quttinirpaaq à la mise en œuvre du plan d'embauchage des Inuit de l'Unité de gestion du Nunavut ⁵² .
Nombre d'Inuits participant aux programmes de Parcs Canada (ex. : programmes de recherche ou de bénévolat)	Il y a une augmentation du nombre d'Inuits qui participent aux programmes.
Nombre d'entreprises et/ou de guides inuits qui exercent leurs activités dans le parc	Il y a une augmentation du nombre d'entreprises et/ou de guides inuits.

Le niveau de participation de la population canadienne sera mesuré de la façon suivante :

Étalon de mesure du rendement	Résultat attendu
Nombre de partenariats maintenus et renforcés	Il y a augmentation du nombre de partenariats.
Nombre de Canadiens qui visitent le parc	Il y a augmentation du nombre de visiteurs canadiens.
Nombre de demandes de renseignements sur le parc qui proviennent de Canadiens	Il y a augmentation nombre de demandes de renseignements provenant de Canadiens.
Nombre d'entreprises de collectivités avoisinantes qui contribuent à l'exploitation du parc	Le nombre d'entreprises de collectivités avoisinantes qui contribuent à l'exploitation du parc est stable ou en croissance.
Nombre de Canadiens qui font du bénévolat dans le parc	Au moins deux personnes, venant de collectivités avoisinantes de préférence, font du bénévolat dans le parc chaque année.
Nombre de personnes assistant aux réunions publiques sur le parc au Nunavut	Le public continue de participer activement aux réunions.

⁵² Le plan d'embauchage des Inuit de l'Unité de gestion du Nunavut établit des cibles en vue de l'obtention d'un taux représentatif de personnel inuit dans l'Unité de gestion du Nunavut d'ici 2020 (*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, article 23).

11. Administration et opérations

11.1 BUTS, OBJECTIFS ET MESURES DE GESTION

11.1.1 Gestion de l'environnement

Parcs Canada a élaboré un cadre national pour la mise en place de Systèmes de gestion de l'environnement afin de se doter d'une méthode structurée pour réduire les répercussions de ses activités sur l'environnement. Ce cadre garantit que la priorité sera accordée aux risques les plus grands pour l'environnement.

Conjointement avec les gestionnaires d'autres aires protégées relevant de l'Unité de gestion du Nunavut, l'administration du parc national Quttinirpaaq a élaboré, en 2000, son premier plan d'action pour la gestion de l'environnement. Ce plan a déjà été mis à jour et continuera d'être actualisé et mis en œuvre pendant la durée d'application du présent plan directeur. Les principaux dossiers à régler sont les réservoirs de produits pétroliers, les sites contaminés, la gestion des déchets solides, la gestion des eaux usées, l'économie d'énergie et les approvisionnements écologiques⁵³.

11.1.1.1 But stratégique

Le parc national Quttinirpaaq sera un chef de file de la gestion de l'environnement et de l'écologisation des opérations dans l'Extrême-Arctique.

Parcs Canada appliquera des pratiques environnementales saines à l'ensemble de ses activités, de ses services et de ses produits.

Les entreprises qui offrent des services dans le parc feront toutes de la gestion de l'environnement un volet central de leurs activités.

Les utilisateurs du parc respecteront les principes de la gestion de l'environnement et de la durabilité.

Park users will contribute to the principles of environmental management and sustainability.

Parcs Canada n'a pas l'intention de fournir d'eau potable traitée aux utilisateurs et aux visiteurs du parc. Il les informera de la nécessité de traiter eux-mêmes toute eau consommée. Parcs Canada continuera cependant de traiter l'eau destinée à la consommation de son personnel au poste des gardes du Fjord-Tanquary.

11.1.1.2 Objectifs

1. Écologiser les opérations du parc.
2. Réduire la consommation de combustibles fossiles dans le parc.
3. Réduire la production de déchets découlant de la gestion du parc ainsi que des activités des visiteurs et des utilisateurs du parc.
4. Mettre en œuvre au lac Hazen des normes opérationnelles qui tiennent compte de la fragilité de l'écosystème et des risques élevés d'impacts à long terme⁵⁴.
5. Sensibiliser les visiteurs et les utilisateurs du parc aux moyens à prendre pour assurer la protection continue du parc.
6. Encourager les détenteurs de permis de commerce à adopter de saines pratiques de gestion de l'environnement (ex. : ravitaillement des aéronefs).

⁵³ L'approvisionnement écologique s'entend de l'achat de produits qui ont peu d'incidences sur l'environnement.

⁵⁴ Voir la section 9.4.1.3(2) du présent plan.

11.1.1.3 Principales mesures

1. Actualiser et mettre en œuvre le plan d'action de l'Unité de gestion du Nunavut pour la gestion de l'environnement, afin de réduire au minimum les répercussions actuelles des opérations du parc.
2. Veiller à ce que tous les sites contaminés du parc soient inscrits au répertoire national et solliciter des fonds pour les assainir et les surveiller. Cerner les sites prioritaires, notamment ceux du fjord Tanquary, du lac Hazen et de l'île Ward Hunt, et y entreprendre des travaux d'assainissement.
3. Exiger des visiteurs et des utilisateurs qui séjournent dans un camp de base – emplacement de camping pour au moins une personne pendant trois nuits ou plus – qu'ils remportent avec eux leurs déchets humains à l'extérieur du parc.
4. Étudier et mettre en place un système efficace pour la gestion des déchets humains au fjord Tanquary, au lac Hazen et à l'île Ward Hunt.
5. En collaboration avec les exploitants d'entreprises et les utilisateurs du parc, établir des normes pour la gestion de la zone 1, en particulier le bassin du lac Hazen, et y intégrer des directives pour la gestion des activités des visiteurs et des utilisateurs ainsi que les activités de gestion du parc (ex. : aménagement d'un camp de base).
6. Sensibiliser les visiteurs et les utilisateurs du parc à la réduction des matières de rebut emportées dans le parc.
7. Faire preuve de leadership en matière de gestion de l'environnement en communiquant des renseignements sur le rendement écologique du parc aux intervenants et à la population canadienne.
8. Renseigner les titulaires de permis d'accès aérien sur les pratiques écologiques de ravitaillement des aéronefs.
9. Fournir au Comité mixte de gestion du parc une estimation du niveau d'activité motorisée nécessaire aux opérations du parc avant le début de la saison et un rapport sur le niveau d'activité motorisée réel à la fin de la saison.

11.1.2 Gestion de l'infrastructure

Pendant les mois d'hiver, le centre administratif du parc est situé dans les bureaux de l'Unité de gestion du Nunavut, à Iqaluit. L'été venu, les opérations sont déplacées au poste des gardes du Fjord-Tanquary. Parcs Canada examinera régulièrement ses opérations pour veiller à ce que les installations et l'infrastructure des postes des gardes du Fjord-Tanquary et du Lac-Hazen répondent aux besoins.

Bon nombre des installations du parc sont dans un état passable. Aucun grand projet d'infrastructure opérationnelle n'est prévu pendant la durée d'application du présent plan. Pour les trois à cinq prochaines années, Parcs Canada se concentrera surtout sur des travaux de réfection et d'entretien, en particulier les travaux d'amélioration de base nécessaires à la sécurité et à l'efficacité des opérations sur le terrain.

11.1.2.1 But stratégique

L'infrastructure du parc sera limitée aux installations nécessaires pour les opérations du parc et pour l'Étude du plateau continental polaire, et elle sera entretenue de façon écologique et durable, sans conséquences majeures pour l'environnement.

11.1.2.2 Objectif

1. Enlever les installations inutiles qui n'ont aucune valeur historique, lorsque celles-ci ont des répercussions sur l'intégrité écologique du parc ou lorsque le coût des travaux d'enlèvement n'est pas prohibitif.

11.1.2.3 Principales mesures

1. Examiner les installations et l'infrastructure actuelles du parc au fjord Tanquary, au lac Hazen et à l'île Ward Hunt pour s'assurer, d'une part, qu'elles répondent aux besoins à long terme du parc sur les plans des opérations, de la recherche et de l'administration et, d'autre part, qu'elles ne sont pas excédentaires. Dans la mesure du possible, réduire l'empreinte⁵⁵ des installations aménagées dans ces secteurs.
2. Désaffecter la troisième aire d'atterrissage au lac Hazen (voir la figure 2).
3. Laisser les deux « potirons »⁵⁶ du Conseil de recherches pour la défense (81,5°N, 76,6°O et 81,5°N, 76,5°O) à leur emplacement actuel dans le parc.

11.1.3 Opérations et logistique

En raison de l'éloignement, Parcs Canada ne peut pas assurer les opérations du parc sans le soutien d'autres organismes et agences. Le personnel chargé de l'Étude du plateau continental polaire (Ressources naturelles Canada) fournit des services de transport subventionnés, ce qui permet à Parcs Canada de poursuivre ses opérations saisonnières du parc.

11.1.3.1 But stratégique

Le parc sera administré de façon efficace et efficiente, grâce à des partenariats de logistique et de partage des coûts.

11.1.3.3 Objectif

1. Maintenir et améliorer les partenariats nécessaires aux opérations saisonnières du parc.

11.1.3.4 Principale mesure

1. Maintenir le protocole d'entente conclu avec le personnel de l'Étude du plateau continental polaire pour faciliter les opérations saisonnières du parc.

11.1.4 Application de la loi

Dans le dossier de l'application de la loi, les responsabilités de Parcs Canada sont axées principalement sur la protection des ressources et découlent de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de la réglementation sur les parcs nationaux. Parcs Canada est résolu à protéger les ressources du parc en exécutant un programme efficace d'application de la loi.

Les activités des visiteurs et des utilisateurs dans le parc Quttinirpaaq s'étendent de mars à août. Le nombre de personnes qui fréquentent le parc est limité, et l'accès est en grande partie contrôlé. Les gestionnaires du parc assureront donc un minimum de services d'application de la loi dans le parc. La prévention et la sensibilisation seront les pierres angulaires de la stratégie d'application de la loi du parc.

⁵⁵ L'empreinte physique correspond à la superficie de terrain touchée par une installation (ex. : poste des gardes ou camps).

⁵⁶ Nom donné à des abris en fibre de verre en forme de dôme, à cause de leur couleur orange.

11.1.4.1 But stratégique

La protection des ressources sera assurée grâce à du travail de sensibilisation et d'éducation. Pour s'acquitter de cette responsabilité, les gestionnaires du parc se laisseront guider par la Loi sur les parcs nationaux du Canada, la réglementation sur les parcs nationaux et l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

11.1.4.2 Objectif

1. S'acquitter de ses responsabilités en matière d'application de la loi pour garantir la protection des ressources du parc.

11.1.4.3 Principales mesures

1. Mettre en œuvre le plan d'application de la loi de l'Unité de gestion du Nunavut, en se concentrant sur la diffusion d'information et sur le respect volontaire de la législation par l'ensemble des utilisateurs et des visiteurs du parc.
2. Consigner tous les incidents liés à l'application de la loi dans le Système national de suivi des incidents de Parcs Canada.

11.1.5 Gestion de l'information

Un grand nombre des mesures exposées dans le présent plan nécessitent la collecte et l'analyse de données. L'information et les données doivent être accessibles à tout le personnel du parc, aux chercheurs, aux décideurs et au public. Les bases de données sur le parc sont situées à Iqaluit, où se déroulent toutes les activités de gestion des données et de l'information de l'Unité de gestion du Nunavut.

11.1.5.1 But stratégique

Il y aura des échanges d'information et de données afin d'enrichir les programmes et les produits de mise en valeur du patrimoine et d'assurer la protection continue du parc.

11.1.5.2 Objectifs

1. Tenir un système efficace de gestion des données et d'information géographique.
2. Recueillir les connaissances traditionnelles inuites et l'information sur les ressources naturelles et culturelles et mieux les intégrer au processus décisionnel.
3. Mieux faire comprendre au public les ressources du parc ainsi que l'information servant à la prise de décisions de gestion et de décisions opérationnelles.

11.1.5.3 Principales mesures

1. Tenir une base de données sur les ressources naturelles et culturelles, l'expérience offerte aux visiteurs et les utilisateurs du parc.
2. Numériser l'information contenue dans le document *Resource Description and Analysis (Description et analyse des ressources)*, ainsi que d'autres renseignements historiques, de façon à ce que les chercheurs et les décideurs puissent les récupérer et les utiliser.
3. Élaborer un mécanisme pour la collecte et l'utilisation des connaissances inuites, des connaissances locales et des données sur les ressources naturelles et culturelles.
4. Échanger de l'information et des données avec d'autres.
5. Dresser un plan de collecte de données et d'information.

11.2 LEADERSHIP EN ENVIRONNEMENT

Le plan d'action pour la gestion de l'environnement de l'Unité de gestion du Nunavut traite des enjeux suivants : réservoirs de carburant, sites contaminés, gestion des déchets solides, gestion des eaux usées, économie d'énergie et achats écologiques. Le rendement du parc national Quttinirpaaq sur le plan du leadership en environnement se mesurera en regard des résultats clés suivants :

Étalon de mesure du rendement	Résultat attendu
Nombre de sites contaminés qui ont été assainis et nombre d'autres sites qui ont été nettoyés	Les sites contaminés du fjord Tanquary, du lac Hazen et de l'île Ward Hunt ont été assainis.
Nombre de véhicules à moteur/taux d'utilisation des véhicules à moteur pour la gestion du parc	Il n'y a aucune hausse du nombre ou du taux d'utilisation des véhicules à moteur pour la gestion du parc.
Utilisation de sources d'énergie renouvelables (énergie solaire ou éolienne)	Le parc peut répondre à la majorité de ses besoins énergétiques grâce à l'énergie solaire ou éolienne.
Superficie de l'empreinte des installations du fjord Tanquary, du lac Hazen et de l'île Ward Hunt	L'empreinte de chaque installation est réduite le plus possible.

12. Zonage du parc

Le système de zonage de Parcs Canada classe les différents secteurs des parcs nationaux en fonction du degré de protection à leur accorder et du genre d'activités qui peuvent y être pratiquées. Les cinq zones du système sont décrites dans les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*. Le parc national Quttinirpaaq ne renferme que des zones I, II et III. Le système de zonage n'empêche pas les Inuits d'exercer leurs activités de subsistance, conformément à l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*. Les tableaux 4, 5 et 6 décrivent le plan de zonage du parc.

Dans toutes les zones du parc, les visiteurs et les utilisateurs devront recourir, dans leurs déplacements, à des pratiques à faible impact écologique, notamment en se dispersant lorsqu'ils marchent en groupe, en éliminant de façon appropriée leurs déchets humains et en évitant de perturber la faune. La pêche sportive est interdite partout dans le parc⁵⁷. Il se peut que la création d'une expérience de pêche durable dans le parc soit revue au prochain examen du plan directeur. Les régimes de gestion applicables à chacune des zones sont décrits aux tableaux 4, 5 et 6.

Comme le montre la figure 11, Parcs Canada et le ministère de la Défense nationale continueront de travailler en collaboration afin de réduire au minimum les impacts que les activités militaires pourraient avoir sur l'intégrité écologique ou les ressources culturelles du parc ainsi que d'assurer l'atteinte des objectifs du ministère de la Défense nationale. Il se peut que le ministère de la Défense nationale procède à des opérations dans les limites du parc en situation de crise nationale. Dans certaines circonstances, le ministère de la Défense nationale pourrait exiger l'accès motorisé à toutes les zones du parc pour des activités non urgentes telles que des opérations de sécurité. Parcs Canada demandera conseil au Comité mixte de gestion du parc en ce qui a trait aux activités non urgentes exercées dans le parc par le ministère de la Défense nationale, y compris les opérations liées à la sécurité.

12.1 ZONE I: PRÉSERVATION SPÉCIALE (9,75% DE LA SUPERFICIE DU PARC)

Définition

Les terres qui font partie de la zone I méritent une protection spéciale parce qu'elles renferment ou soutiennent des caractéristiques naturelles ou culturelles exceptionnelles qui sont menacées ou en voie de disparition ou qui représentent particulièrement bien la région naturelle.

Les activités motorisées sont interdites dans la zone I, sauf dans le secteur du lac Hazen, où l'accès est rigoureusement contrôlé. Pour accéder en aéronef à ce secteur, il faut obtenir un permis approuvé par le directeur, qui, avant de le délivrer, demandera conseil au président du Comité mixte de gestion du parc.

Quatre secteurs du parc ont été classés zone I :

- Bassin du lac Hazen
- Lac Lewis
- Lac Kettle
- Fort Conger

⁵⁷ L'article 8.1.14 de l'*Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits des parcs nationaux Auyuittuq, Quttinirpaaq et Sirmilik* précise ce qui suit : Au moment de ratifier l'Entente, Parcs Canada et l'AIQ demanderont au CGRFN de songer à interdire la pêche sportive dans le parc national Quttinirpaaq jusqu'à ce que le CGRFN décide si les lacs du parc peuvent tolérer la pêche sportive.

12.2 ZONE II: MILIEU SAUVAGE (90% DE LA SUPERFICIE DU PARC)

Définition

La zone II renferme de vastes étendues sauvages qui représentent bien la région naturelle. L'objectif consiste à préserver les écosystèmes tout en réduisant l'intervention humaine au minimum. Dans les secteurs classés zone II, les visiteurs peuvent découvrir de près les écosystèmes du parc. Les installations et les services sont inexistantes ou réduits au strict minimum nécessaire. Dans la majeure partie de ces secteurs, les visiteurs ont l'occasion de faire l'expérience de la solitude et de l'isolement. L'utilisation de véhicules motorisés par les visiteurs est interdite, sauf dans les secteurs reculés, où l'accès aérien est rigoureusement contrôlé.

L'accès aérien contrôlé est autorisé, mais il faut obtenir au préalable un permis approuvé par le directeur. Pour les opérations du parc ou la recherche, l'utilisation contrôlée des motoneiges est autorisée. Les chercheurs doivent faire approuver leurs activités motorisées lorsqu'ils demandent un permis de recherche scientifique et de collecte, et le Comité mixte de gestion

du parc examine leur demande avant qu'elle ne soit approuvée par le directeur. Aucune autre activité motorisée n'est autorisée, sauf l'accès strictement contrôlé par voie de permis.

Dans le présent plan, la zone II englobe tous les secteurs du parc qui sont exclus de la zone I ou de la zone III.

12.3 ZONE III: MILIEU NATUREL (0,25% DE LA SUPERFICIE DU PARC)

Définition

Dans la zone III, les visiteurs peuvent découvrir le patrimoine naturel et culturel par des activités récréatives qui ne nécessitent que quelques installations et services rudimentaires. Seul l'accès contrôlé en véhicule à moteur est autorisé.

La zone III du parc englobe les quatre secteurs suivants :

- Poste des gardes du Fjord-Tanquary
- Fjord Tanquary (aire marine)
- Poste des gardes du Lac-Hazen
- Camp de l'Île Ward Hunt

Les activités motorisées permises dans la zone III sont classées dans l'une des catégories suivantes : activité exercée par une entreprise (en vertu d'un permis de commerce délivré par Parcs Canada), activité entreprise par des chercheurs (en vertu d'un permis de recherche scientifique et de collecte délivré par Parcs Canada), activité entreprise par le ministère de la Défense nationale (en vertu du protocole d'entente conclu avec Parcs Canada) ou activité réalisée à l'appui de l'Étude du plateau continental polaire (en vertu du protocole d'entente conclu avec Parcs Canada). Les activités motorisées privées sont interdites.

FIGURE 14. Plan de zonage du parc national du Canada Quttinirpaaq

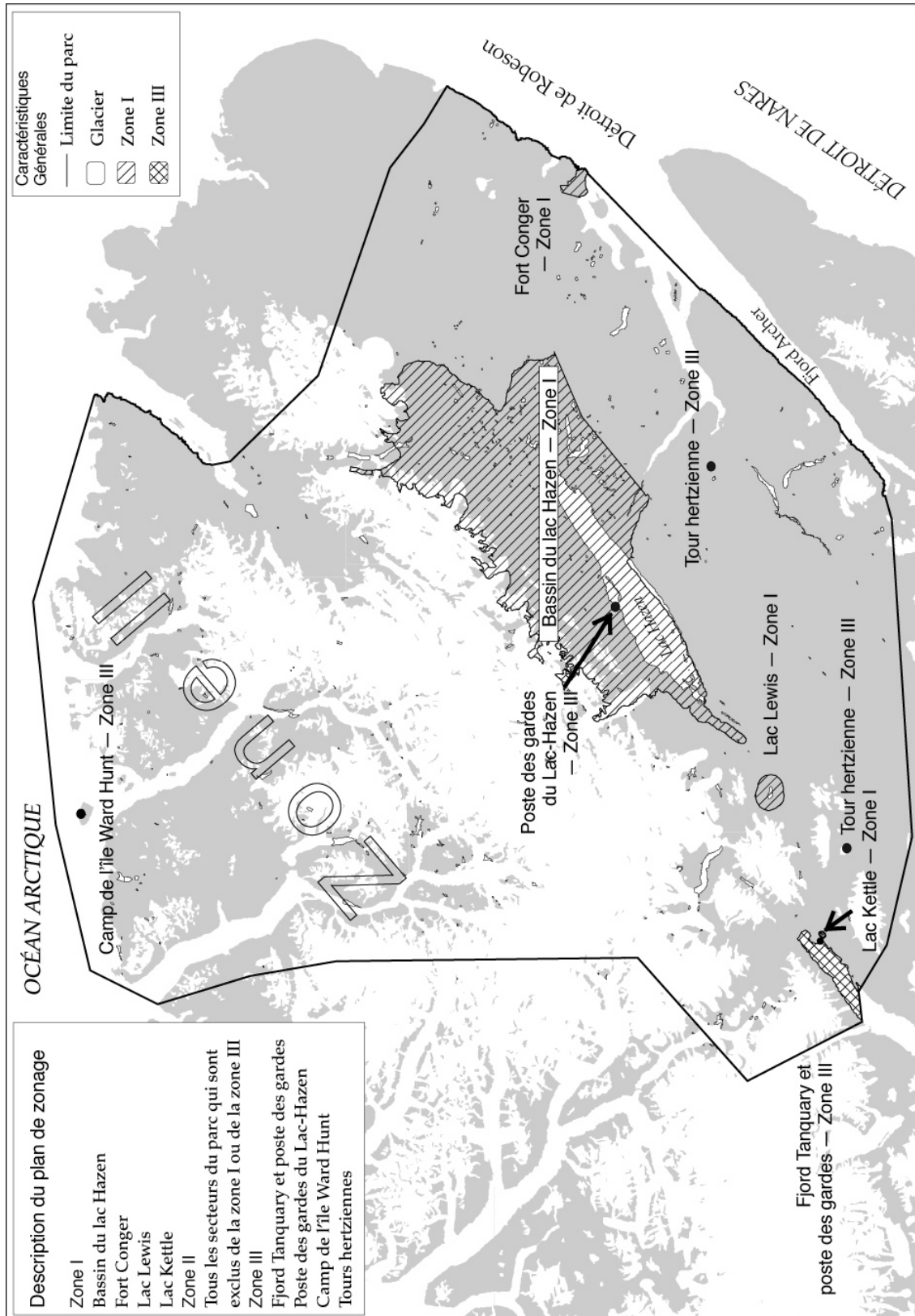


TABLEAU 4. SECTEURS DE ZONE I DU PARC NATIONAL QUTTINIRPAAQ

Bassin du lac Hazen : Zone I (3 657,12 km² ou 9,68 % de la superficie du parc)		
Motifs justifiant le zonage	Régime de gestion	Expériences offertes aux visiteurs
<ul style="list-style-type: none"> • Site exceptionnel reconnu depuis plus de 100 ans. • Végétation et faune relativement abondantes et diversifiées. L'une des quatre oasis de l'Extrême-Arctique et l'une des deux seules à avoir le statut d'aire protégée. • L'une des plus grandes concentrations de sites archéologiques paléoesquimaux du Nord canadien (rives de la rivière Very, de la rivière Ruggles et du lac Hazen). • L'un des plus grands lacs au nord du cercle arctique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Parcs Canada sensibilise les visiteurs, les employés du parc, les chercheurs et les autres utilisateurs afin d'assurer la protection continue des sites archéologiques. • Le camping est interdit à moins d'un kilomètre de l'extrémité ouest du lac Hazen, en raison de la fragilité des sites archéologiques qui s'y trouvent. • Les recherches seront axées sur la structure et les fonctions de l'écosystème. • La pêche sportive est interdite (interdiction valable pour tout le parc). • Les visiteurs et les utilisateurs sont tenus de ramener leurs déchets humains des camps de base (voir le glossaire). • Pour les opérations du parc ou la recherche, l'utilisation contrôlée des motoneiges et des hors-bord peut être autorisée sur le lac Hazen. Il en va de même pour l'accès aérien contrôlé. Le ministère de la Défense nationale (MDN) peut être autorisé à se servir de motoneiges. Les chercheurs font autoriser leurs activités motorisées lorsqu'ils sollicitent un permis de recherche scientifique et de collecte, et le Comité mixte de gestion du parc (CMGP) doit examiner leur demande avant qu'elle ne soit approuvée par le directeur. Parcs Canada demande conseil au CMGP pour toutes les activités non urgentes exercées dans le parc par le MDN. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il existe plusieurs parcours entre le fjord Tanquary et le lac Hazen (de 8 à 10 jours) et entre le lac Hazen et le fort Conger (de 8 à 12 jours). • Il s'agit de parcours non balisés et non tracés dans la nature sauvage de l'Arctique; les randonneurs doivent traverser des rivières à gué et passer à proximité d'immenses glaciers. Ils ont la possibilité d'observer des sites archéologiques anciens. • Du lac Hazen au fort Conger, les visiteurs peuvent suivre les traces des explorateurs de l'Arctique.

Sites archéologiques du lac Kettle : Zone I (1,5 km² ou moins de 1 % de la superficie du parc)

Motifs justifiant le zonage	Régime de gestion	Expériences offertes aux visiteurs
<ul style="list-style-type: none"> • Sites représentatifs de l'archéologie de l'Extrême-Arctique. • Présence de deux types de pièges à renard, ainsi que de caches, d'affûts et d'un site de la tradition culturelle Indépendance I. • Présence de nombreux artefacts sur le sol. 	<ul style="list-style-type: none"> • Parcs Canada créera une promenade d'interprétation autoguidée pour les visiteurs et les utilisateurs. Des panneaux d'interprétation fourniront des détails sur les caractéristiques du secteur et sur leur fragilité. • Il est interdit de faire du camping dans le secteur. • La surveillance des ressources archéologiques se poursuit. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs possibilités d'activités diurnes s'offrent à partir du fjord Tanquary. • Les visiteurs et les utilisateurs qui veulent se rendre au lac Kettle assistent à une séance d'orientation. • Tous les visiteurs et les utilisateurs auront accès à des informations d'accompagnement pour leur promenade d'interprétation autoguidée dès que ces informations auront été produites.

Lac Lewis : Zone I (52,65 km² ou moins de 1 % de la superficie du parc)

Motifs justifiant le zonage	Régime de gestion	Expériences offertes aux visiteurs
<ul style="list-style-type: none"> • Protection des loups arctiques qui habitent le secteur : historique des perturbations antérieures, importance des aires de mise bas pour le cycle saisonnier des populations de loups et occupation manifeste de cette aire de mise bas depuis des millénaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il est interdit de faire du camping dans cette zone, qui couvre un rayon de 3 km à partir des rives du lac Lewis. • Parcs Canada sensibilise les visiteurs à l'importance de ce secteur pour les loups de l'Arctique et les renseigne sur les mesures à prendre pour assurer la protection de l'espèce. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la plupart des parcours de randonnée avec coucher qui relie le fjord Tanquary au lac Hazen, les visiteurs passent par le secteur du lac Lewis.

Fort Conger : Zone I (29,83 km² ou moins de 1 % du parc)

La zone I englobe le fort Conger au havre Discovery, où sont réunis les bâtiments et d'autres artefacts historiques. Elle ne comprend pas l'aire d'atterrissage qui se trouve à environ 1 km au nord-ouest des bâtiments.

Motifs justifiant le zonage	Régime de gestion	Expériences offertes aux visiteurs
<ul style="list-style-type: none"> • Artefacts et bâtiments témoignant des explorations britanniques et américaines dans l'Extrême-Arctique. • Plaque commémorative précisant que les événements qui ont eu lieu au fort Conger pendant l'Année polaire internationale (1882-1883) étaient d'importance nationale. • Statut d'« édifice classé » accordé aux bâtiments du fort Conger par le Bureau d'examen des bâtiments fédéraux du patrimoine. • Vestiges témoignant de la contribution des Inuits aux exploits des explorateurs dans l'Arctique. • Présence au fort Conger de 	<ul style="list-style-type: none"> • Un membre du personnel de Parcs Canada accompagnera tous les visiteurs et les utilisateurs du parc qui se déplacent en véhicule motorisé dans ce secteur, y compris à l'aire d'atterrissage (zone II), et il leur fournira de l'information sur l'importance des artefacts trouvés dans les environs. • Parcs Canada organisera des activités de sensibilisation à la sécurité au pays des ours polaires pour tous les visiteurs ou les utilisateurs. • Parcs Canada encouragera les campeurs à privilégier les emplacements situés à proximité de l'aire d'atterrissage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les visiteurs qui se rendent au fort Conger se voient offrir la possibilité de faire un voyage dans le temps et de découvrir comment les premiers explorateurs ont adapté le mode de vie des Inughuits (Inuits du Groenland) pour survivre dans l'Extrême-Arctique. • Les visiteurs peuvent suivre les traces des explorateurs de l'Arctique, notamment Nares, Greely et Peary.

<p>caractéristiques vulnérables qui méritent le plus haut degré de protection possible. Craintes concernant les risques de vol ou d'enlèvement d'artefacts.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection des sites archéologiques inuits situés près du fort Conger. 		
--	--	--

TABLEAU 5. SECTEURS DE ZONE II DU PARC NATIONAL QUTTINIRPAAQ

Tous les secteurs exclus de la zone I ou de la zone III : Zone II (33 931,65 km ² ou 90 % de la superficie du parc)		
Motifs justifiant le zonage	Régime de gestion	Expériences offertes aux visiteurs
<ul style="list-style-type: none"> • Protection d'écosystèmes divers (terrestres et marins) qui représentent bien la région naturelle de l'Extrême-Arctique Est. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les visiteurs indiquent au personnel du parc le parcours qu'ils comptent suivre. • Parcs Canada encourage les visiteurs et les utilisateurs à adopter des pratiques de déplacement à faible impact dans l'arrière-pays, afin de prévenir la création de sentiers et d'empêcher l'érosion. • Les visiteurs et les utilisateurs sont tenus de ramener leurs déchets humains des camps de base. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ce secteur offre plusieurs possibilités d'excursions de randonnée pédestre ou de ski avec coucher. • Les visiteurs peuvent faire l'expérience de la solitude, de l'isolement et de la nature sauvage. • Le secteur du fjord Tanquary offre plusieurs possibilités de randonnée diurne et possibilités d'éducation.

TABLEAU 6. SECTEURS DE ZONE III DU PARC NATIONAL QUTTINIRPAAQ

Poste des gardes du Fjord-Tanquary : Zone III (0,18 km ² ou moins de 1 % de la superficie du parc)		
Motifs justifiant le zonage	Régime de gestion	Expériences offertes aux visiteurs
<ul style="list-style-type: none"> • Concentration des opérations et de l'activité des visiteurs. • Haut degré d'utilisation du site par le ministère de la Défense nationale. • Importante cache de carburant, bâtiments multiples (refuges contre le mauvais temps, hutte Quonset), longue piste d'atterrissage et installations de production d'énergie (énergie éolienne, énergie solaire et génératrice à essence), qui font du fjord Tanquary le site où l'activité est la plus intense dans le parc. Accès aérien fréquent par le ministère de la Défense nationale pendant les six semaines de l'été. 	<ul style="list-style-type: none"> • La piste d'atterrissage, la cache de carburant ainsi que l'empreinte des bâtiments et des autres éléments d'infrastructure sont réunies dans cette zone. • Pour accéder à ce secteur par avion, il faut un permis. Le directeur a le pouvoir d'autoriser la délivrance de permis d'accès aérien. • Les activités motorisées nécessaires aux opérations du parc (ex. : VTT) sont autorisées. • Aucune autre activité motorisée n'est autorisée, sauf l'accès strictement contrôlé par voie de permis. • La trousse d'information remise aux visiteurs précise que le poste 	<ul style="list-style-type: none"> • C'est dans ce secteur qu'ont lieu les premiers contacts entre les visiteurs/utilisateurs et le personnel. • Les groupes qui entreprennent des excursions de plusieurs jours font halte dans ce secteur. • Il y a plusieurs possibilités de randonnée diurne. • C'est là que se trouve le Centre des opérations du parc. Il se peut que l'utilisation de machinerie par le personnel du parc et les vols réguliers de l'équipe chargée de l'Étude du plateau continental polaire et du ministère de la Défense nationale dérangent les visiteurs qui s'attendent à la solitude, à la tranquillité et à l'éloignement. • L'importante cache de carburant

	des gardes du Fjord-Tanquary est un secteur à forte concentration d'activité.	et les nombreux bâtiments pourraient surprendre les visiteurs.
--	---	--

Fjord Tanquary (aire marine) : Zone III (102,01 km² ou moins de 1 % de la superficie du parc)

Motifs justifiant le zonage	Régime de gestion	Expériences offertes aux visiteurs
<ul style="list-style-type: none"> Lieu de mouillage actuel des navires de croisière. Lieu d'accès possible pour des excursions organisées en motoneige en compagnie de guides de Grise Fiord ou de Resolute Bay. Transport de carburant pour le ministère de la Défense nationale, l'Étude du plateau continental polaire, les compagnies de vols nolisés et Parcs Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> Les eaux du fjord Tanquary jusqu'à la laisse des hautes eaux ordinaires seront désignées zone III. Les escales de navires de croisière et les excursions guidées en motoneige seront autorisées dans cette zone. Aucune autre activité motorisée ne sera permise (ex. : zone interdite aux embarcations à moteur privées). 	<ul style="list-style-type: none"> Il est possible de visiter le parc à bord d'un navire de croisière pendant la saison intermédiaire. Il serait possible d'organiser des excursions guidées en motoneige au printemps.⁵⁸

Poste des gardes du Lac-Hazen : Zone III (0,03 km² ou moins de 1 % de la superficie du parc)

Motifs justifiant le zonage	Régime de gestion	Expériences offertes aux visiteurs
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation du poste des gardes du Lac Hazen comme halte ou comme site secondaire pour les opérations du parc et les activités du ministère de la Défense nationale. Présence d'un nombre limité d'installations, de deux aires d'atterrissage contiguës et d'une petite cache de carburant. Partie la plus fragile du parc sur le plan écologique; l'activité humaine pourrait nuire aux ressources écologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> La zone comprendra les deux pistes d'atterrissage actives, la cache de carburant et l'empreinte écologique du camp proprement dit. Tous les efforts seront faits pour confiner l'activité et les répercussions correspondantes à la zone III, de façon à éviter tout impact sur les terres voisines de la zone I. Parcs Canada examinera les options qui s'offrent à lui pour gérer les impacts des camps de base de ce secteur, et il prendra les mesures qui s'imposent en coopération avec les voyageurs. Parcs Canada fera du travail de sensibilisation pour assurer la protection continue du bassin du lac Hazen. La troisième aire d'atterrissage du poste des gardes du Lac-Hazen sera désaffectée. 	<ul style="list-style-type: none"> Il existe quelques possibilités de randonnée d'une journée. Le secteur renferme des parcours en boucle de trois à cinq jours. Le poste des gardes sert également de halte secondaire pour les randonnées de plusieurs jours au fjord Tanquary et au fort Conger. Ces dernières années, les camps de base aménagés dans les environs du poste des gardes du Lac-Hazen jouissent d'une grande popularité auprès des groupes guidés. Il s'agit de l'un des rares secteurs où il pourrait se produire des conflits entre les visiteurs et les utilisateurs en raison de leur proximité relative et des genres d'activités pratiquées.

⁵⁸ Cette activité n'a pas lieu dans le parc à l'heure actuelle.

Camp de l'île Ward Hunt : Zone III (0,03 km² ou moins de 1 % de la superficie du parc) *L'île Ward Hunt ne fait pas encore partie du parc national du Canada Quttinirpaaq, même si elle est administrée par Parcs Canada. Lorsqu'elle figurera dans la description officielle du parc, l'île sera assujettie à la Loi sur les parcs nationaux du Canada. Il est prévu que cela se fera au début de la période d'application du présent plan directeur. Le régime de zonage présenté ci-dessous sera alors applicable à l'île.*

Motifs justifiant le zonage	Régime de gestion	Expériences offertes aux visiteurs
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de l'île Ward Hunt comme base de recherche et comme lieu de rassemblement pour les expéditions au pôle Nord. • Présence d'une piste d'atterrissage, d'une petite cache de carburant et de trois bâtiments historiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Parcs Canada entend continuer de permettre l'utilisation de l'île Ward Hunt comme base de recherche et comme lieu de rassemblement pour les expéditions au pôle Nord. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'île Ward Hunt constitue une base pour les chercheurs et un lieu de rassemblement pour les expéditions au pôle Nord. • L'aire d'atterrissage de l'île Ward Hunt est celle qui se trouve le plus près du pôle Nord. Elle attire des groupes d'excursionnistes à la fin de l'hiver et au début du printemps au cours de certaines années. • La plateforme de glace Ward Hunt, la plus importante de son genre dans l'hémisphère Nord, suscite l'intérêt des chercheurs. • Les bâtiments du camp offrent un abri d'urgence aux quelques visiteurs et utilisateurs qui se rendent dans l'île.

Tours hertiennes du MDN : Zone III (0,5 km² ou moins de 1 % de la superficie du parc)

Motifs justifiant le zonage	Régime de gestion	Expériences offertes aux visiteurs
<ul style="list-style-type: none"> • Présence de deux tours hertiennes dans le parc. • Fréquentes visites en hélicoptère pour des travaux d'entretien pendant la saison des travaux sur le terrain. • Présence d'un petit bâtiment, d'une antenne parabolique et d'équipement sensible à chaque station. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le ministère de la Défense nationale entretiendra les tours conformément au protocole d'entente qu'il a conclu avec Parcs Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ce secteur est interdit aux visiteurs, conformément au protocole d'entente conclu par le ministère de la Défense nationale et Parcs Canada.

12.4 RÉSERVE INTÉGRALE

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* prévoit la création, par règlement, de réserves intégrales où sont interdites toutes les activités susceptibles de dégrader le milieu naturel, de manière à garantir un haut degré d'intégrité écologique. Seuls les travaux d'aménagement et les activités nécessaires à la prestation des services essentiels et à la protection des ressources du parc y sont autorisés. Les réserves intégrales sont gérées en fonction des objectifs de protection de l'intégrité écologique et des expériences offertes aux visiteurs, conformément à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Pour les Inuits, l'adoption d'un règlement créant une réserve intégrale n'entrave en rien les activités de récolte et de subsistance prévues à l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*.

Voici les principales différences entre le zonage et la création d'une réserve intégrale :

- Le zonage est un outil de planification qui, tout en faisant de l'intégrité écologique la priorité absolue, circonscrit des secteurs et fixe des limites précisant les activités qui peuvent être exercées dans le parc et les endroits où elles peuvent avoir lieu. Ces limites peuvent être modifiées tous les cinq ans pendant l'examen du plan directeur.
- Le règlement est un outil législatif qui garantit au public l'absence de tout projet d'aménagement ou de toute activité incompatible avec le caractère sauvage du parc. Par conséquent, le règlement assure essentiellement une protection permanente à la réserve intégrale. Les limites de la réserve intégrale ne peuvent être modifiées que par voie de modification du règlement, ce qui nécessite un décret en conseil.

12.4.1 Principale mesure

1. Le Comité mixte de gestion du parc examinera le concept de réserve intégrale au cours du prochain examen du plan directeur.

13. Évaluation environnementale stratégique : Énoncé de décision

Le *Plan directeur du parc national du Canada Quttinirpaaq* a été soumis à une évaluation environnementale, conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*. Cette évaluation a porté sur une ébauche du plan directeur, pour garantir que les effets environnementaux des initiatives proposées soient dûment pris en compte avant que des décisions irrévocables ne soient prises.

Les mesures proposées dans le plan directeur ciblent l'intégrité écologique, les ressources culturelles, la mise en valeur du patrimoine, les communications sur le patrimoine, l'expérience offerte aux visiteurs, la gestion participative, l'établissement de partenariats, la participation du public, l'administration et les opérations ainsi que le zonage du parc. Les effets environnementaux possibles de chaque mesure ont fait l'objet de discussions, et des mesures d'atténuation ont été proposées. Parmi les effets nuisibles possibles, mentionnons la perturbation de la faune, la destruction de la végétation, la destruction des ressources culturelles, l'accumulation de déchets et la contamination qui en découle ainsi que la dégradation de l'expérience offerte aux visiteurs. Voici les effets positifs : une meilleure connaissance des ressources naturelles et culturelles du parc, une sensibilisation accrue à l'environnement, une meilleure compréhension de l'importance et du rôle du parc ainsi que de ses ressources, l'établissement de partenariats pour promouvoir le parc et améliorer les produits touristiques ainsi que la réduction du nombre d'aires de forte affluence dans les zones les plus fréquentées.

Les évaluateurs ont examiné les effets résiduels positifs et négatifs du plan directeur, afin d'en cerner les incidences sur les composantes valorisées de l'écosystème. Certains effets négatifs subsisteront, mais les effets résiduels sont peu importants et limités sur le plan géographique. Dans le cas des initiatives susceptibles d'entraîner une intensification de l'activité dans le parc, il faudra mettre en place des programmes de surveillance pour évaluer certains effets localisés à long terme. Il pourrait être nécessaire d'élaborer des plans et des mesures d'atténuation pour certains secteurs précis où les impacts sont jugés inacceptables.

Les évaluateurs ont aussi examiné les effets résiduels négatifs pour déterminer s'ils contribuaient aux effets cumulatifs. Ils ont constaté que les effets résiduels étaient peu importants et peu étendus et qu'ils ne s'ajoutaient pas à d'autres agresseurs externes pour créer des effets cumulatifs considérables. Bon nombre des initiatives proposées dans le plan directeur visent à atténuer l'effet des agresseurs externes et contribueront donc à l'intégrité écologique du parc.

L'évaluation environnementale a permis d'établir que les effets environnementaux potentiellement néfastes des propositions formulées dans le *Plan directeur du parc national du Canada Quttinirpaaq* peuvent être atténués au point d'être négligeables.

Glossaire

Ausuittuq	Grise Fiord
Ausuitturmiut	Résidants de Grise Fiord
Camp de base	Endroit utilisé pour le camping par une ou plusieurs personnes, pendant une durée d'au moins trois nuits.
Comité mixte de gestion du parc	Comité créé en vertu de l'article 5.1.1 de l' <i>Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits des parcs nationaux Auyuittuq, Quttinirpaaq et Sirmilik</i> et dont il est fait mention à l'article 8.4.11 de l' <i>Accord sur les revendications territoriales du Nunavut</i> .
Empreinte	Zone de perturbation qui entoure un aménagement tel qu'un poste de gardes ou un camp. L'empreinte écologique d'un aménagement peut comprendre les perturbations causées à la végétation, l'élimination de la végétation, l'érosion, les sols tassés, les sentiers, ainsi que l'endroit où se situe le bâtiment en question.
Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits des parcs nationaux Auyuittuq, Quttinirpaaq et Sirmilik	Entente négociée conformément au chapitre 8 de l' <i>Accord sur les revendications territoriales du Nunavut</i> . Cette entente porte sur tous les enjeux liés à un projet de parc qui pourraient nuire aux Inuits ou qui pourraient raisonnablement leur conférer un avantage à l'échelle territoriale, locale ou régionale. L' <i>Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits</i> a été signée le 12 août 1999.
Équipe de planification	Équipe nommée dans l' <i>Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits des parcs nationaux Auyuittuq, Quttinirpaaq et Sirmilik</i> et qui a pour rôle d'élaborer un plan directeur pour le parc national Quttinirpaaq.
ERAI	Voir <i>Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits des parcs nationaux Auyuittuq, Quttinirpaaq et Sirmilik</i> .
Gestionnaires du parc	Appellation générique utilisée tout au long du présent document pour désigner le personnel de Parcs Canada et les membres de l'équipe de planification.
Intégrité écologique	L'état d'un parc jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie et qui sera vraisemblablement maintenu, notamment les éléments abiotiques, la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que le rythme des changements et le maintien des processus écologiques (<i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i>).
Inughuits	Inuits du Groenland
Inuit Qaujimajatuqangit	Concept englobant tous les aspects de la culture inuite traditionnelle, dont les valeurs, la perception du monde, la langue, l'organisation sociale, les connaissances, les connaissances pratiques, les perceptions et les attentes. Inuit Qaujimajatuqangit est tout autant un mode de vie qu'une série de notions (<i>Conseil du développement social du Nunavut</i>).

Inuits

Selon l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (article 1.1.1), « Inuit » s'entend :

- a) pour l'application des articles 2.7.1 et 2.7.2, de la partie 1 du chapitre 40 et des mentions générales d'ordre historique, de tous les membres du peuple autochtone – parfois appelé Esquimaux – qui a traditionnellement utilisé et occupé les terres et les eaux de la région du Nunavut, et qui les utilise et les occupe encore aujourd'hui, à l'exclusion des personnes inscrites en vertu d'un autre accord sur des revendications territoriales autochtones au Canada;
- b) pour l'application de toutes les dispositions de l'Accord, à l'exception des articles 2.7.1 et 2.7.2, de la partie 1 du chapitre 40 et des articles 5.7.36, 35.3.1 et 35.3.2, et des dispositions comportant des mentions générales d'ordre historique :
 - (i) jusqu'à ce que la liste d'inscription des Inuit ait été établie conformément au chapitre 35, de toutes les personnes qui ont le droit d'être inscrites en vertu de ce chapitre,
 - (ii) après l'établissement de la liste d'inscription des Inuit, des personnes inscrites en vertu des dispositions du chapitre 35.

Lignes directrices provisoires de gestion

Consignes qui exposent l'orientation à suivre pour la gestion des opérations essentielles jusqu'à l'approbation du plan directeur. Les lignes directrices provisoires de gestion sont nécessaires dans les nouveaux parcs où d'importants enjeux opérationnels nécessitent une orientation immédiate. Par le passé, Parcs Canada élaborait d'emblée des lignes directrices provisoires de gestion pour tous les nouveaux parcs nationaux.

Nunatak

Petite montagne isolée des montagnes principales et complètement entourée par un champ de glace. Le pluriel de ce mot est *nunatait*.

Nunavummiut

Résidents du Nunavut

Qausuittuq

Resolute Bay

Qausuitturmiut

Résidents de Resolute Bay

Ressource culturelle

Œuvre humaine ou endroit présentant des signes évidents d'activités humaines ou ayant une signification spirituelle ou culturelle, dont la valeur historique a été reconnue. C'est cette valeur qui distingue les ressources culturelles des autres ressources, et elle tient à ses liens ou à son association avec un ou plusieurs aspects de l'histoire humaine. Parcs Canada peut appliquer le terme *ressource culturelle* à des ressources très différentes les unes des autres, comme les paysages culturels et leurs caractéristiques, les sites archéologiques, les bâtiments, les ouvrages, les artefacts et les dossiers qui leur sont pertinents (*Principes directeurs et politiques de gestion, 1994*).

Unité de gestion du Nunavut

Unité de gestion de Parcs Canada chargée de la gestion et des opérations des parcs nationaux au Nunavut.

Bibliographie

- AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA et NUNAVUT TUNNGAVIK INC. *Accord entre les Inuit de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada*, Ottawa, 1993, 298 p.
- AGENCE PARCS CANADA. *Intacts pour les générations futures, volume 2*, 2000a.
- AGENCE PARCS CANADA. *Nunavut Field Unit Environmental Management Action Plan* [inédit], 2000, 13 p.
- AGENCE PARCS CANADA. *Agence Parcs Canada, Plan d'entreprise 2001-2002 à 2005-2006*, Parcs Canada, Ottawa, 2001a, 49 p.
- AGENCE PARCS CANADA. *Engager les Canadiens : Stratégie de communications extérieures de Parcs Canada* [rapport inédit], 2001b, 32 p.
- AGENCE PARCS CANADA et ASSOCIATION INUITE QIKIQTANI. *Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits des parcs nationaux Auyuittuq, Quttinirpaaq et Sirmilik* [inédit], 1999, 49 p.
- ARCTIC MONITORING AND ASSESSMENT PROGRAM. *Arctic Pollution 2002 – Persistent Organic Pollutants, Heavy Metals, Radioactivity, Human Health and Changing Pathways*, Arctic Monitoring and Assessment Program, Oslo, 2002.
- BARR, W. *Back from the Brink: The Road to Muskox Conservation in the Northwest Territories*, série Komatik n° 3, Institut arctique de l'Amérique du Nord, Calgary, 1991.
- CSEMDC. *Espèces en péril*, Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada, 1979.
- CSEMDC. *Espèces en péril (Liste d'espèces avec leur statut désigné depuis avril 1991)*, Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada, 1991, 14 p.
- COSEPAC. *Espèces canadiennes en péril, novembre 2002*, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, 2002, 39 p.
- COSEPAC. *Évaluation des espèces du COSEPAC, mai 2004*, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, 2004. Accessible en ligne :
http://www.cosepac.gc.ca/htmlDocuments/Short_Species_Assessment_f.htm [le 8 juin 2004].
- DEPARTMENT OF JUSTICE, GOVERNMENT OF NUNAVUT. *Terms of Reference for the Department of Justice IQ Working Group* [inédit], 2003.
- DICK, L. *Muskox Land: Ellesmere Island in the Age of Contact*, University of Calgary Press, Calgary, 2001, 615 p.
- DICK, L. « The Fort Conger Shelters and Vernacular Adaptation to the High Arctic », *Bulletin S.E.A.C.*, vol. 16, n° 1 (mars 1991), 1991a, 10 p.
- DICK, L. « Defence Research Board Camps in Northern Ellesmere Island: Report on Historic Resources », *Bulletin de recherches n° 292* (1991), Environnement Canada, Service des parcs, 1991b, 36 p.
- GERTSCH, F., G. DODDS, M. MANSEAU et J. AMAGOALIK. *Recent experiences in cooperative management and planning for Canada's northernmost national park: Quttinirpaaq National Park on Ellesmere Island. Science and Management of Protected Areas Association Conference*, mai 2003, Victoria (C.-B.) [inédit], 2003.
- GOUVERNEMENT DU CANADA. *Loi concernant les parcs nationaux du Canada*, Lois du Canada 2000, chapitre 32, 2000, 142 p.
- GRAYHOUND INFORMATION SERVICES. *Resource Description and Analysis – Ellesmere Island National Park Reserve*, sous la direction de D. R. Gray et S. E. Gray, Section de la conservation des ressources naturelles, Parcs Canada, ministère du Patrimoine canadien, Winnipeg, 1994, 1 000 p.
- GRAY, D. R. *Alert, Beyond the Inuit Lands: The Story of Canadian Forces Station Alert*, Borealis Press, Ottawa, 1997, 197 p.

- GREELY, A. W. *Three years of Arctic service: An account of the Lady Franklin bay Expedition of 1881-84*, volume II, Bently and Sons, Londres, 1986.
- GROUPE DE TRAVAIL SUR LA STRATIFICATION ÉCOLOGIQUE. *Cadre écologique national pour le Canada*, Ottawa, 1995, 144 p.
- GUNN, A.F., L. MILLER et D. C. THOMAS. *Peary caribou, a status report*, Rapport du CSEMDC préparé par le Service canadien de la faune, 1979, 32 p.
- HANSEN, G. *Den Tredje Thuleekspedition: Norges depotekspedition til Roald Amundsen*, in Amundsen, R. *Nordostpassagen*, Kristiania: Gyldendalske Boghandel, Kjobenhavn, 1921, p. 439-464.
- HASSOL, Susan. *Impacts of a Warming Arctic: Arctic Climate Impact Assessment*, Conseil de l'Arctique, Cambridge University Press, 2004.
- HATTERSLEY-SMITH, G. *North of latitude eighty*, Conseil de recherches pour la défense, Canada, 1974.
- HATTERSLEY-SMITH, G. *Geographical names of the Ellesmere Island National Park Reserve and vicinity*, Parcs Canada et Institut arctique de l'Amérique du Nord, Calgary, 1998, 89 p.
- LEMMEN, D. S. *The last glaciation of Marvoin Peninsula, northern Ellesmere Island, High Arctic, Canada*, Revue canadienne des sciences de la Terre, vol. 26, 1989, p. 2578-2590.
- MacMILLAN, D. B. *How Peary reached the Pole*, Houghton Mifflin, New York, 1934.
- MANSEAU, M., L. DICK, N. LYONS, C. ST-PIERRE et J. WOOD. *Histoire écologique du caribou de Peary et du bœuf musqué dans le nord de l'île d'Ellesmere, v. 4300 av. J.-C. jusqu'à aujourd'hui*. Échos de la recherche, vol. 12, n° 1, 2004, p. 4-8.
- MAXWELL, M. S. *An archaeological analysis of Eastern Grant Land, Ellesmere Island, Northwest Territories*, bulletin du Musée national du Canada. n° 170, série anthropologique n° 49, ministère des Affaires du Nord et des Ressources naturelles, Ottawa, 1960.
- MILLER, F. L. *Peary caribou status report*, Environnement Canada, Service canadien de la faune, 1990, 64 p.
- MILLER, F.L., R.H. RUSSELL et A. GUNN. *Distribution, movements and numbers of Peary caribou and muskoxen on western Queen Elizabeth Islands, Northwest Territories, 1972-74*, Service canadien de la faune, série de rapports n° 40, 1977, p. 1-55.
- NARES, G. S. *Journals and proceedings of the Arctic expedition under the command of Captain Sir George S. Nares*, rapport parlementaire C-1636, Queen's Printer, Londres, 1877.
- NATIONAL AERONAUTICS AND SPACE ADMINISTRATION. *Breakup of the Ward Hunt Iceshelf*, 2004. Accessible en ligne : http://www.nasa.gov/missions/earth/f_iceshelf.html [le 4 juin 2004].
- NUNAVUT SOCIAL DEVELOPMENT COUNCIL BOARD OF DIRECTORS et NUNAVUT TUNNGAVIK INCORPORATED. *An annual report on the state of Inuit culture and society 2002/2003*, 2004.
- PARKER, G.R., D.C. THOMAS, E. BROUGHTON et D.R. GRAY. *Crashes of muskox and Peary caribou populations in 1973-1974 on the Parry Islands, Arctic Canada*, Service canadien de la faune, cahier de biologie n° 56, 1975, 10 p.
- PARCS CANADA. *Rapport sur l'état des parcs*, 1990, Ottawa, 1990, 88 p.
- PARCS CANADA. *Rapport sur l'état des parcs*, 1994, 1994a, Ottawa.
- PARCS CANADA. *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*, Ottawa, 1994b, 127 p.
- PARCS CANADA. *Rapport sur l'état des parcs*, 1997, Ottawa, 1997, 211 p.
- PARCS CANADA. *Plan de réseau des parcs nationaux*, Patrimoine canadien, Ottawa, 1997, 106 p.
- PARCS CANADA. *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées*, Ottawa, 1999, 79 p.

- PARMENTER, C. P. *Northern Ellesmere Island historical archaeology: Preliminary report of the 1979 season of the arctic project*, Environnement Canada, 1980, p. 87-88.
- PARMENTER, C.P. et M. BURNIP. *Preliminary report on the 1978 season of historical archaeological investigations in the high arctic* [Inédit. Parcs Canada], 1979.
- PEARY, R. *The North Pole*, Hodder and Stoughton, Londres, 1910.
- PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES CONTAMINANTS DANS LE NORD. *Synthèse du rapport de l'évaluation des contaminants dans l'Arctique canadien : guide de référence des collectivités*, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1997, 93 p.
- SCOTT, D. et R. SUFFLING. *Le changement climatique et le réseau des parcs nationaux du Canada*, Environnement Canada et Parcs Canada, 2000, 183 p.
- SCOTT, M. *Breakup of the Ward Hunt Iceshelf*, National Aeronautics and Space Administration's Earth Observatory, 2004. Accessible en ligne : http://www.nasa.gov/missions/earth/f_iceshelf.html [le 4 juin 2004].
- SERVICE CANADIEN DES PARCS. *Réserve de parc national de l'Île-d'Ellesmere : lignes directrices provisoires sur la gestion*, Ottawa, 1989, 18 p.
- SOPER, J.H. et J.M. POWELL. *Botanical studies in the Lake Hazen region, northern Ellesmere Island, Northwest Territories, Canada*, Musées nationaux du Canada, Publications de sciences naturelles, n° 5, 1985, 67 p.
- STATISTIQUE CANADA. *Recensement du Canada, 2001*, 2001.
- STENTON, D.R. *Guidelines for Applicants and Holders of Nunavut Territory Archaeology and Palaeontology Permits*. Government of Nunavut, Department of Culture, Language, Elders and Youth, Iqaluit, 2003.
- Truelove Lowland, Devon Island, Canada: A High Arctic Ecosystem*, sous la direction de L.C. Bliss, University of Alberta Press, Edmonton, 1977, 714 p.

Parc national du Canada Quttinirpaaq, plan directeur, Octobre 2009

ERRATA

à la page v du plan directeur (Remerciements), la personne suivante devrait aussi se trouver dans la liste des « Autres employés de Parcs Canada » :

Kataisee Attagutsiak

à la page 74 du plan directeur (Bibliographie),

la référence suivante :

Greely, A. W. 1986. *Three years of Arctic service: An account of the Lady Franklin bay Expedition of 1881-84*. Volume II, Bently and Sons, London.

devrait se lire:

Greely, A. W. 1886. *Three years of Arctic service: An account of the Lady Franklin bay Expedition of 1881-84*. Volume II, Bently and Sons, London.